



BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DE BELGIQUE

INTEGRAAL VERSLAG
MET
VERTAALD BEKNOPT VERSLAG
VAN DE TOESPRAKEN

COMPTE RENDU INTEGRAL
AVEC
COMPTE RENDU ANALYTIQUE TRADUIT
DES INTERVENTIONS

PLENUMVERGADERING

SEANCE PLENIERE

Woensdag

Mercredi

21-12-2016

21-12-2016

Namiddag

Après-midi

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
PS	Parti Socialiste
MR	Mouvement réformateur
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
sp.a	socialistische partij anders
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
cdH	centre démocrate Humaniste
VB	Vlaams Belang
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
PTB-GO!	Parti du Travail de Belgique – Gauche d'Ouverture!
Vuye&Wouters	Vuye&Wouters
PP	Parti Populaire

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 54 0000/000	Parlementair stuk van de 54 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer	DOC 54 0000/000	Document parlementaire de la 54 ^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif
QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	Questions et Réponses écrites
CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag (groene kaft)	CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral (couverture verte)
CRABV	Beknopt Verslag (witte kaft)	CRABV	Compte Rendu Analytique (couverture blanche)
CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen) (witte kaft)	CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes) (couverture blanche)
PLEN	Plenum	PLEN	Séance plénière
COM	Commissievergadering	COM	Réunion de commission
MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigegekleurd papier)	MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Natieplein 2	Place de la Nation 2
1008 Brussel	1008 Bruxelles
Tel. : 02/ 549 81 60	Tél. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.dekamer.be	www.lachambre.be
e-mail : publicaties@dekamer.be	e-mail : publications@lachambre.be

INHOUD

SOMMAIRE

Berichten van verhindering	1	Excusés	1
Agenda	1	Ordre du jour	1
ONTWERPEN EN VOORSTELLEN	2	PROJETS ET PROPOSITIONS	2
Wetsontwerp houdende de vrijstelling van inkomsten die worden geïnvesteerd in een raamovereenkomst voor de productie van een podiumwerk (2205/1-3)	2	Projet de loi portant sur l'exonération de revenus investis dans une convention-cadre destinée à la production d'une oeuvre scénique (2205/1-3)	2
- Wetsvoorstel tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 teneinde de tax shelter-regeling uit te breiden (355/1-6)	2	- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, concernant l'extension du tax shelter (355/1-6)	2
<i>Algemene bespreking</i>	2	<i>Discussion générale</i>	2
<i>Sprekers: Ahmed Laaouej, Gautier Calomne, Georges Gilkinet, Johan Van Overtveldt</i> , minister van Financiën, belast met de Bestrijding van de fiscale fraude		<i>Orateurs: Ahmed Laaouej, Gautier Calomne, Georges Gilkinet, Johan Van Overtveldt</i> , ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	7	<i>Discussion des articles</i>	7
Wetsontwerp tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 op het stuk van pensioenen (2198/1-3)	7	Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de pensions (2198/1-3)	7
<i>Algemene bespreking</i>	7	<i>Discussion générale</i>	7
<i>Sprekers: Ahmed Laaouej</i> , rapporteur, Georges Gilkinet		<i>Orateurs: Ahmed Laaouej</i> , rapporteur, Georges Gilkinet	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	7	<i>Discussion des articles</i>	7
Wetsontwerp tot omzetting van richtlijn 2014/91/EU en houdende diverse bepalingen (2207/1-4)	8	Projet de loi transposant la directive 2014/91/UE et portant des dispositions diverses (2207/1-4)	8
<i>Algemene bespreking</i>	8	<i>Discussion générale</i>	8
<i>Bespreking van de artikelen</i>	8	<i>Discussion des articles</i>	8
Wetsontwerp tot wijziging van de artikelen 4 en 243/1 van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 (2199/1-6)	8	Projet de loi modifiant les articles 4 et 243/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (2199/1-6)	8
- Wetsvoorstel tot wijziging van het Wetboek van de Inkomstenbelastingen 1992 wat betreft het belastingkrediet tijdens de asielpcedure (1547/1-3)	8	- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne le bénéfice du crédit d'impôt durant la procédure d'asile (1547/1-3)	8
<i>Algemene bespreking</i>	9	<i>Discussion générale</i>	9
<i>Sprekers: Ahmed Laaouej, Georges Gilkinet, Monica De Coninck, Marco Van Hees, Barbara Pas, Benoît Dispa, Nahima Lanjri, Johan Van Overtveldt</i> , minister van Financiën, belast met de Bestrijding van de fiscale fraude		<i>Orateurs: Ahmed Laaouej, Georges Gilkinet, Monica De Coninck, Marco Van Hees, Barbara Pas, Benoît Dispa, Nahima Lanjri, Johan Van Overtveldt</i> , ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	20	<i>Discussion des articles</i>	20
Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 22 mei 2003 houdende organisatie van de begroting en van de comptabiliteit van de federale Staat (2139/1-4)	20	Projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral (2139/1-4)	20
<i>Algemene bespreking</i>	20	<i>Discussion générale</i>	20
<i>Sprekers: Benoît Dispa, Sophie Wilmès</i> , minister van Begroting, belast met de Nationale Loterij		<i>Orateurs: Benoît Dispa, Sophie Wilmès</i> , ministre du Budget, chargée de la Loterie Nationale	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	22	<i>Discussion des articles</i>	22

Wetsontwerp houdende instemming met de Overeenkomst van Parijs, gedaan te Parijs op 12 december 2015 (2175/1-3)	23	Projet de loi portant assentiment à l'Accord de Paris, fait à Paris le 12 décembre 2015 (2175/1-3)	23
<i>Algemene bespreking</i>	23	<i>Discussion générale</i>	23
<i>Sprekers: Stéphane Crusnière, rapporteur, Karin Temmerman, Benoit Hellings, Michel de Lamotte, Marco Van Hees, Marie-Christine Marghem, minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling</i>		<i>Orateurs: Stéphane Crusnière, rapporteur, Karin Temmerman, Benoit Hellings, Michel de Lamotte, Marco Van Hees, Marie-Christine Marghem, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable</i>	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	31	<i>Discussion des articles</i>	31
Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 11 april 2003 betreffende de voorzieningen aangelegd voor de ontmanteling van de kerncentrales en voor het beheer van splijtstoffen bestaand in deze centrales en van de wet van 29 april 1999 betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt (2070/1-6)	31	Projet de loi portant modifications de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales et de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (2070/1-6)	31
<i>Algemene bespreking</i>	31	<i>Discussion générale</i>	31
<i>Sprekers: Bert Wollants, Jean-Marc Nollet, Karine Lalieux, Benoît Friart, Karin Temmerman, Michel de Lamotte, Kristof Calvo, voorzitter van de Ecolo-Groen-fractie, Damien Thiéry, Marie-Christine Marghem, minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling, Marco Van Hees, Egbert Lachaert</i>		<i>Orateurs: Bert Wollants, Jean-Marc Nollet, Karine Lalieux, Benoît Friart, Karin Temmerman, Michel de Lamotte, Kristof Calvo, président du groupe Ecolo-Groen, Damien Thiéry, Marie-Christine Marghem, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, Marco Van Hees, Egbert Lachaert</i>	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	88	<i>Discussion des articles</i>	88
Wetsontwerp houdende diverse bepalingen inzake energie (2188/1-3)	89	Projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie (2188/1-3)	89
<i>Algemene bespreking</i>	89	<i>Discussion générale</i>	89
<i>Sprekers: Karine Lalieux, Bert Wollants, Michel de Lamotte, Marie-Christine Marghem, minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling</i>		<i>Orateurs: Karine Lalieux, Bert Wollants, Michel de Lamotte, Marie-Christine Marghem, ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable</i>	
<i>Bespreking van de artikelen</i>	93	<i>Discussion des articles</i>	93
BIJLAGE		ANNEXE	
<i>Dit verslag heeft geen bijlage.</i>		<i>Ce compte rendu n'a pas d'annexe.</i>	

PLENUMVERGADERING**SÉANCE PLÉNIÈRE**

van

du

WOENSDAG 21 DECEMBER 2016

MERCREDI 21 DÉCEMBRE 2016

Namiddag

Après-midi

De vergadering wordt geopend om 14.20 uur en voorgezeten door de heer Siegfried Bracke.
La séance est ouverte à 14.20 heures et présidée par M. Siegfried Bracke.

De **voorzitter**: De vergadering is geopend.
La séance est ouverte.

Aanwezig bij de opening van de vergadering is de minister van de federale regering:
Ministre du gouvernement fédéral présent lors de l'ouverture de la séance:
Johan Van Overtveldt

Berichten van verhindering
Excusés

Maya Detiège, Vanessa Matz, Luk Van Biesen, Vincent Van Quickenborne, wegens gezondheidsredenen / pour raisons de santé.

01 Agenda**01 Ordre du jour**

Overeenkomstig het advies van de Conferentie van voorzitters van 21 december 2016, stel ik u voor op de agenda van de plenaire vergadering van deze namiddag het wetsontwerp tot wijziging van de artikelen 335 en 335ter van het Burgerlijk Wetboek betreffende de wijze van naamsoverdracht aan het kind, nrs 2220/1 tot 4, in te schrijven.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 21 décembre 2016, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière de cet après-midi le projet de loi modifiant les articles 335 et 335ter du Code civil relatifs au mode de transmission du nom à l'enfant, n^{os} 2220/1 à 4.

Ik stel u eveneens voor op de agenda van de plenaire vergadering van morgennamiddag volgende benoemingen in te schrijven:

- de benoeming van de werkende leden niet-notarissen van de Benoemingscommissies voor het notariaat (nr. 2230)
- de voordracht van kandidaten voor een mandaat van lid van de Federale Controle- en Evaluatiecommissie inzake de toepassing van de wet van 28 mei 2002 betreffende de euthanasie (nr. 2231)
- de voordracht van kandidaten voor een mandaat van lid van de Nationale Evaluatiecommissie inzake de toepassing van de wetgeving betreffende de zwangerschapsafbreking (nr. 2232)

Je vous propose également d'inscrire les nominations suivantes à l'ordre du jour de la séance plénière de demain après-midi:

- la nomination des membres effectifs non-notaires des Commissions de nomination pour le notariat (n° 2230)
- la présentation de candidats à un mandat de membre de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie (n° 2231)
- la présentation de candidats pour un mandat de membre de la Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application des dispositions relatives à l'interruption de grossesse (n° 2232)

Mevrouw Julie Fernandez Fernandez trekt haar interpellatie (nr. 192) in en de interpellatie van de heer Filip

Dewinter (nr. 193) wordt verzonden naar commissie.

Mme Julie Fernandez Fernandez retire son interpellation (n° 192) et l'interpellation de M. Filip Dewinter (n° 193) est renvoyée en commission.

Geen bezwaar? (*Nee*)
Aldus wordt besloten.

Pas d'observation? (*Non*)
Il en sera ainsi.

Ontwerpen en voorstellen

Projets et propositions

02 Wetsontwerp houdende de vrijstelling van inkomsten die worden geïnvesteerd in een raamovereenkomst voor de productie van een podiumwerk (2205/1-3)

- Wetsvoorstel tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 teneinde de tax shelter-regeling uit te breiden (355/1-6)

02 Projet de loi portant sur l'exonération de revenus investis dans une convention-cadre destinée à la production d'une oeuvre scénique (2205/1-3)

- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, concernant l'extension du tax shelter (355/1-6)

Voorstel ingediend door:

Proposition déposée par:

Philippe Goffin, Gilles Foret, Emmanuel Burton, Benoît Piedboeuf, Vincent Scourneau, Olivier Chastel.

Algemene bespreking

Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

De heer Luk Van Biesen, rapporteur, verwijst naar zijn schriftelijk verslag.

02.01 **Ahmed Laaouej** (PS): Monsieur le président, nous nous apprêtons à voter ce projet de loi qui va étendre le mécanisme du tax shelter. Ce projet a montré son intérêt et son efficacité dans le soutien à la production et la création d'œuvres audio-visuelles, plus exactement dans le secteur du cinéma. L'objectif est ici de pouvoir l'étendre aux arts de la scène.

Nous nous réjouissons de cette extension. Nous pensons en effet qu'il est important de pouvoir irriguer le secteur de la culture par le biais d'un financement privé qui trouverait alors un soutien par le biais fiscal.

Bien évidemment, nous rappelons que, pour ce qui nous concerne, la culture doit d'abord être financée par des politiques publiques et de manière tout à fait autonome. C'est un choix de société que de financer la culture. Il est essentiel de pouvoir doter les politiques culturelles de moyens suffisants. Je ne vous apprendrai rien: c'est aujourd'hui et depuis un certain temps déjà une compétence des entités fédérées.

Si nous pouvons soutenir la démarche, il va de soi que nous resterons attentifs aux impacts budgétaires. Il faut que les choses puissent se faire avec une certaine maîtrise budgétaire. Il importera

02.01 **Ahmed Laaouej** (PS): De taxshelter is een nuttig en doeltreffend hulpmiddel gebleken voor de filmsector. We juichen de uitbreiding tot de podiumkunsten toe. We willen er wel op wijzen dat voor ons cultuur eerst en vooral op overheidsfinanciering moet kunnen rekenen en volstrekt onafhankelijk moet blijven.

We steunen de maatregel, maar blijven op onze hoede voor de gevolgen ervan op de begroting. Bureaucratie moet worden vermeden en de steun moet, in overeenstemming met de wettelijke voorschriften, goed worden aangewend, dus waar hij nodig is.

We steunen het wetsontwerp.

donc de suivre la mesure dans sa mise en œuvre. Il faudra aussi bien entendu, en évitant une trop grande bureaucratie mais, en même temps, avec un formalisme suffisant et approprié, veiller à ce que le soutien aille là où il est nécessaire et, surtout, en conformité avec les prescrits légaux. Il faudra être attentif à ne pas commencer à financer des projets qui ne doivent pas l'être.

Nous vous avons posé un certain nombre de questions, monsieur le ministre, en commission des Finances, questions auxquelles vous avez répondu. Bref, tout cela nous semble aller dans le bon sens. Nous soutiendrons donc le projet de loi.

02.02 **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le président, chers collègues, à l'occasion de ce débat, à l'instar de mon collègue Laaouej qui vient de s'exprimer, j'aimerais saluer l'initiative du gouvernement pour ce projet de loi qui constitue, pour mon groupe, une réelle avancée. Ce projet vise à étendre le mécanisme de tax shelter aux arts de la scène dès 2017.

Il s'agit d'un enjeu auquel mon groupe se consacre depuis longtemps et sur lequel nous avons une réelle volonté de progresser. Voici quelques mois, une proposition de loi émanant du groupe MR allant en ce sens avait d'ailleurs été déposée. Au nom de mon groupe, je veux donc exprimer la satisfaction qui est la nôtre avec ce mécanisme positif pour le monde de la culture.

Aujourd'hui encore, malheureusement, les entreprises culturelles font souvent face à des difficultés au niveau de leurs recettes, notamment en raison de la diminution des subventions communautaires. Ces difficultés et le déficit chronique des investissements ont depuis trop longtemps fragilisé les structures et miné le développement de l'entrepreneuriat culturel. Dès lors, nous nous réjouissons que le gouvernement fédéral se saisisse de cette problématique avec un incitant fiscal concret qui permettra aux entreprises d'investir de nouveaux moyens dans les arts de la scène.

Cette extension est assez large quant aux destinataires. Elle vise les productions scéniques originales, ce qui inclut les productions théâtrales, de cirque, de théâtre de rue, d'opéras, de musique classique, de danse ou de cabaret, la comédie musicale, le ballet ainsi que la production d'un spectacle total dans lequel le scénario, le texte théâtral, la régie ou la scénographie sont nouveaux ou concernent une réinterprétation. Cette large catégorie de productions offre donc une marge de manœuvre importante à ce secteur.

Les investissements dans ce domaine bénéficieront d'une exonération fiscale à concurrence d'un montant limité à 50 %, plafonné à 750 000 euros, des bénéfices réservés imposables. Ce n'est donc pas un gadget mais bien mécanisme fort qui est mis en place et qui permettra d'encourager sensiblement les investissements dans ce domaine. M. Laaouej y a fait allusion.

De cette manière, ce gouvernement entend donner un nouveau souffle à notre production scénique. Il est important de le souligner car l'objectif du texte est de soutenir aussi des œuvres locales, la première représentation devant avoir lieu en Belgique ou dans un autre État de l'Espace économique européen.

02.02 **Gautier Calomne** (MR): De culturele sector ziet zijn inkomsten tanen als gevolg van de verminderde subsidies van de Gemeenschappen. Het verheugt ons dat de federale regering dat probleem naar zich toetrekt en een concrete fiscale stimulans voorstelt.

De voorliggende uitbreiding van de taxshelter is bestemd voor nieuwe podiumproducties in verschillende genres, waaronder theater, circus, straattheater, opera, klassieke muziek, dans, cabaret, musical, ballet, en voor totaalspektakels waarbij het scenario, de theatertekst, de regie of de scenografie nieuw is of een herinterpretatie biedt.

Voor de investeringen in dat domein zal er een fiscale vrijstelling worden verleend voor een bedrag van maximaal 50% van de belastbare gereserveerde winst, met een maximum van 750.000 euro. Dat is een sterk mechanisme.

Het is de bedoeling om lokale producties te steunen, aangezien de eerste voorstelling moet plaatsvinden in België of in een andere lidstaat van de Europese Economische Ruimte.

De vzw's voor culturele productie zullen gefinancierd kunnen worden. Het mechanisme moet transparant zijn in het ten laste nemen van de uitgaven. De uitgaven van de hoofdproducent en de coproducenten zullen daarvoor in aanmerking komen.

D'autres aspects positifs de ce nouveau mécanisme méritent également d'être soulignés. Tout d'abord, il permet aux ASBL, centrales dans la production culturelle, de se financer via ce tax shelter. Ce mécanisme se veut souple, mais aussi transparent au niveau de la prise en charge des dépenses.

Comme le relève l'exposé des motifs, aussi bien les dépenses encourues par le producteur principal que celles encourues par les coproducteurs sont éligibles comme dépenses admissibles. Concrètement, cela permettra la constitution de structures doubles avec, aux côtés de l'entité de base, la création d'une société de production *ad hoc* éligible à cet effet au mécanisme. Cela peut s'avérer utile dans la mesure où de nombreuses productions sont le fait d'ASBL n'ayant pas intérêt à se transformer en sociétés ou à se voir assujetties à l'impôt des sociétés.

Enfin, le gouvernement a veillé à ce que les dispositions en matière de périodes de dépenses correspondent à la réalité de terrain – c'est important – et à la production des œuvres scéniques. Ainsi, les dépenses belges devront être effectuées dans un délai se terminant au maximum 24 mois après la signature de la convention-cadre et, au plus tard, un mois après la première de l'œuvre scénique. Il s'agit là d'une mesure équilibrée qui donne une souplesse importante dans la production.

Après le tax shelter pour les œuvres cinématographiques mis en place il y a maintenant plus de dix ans sous l'impulsion du ministre Reynders, ce nouvel instrument et les mécanismes qui sont prévus démontrent l'ambition de notre groupe pour le développement de la culture qui est et qui doit rester un véritable vecteur d'éducation, d'émancipation des créations, mais aussi d'échanges dans notre pays.

02.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je voudrais commencer mon intervention en rappelant l'intérêt des écologistes pour la culture en général, pour les arts de la scène en particulier et, encore plus particulièrement, dans leurs déclinaisons les plus populaires.

Ce sont des outils de lien social évidents. Cela fait partie de notre identité culturelle. Ce faisant, comme je l'ai dit en commission, nous soutiendrons ce texte, dès lors que, pour le cinéma, le tax shelter a montré son intérêt des deux côtés de la frontière linguistique. Cela est apparu de manière notable quand nous avons organisé, sous la précédente législature, des auditions en commission des Finances réunissant les créateurs flamands – je pense à Stijn Coninx – et francophones – je peux citer les frères Dardenne ou Jaco Van Dormael.

Contrairement à d'autres dispositifs fiscaux qui permettent des déductions, le tax shelter permet ici un véritable effet de levier. Le tax shelter contribue à financer une activité réelle, culturelle, qui a aussi des déclinaisons économiques, avec la création d'emplois et d'activités directes et indirectes, notamment dans l'accompagnement, comme par exemple dans le secteur horeca. Nous accueillons donc positivement cette initiative et nous sanctionnerons cet accueil par un vote positif tout à l'heure.

Hierdoor kunnen dubbele structuren worden opgezet met een basisentiteit en een productievenootschap die dan in aanmerking komt voor dit mechanisme. Verschillende producties zijn het werk van vzw's die er geen belang bij hebben om zich tot vennootschap om te vormen.

De termijnen voor de uitgaven komen overeen met de realiteit op het terrein: maximum 24 maanden na de ondertekening van de raamovereenkomst en ten laatste een maand na de première van een podiumwerk.

02.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): We zullen de tekst steunen. Wat de filmindustrie betreft, heeft de taxshelter zijn belang aangetoond, aan beide zijden van de taalgrens.

In tegenstelling tot andere fiscale regelingen heeft de taxshelter een hefboomwerking: hij financiert een culturele activiteit die een effect heeft op andere economische sectoren.

De bevoegdheid voor de financiering van de cultuur ligt eerst en vooral bij de Gemeenschappen, die voldoende middelen moeten krijgen – de federale overheid is verantwoordelijk voor een goede inning van de belastingen. De Gemeenschappen moeten ook keuzes maken zodat cultuur voor iedereen toegankelijk wordt.

Néanmoins, je voudrais pointer du doigt trois limites à l'exercice, auxquelles il faudra être attentif. La première limite a été citée: la compétence du financement de la culture appartient d'abord et avant tout aux Communautés. D'une part, celles-ci doivent être dotées de moyens suffisants pour pouvoir mettre en oeuvre leur importante mission en matière d'éducation, en matière culturelle et en matière d'accueil de l'enfance. C'est une des responsabilités de l'État fédéral de bien percevoir l'impôt, puisque, via les lois de financement, les entités fédérées bénéficient ou non de moyens.

Elles doivent aussi, en interne, poser des choix en faveur de la culture pour tous. C'est au sein de leur parlement, le Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement flamand, que ces débats doivent avoir lieu.

Le deuxième élément auquel il convient de porter attention est celui du coût de la mesure. Comme toute mesure fiscale, son coût est à maîtriser. On a vu des politiques fiscales déraiper et coûter très cher. Nous avons ici l'exemple du tax shelter cinéma; il semble que les coûts soient maîtrisés et que des activités se développent sur cette base, générant un effet retour qui peut être mesuré. L'exemple est donc positif, mais il conviendra d'être vigilant en la matière dans le futur.

Comme il faudra être vigilant à ce troisième point: le contrôle et l'évaluation de la loi. On a vu, dans le cadre du tax shelter sur le cinéma, que certains investisseurs utilisaient des failles, des éléments moins précis dans la loi et qu'il y avait des dérives dans l'utilisation de la loi, lesquels pouvaient créer des surcoûts et des montages douteux. Nous avons effectué ce travail d'évaluation en commission des Finances, sous la précédente législature. Il a conduit à une modification de la loi sur le tax shelter cinéma.

Je vous demande, dès le lancement de cette loi, d'être attentif à de potentielles dérives et à pouvoir corriger ce qui doit l'être.

Monsieur le ministre, il reste néanmoins une question sur laquelle je voudrais vous entendre de façon plus précise qu'en commission: la possibilité de subventionner certains festivals au départ de cette nouvelle loi sur le tax shelter culturel. Je pense à des festivals qui ne sont pas seulement des lieux de production d'artistes parfois chèrement payés mais qui ont réellement un travail de création et de production culturelles, comme "Esperanzah!", festival qui se tient au début du mois d'août à Floreffe, comme "Namur en Mai" ou Chassepierre, qui sont deux festivals des arts de la rue, l'un en ville, l'autre en bord de Semois, dans un cadre bucolique, et qui font réellement un travail intéressant qui mérite un soutien direct des Communautés. Pourquoi ne pourraient-ils pas avoir accès à ce système du tax shelter?

En réponse à la question qui vous a été posée de savoir si les festivals pouvaient ou non entrer en ligne de compte dans le cadre de cette nouvelle législation, vous avez eu une réponse qui n'était pas univoque. Vous déclariez, je cite le rapport de la commission, que: "La question de savoir si un festival peut entrer en ligne de compte convient d'être examinée au cas par cas". D'accord, mais selon quels critères? Il faudrait profiter de cette discussion pour donner des critères plus précis. Cela ne peut pas se faire à la tête du client. Les

De kosten van de maatregel moeten binnen de perken worden gehouden. De taxshelter voor cinematografische werken lijkt voldoende terugverdieneffecten te hebben gehad maar bij het gebruik ervan werden er ook ontsparingen vastgesteld. Men moet daar van bij het begin aandacht voor hebben en de tenuitvoerlegging van de wet evalueren.

Zou men op grond van die nieuwe wet op de culturele taxshelter bepaalde festivals die een echte bron van culturele creativiteit zijn kunnen subsidiëren? Aan welke criteria zal er moeten worden voldaan? De organisatoren moeten op voorhand weten of ze al dan niet in aanmerking komen. Zal men rekening houden met de billijke vergoeding van de artiesten, de toegankelijkheid en de duurzaamheid?

festivals doivent savoir a priori s'ils sont éligibles ou non au tax shelter. Je ne peux pas me contenter de cette réponse au cas par cas. Vous devez expliciter devant le parlement les critères qui seront utilisés. Un critère peut évidemment être la production culturelle propre, le montant des cachets donnés aux artistes (raisonnables ou non), le maintien de l'accessibilité ou s'il s'agit de véritables festivals durables, qui donnent accès à de l'eau potable gratuite et qui sont particulièrement sensibles à la gestion des déchets ou autres, ce que sont les trois festivals que j'ai cités tout à l'heure.

Je voudrais profiter de cette discussion en plénière pour vous permettre, monsieur le ministre, d'être plus précis à ce sujet.

Le **président**: Merci, monsieur Gilkinet. Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits.

02.04 Johan Van Overtveldt, ministre: Monsieur le président, avant tout, je me réjouis de ce que ce projet de loi rassemble une large majorité. Je serai évidemment attentif à ce que la répartition de l'autorité soit respectée, de même en ce qui concerne l'installation des mécanismes de contrôle, de manière à éviter les abus.

En ce qui concerne les festivals, on va effectivement étudier cela cas par cas. Comme le projet de loi a déjà été développé en concertation avec les Communautés, on va développer des critères plus spécifiques pour les festivals. Ce sera fait dès que possible.

02.04 Minister Johan Van Overtveldt: De brede steun voor dit wetsontwerp verheugt me. Ik zal toezien op de inachtneming van de respectieve bevoegdheden en de instelling van controle-mechanismen om misbruik te voorkomen.

De festivals zullen we geval per geval bekijken. Het wetsontwerp werd in overleg met de Gemeenschappen uitgewerkt en ook de criteria voor de festivals zullen we zo spoedig mogelijk samen met hen vaststellen.

02.05 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je prends acte de votre réponse sur la question spécifique de l'éligibilité des festivals à ce nouveau mécanisme. J'accueille positivement le fait que vous vouliez associer les Communautés à la définition des critères d'éligibilité. Vous voulez le faire dans un délai rapproché. Je vous interrogerai, à nouveau, rapidement sur le sujet pour m'en assurer.

02.05 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Ik ben blij dat u de Gemeenschappen wilt betrekken bij de vaststelling van de criteria, maar betreur dat u momenteel geen nadere informatie kunt verstrekken.

Je regrette, néanmoins, que vous n'ayez pas pu apporter plus de précisions à ce stade. Vous pourrez me rétorquer que si vous voulez une concertation avec les Communautés, ce n'est pas pour décider seul des critères à appliquer. Je vous accorde donc mon crédit. J'ai cité moi-même des critères d'éligibilité liés à l'accessibilité, notamment, la nécessité de se positionner dans une démarche culturelle et pas seulement dans la diffusion culturelle.

C'est le sens de cette loi. J'espère que vous pourrez aboutir rapidement à un accord. De la sorte, le festival concerné pourra se positionner et trouver de nouveaux financements pour ses activités qui en manquent parfois, malgré la qualité de ce qui est produit et diffusé.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
 Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.

La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2205/3)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2205/3)**

Het wetsontwerp telt 8 artikelen.
Le projet de loi compte 8 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 8 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 8 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

03 **Wetsontwerp tot wijziging van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 op het stuk van pensioenen (2198/1-3)**

03 **Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de pensions (2198/1-3)**

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

03.01 **Ahmed Laaouej**, rapporteur: Monsieur le président, je renvoie à mon rapport écrit.

03.02 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, ce n'est pas sur ce projet que je souhaitais intervenir, mais pouvez-vous noter que j'aimerais intervenir au sujet du crédit d'impôt pour les demandeurs d'asile? Veuillez m'excuser, j'anticipais la discussion.

Le **président**: La même chose vaut, certes, pour vous, monsieur Van Hees!

Vraagt nog iemand het woord? (Nee)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (Non)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2198/3)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2198/3)**

Het wetsontwerp telt 5 artikelen.
Le projet de loi compte 5 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

*De artikelen 1 tot 5 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 5 sont adoptés article par article.*

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

04 Wetsontwerp tot omzetting van richtlijn 2014/91/EU en houdende diverse bepalingen (2207/1-4)

04 Projet de loi transposant la directive 2014/91/UE et portant des dispositions diverses (2207/1-4)

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

M. Georges Gilkinet, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Vraagt iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2207/4)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2207/4)**

Het wetsontwerp telt 97 artikelen.
Le projet de loi compte 97 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
Aucun amendement n'a été déposé.

*De artikelen 1 tot 97 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 97 sont adoptés article par article.*

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

05 Wetsontwerp tot wijziging van de artikelen 4 en 243/1 van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992 (2199/1-6)

- Wetsvoorstel tot wijziging van het Wetboek van de Inkomstenbelastingen 1992 wat betreft het belastingkrediet tijdens de asielprocedure (1547/1-3)

05 Projet de loi modifiant les articles 4 et 243/1 du Code des impôts sur les revenus 1992 (2199/1-6)

- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne le bénéfice du crédit d'impôt durant la procédure d'asile (1547/1-3)

Voorstel ingediend door:
Proposition déposée par:
Roel Deseyn, Franky Demon, Nahima Lanjri, Vincent Van Peteghem.

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

De heer Luk Van Biesen, rapporteur, verwijst naar zijn schriftelijk verslag.

05.01 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, 4 millions d'euros, voilà le gain que vous allez engranger pour tordre la Constitution et tordre des principes fondamentaux de notre système fiscal. 4 millions d'euros, c'est donc le prix, ce que coûte une violation de la Constitution. Pourquoi? Pour introduire une disposition discriminatoire qui va viser de manière explicite une catégorie très particulière de la population: les demandeurs d'asile.

Très souvent, quand on modifie le Code des impôts sur les revenus pour régler des situations spécifiques, c'est pour accorder des avantages. Ici, vous nous soumettez un projet de loi qui va avoir pour effet de retirer un droit à la catégorie de population dont je viens de parler à savoir, plus exactement, le crédit d'impôt lié à la présence d'enfants à charge.

Tout cela ne vous honore pas. On en viendrait presque à se demander si ces 4 millions d'euros que vous allez récupérer ne vont pas servir à payer les astreintes de M. Francken, finalement, puisqu'au fond, on est à nouveau dans ce sujet: les demandeurs d'asile, les réfugiés, les gens qui ont fuit des scènes de guerre et ne viennent pas chez nous par plaisir, qui sont déracinés, qui, dès lors, sont déjà dans une situation de précarité, en attente d'une décision administrative qui met trop longtemps à arriver – et cela n'est pas de leur faute.

Dans l'intervalle, alors que ces personnes doivent être considérées comme résidents en Belgique, même si c'est à titre précaire et en attendant une confirmation, vous allez en faire des espèces de contribuables de seconde zone, si je puis dire.

Pourquoi violez-vous la Constitution et pourquoi tordez-vous le système fiscal? Vous tordez la Constitution parce que – le Conseil d'État l'explique très bien – vous ne justifiez pas suffisamment la différence de traitement que vous leur réservez.

La Constitution vous explique en effet qu'à partir du moment où l'on réserve un traitement différent à une partie de la population, cette décision doit se justifier au regard d'un objectif d'intérêt général et être proportionnée. Vous restez mis en demeure d'apporter cette justification. Cela ouvrira un recours devant la Cour constitutionnelle. Le Conseil d'État est particulièrement explicite à cet égard.

Pourquoi est-ce une dérogation à la cohérence générale de notre système fiscal? Parce que le siège de la matière qu'est l'article 2 du Code des impôts sur les revenus détermine comment on rattache une personne au territoire fiscal belge. Il s'agit de la notion d'habitant du Royaume. Permettez-moi de citer à nouveau l'article susmentionné: "Par habitant du Royaume, on entend: a) les personnes physiques qui ont établi en Belgique leur domicile ou le siège de leur fortune (...)".

05.01 Ahmed Laaouej (PS): Door een loopje te nemen met de Grondwet en de grondbeginselen van ons fiscaal systeem met voeten te treden, zult u 4 miljoen euro binnenrijven. U voert een discriminerende bepaling in, die uitdrukkelijk op een bepaalde categorie van de bevolking is gericht. U ontnemt asielzoekers het belastingkrediet voor kinderen ten laste. Dat strekt u niet tot eer.

Personen die de oorlog ontvluchten en niet voor hun plezier naar hier komen moeten in afwachting van een administratieve beslissing als inwoners worden aangemerkt, en niet als niet-inwoners.

De Raad van State is van oordeel dat u de verschillende behandeling onvoldoende verantwoordt.

Dat opent de weg voor een hoger beroep bij het Grondwettelijk Hof.

Die maatregel vormt een afwijking op de algemene samenhang van ons belastingstelsel aangezien in artikel 2 van het WIB de band van een persoon met het Belgisch fiscaal grondgebied door het begrip rijksinwoner bepaald wordt. Dit zijn de natuurlijke personen die hun woonplaats of de zetel van hun fortuin in België gevestigd hebben. Het Hof van Cassatie maakt een onderscheid tussen de fiscale en de burgerlijke woonplaats. Op het ogenblik van de inschrijving in het bevolkingsregister ontstaat er een fiscale woonplaats, maar die inschrijving is geen noodzakelijke voorwaarde. Volgens het Hof van Cassatie is de fiscale woonplaats een feitelijk begrip, dat gekenmerkt wordt door een zekere mate van bestendig-

La Cour de cassation rappelle que la notion de "domicile fiscal" doit être distinguée de celle de "domicile civil" et qu'il y a, par présomption, domicile fiscal dès le moment où quelqu'un est inscrit au registre de la population, mais que cette inscription – au registre ordinaire ou au registre d'attente – n'est pas une condition nécessaire pour disposer d'un domicile fiscal en Belgique. En effet, la Cour de cassation rappelle qu'il s'agit d'une question de fait. Je la cite: "Au sens de l'article 3 du Code des impôts sur les revenus, le domicile fiscal est une notion de fait caractérisée nécessairement par une certaine permanence ou continuité. La Cour d'appel de Gand a eu également l'occasion de se pencher sur la question en précisant: "indépendamment du domicile civil et de la nationalité et qui s'établit et s'affirme par un ensemble de faits et circonstances, en particulier le lieu d'habitation réel et, plus précisément, l'endroit où est établi le ménage".

Quel est donc le cœur du concept de domicile fiscal? C'est l'idée de lieu de vie, avec une certaine permanence ou continuité.

C'est l'endroit où on vit et où on rencontre des gens, là où on va faire ses courses et où on met ses enfants à l'école.

C'est là où on exerce une activité professionnelle. Autrement dit, la notion de domicile fiscal, notion de fait, s'apprécie en fonction des circonstances mais on retrouve toujours l'idée qu'il y a une habitation et l'installation d'un ménage.

Les demandeurs d'asile qui sont dans votre collimateur, puisque vous allez leur enlever un droit, habitent et vivent en Belgique. À ce titre, ils doivent être considérés comme des habitants du Royaume.

Que faites-vous dans ce projet de loi? Vous développez une approche restrictive de la notion d'habitant du Royaume. Vous le faites car vous avez une posture morale. Cette posture morale considère qu'un demandeur d'asile ne doit pas avoir les mêmes droits que tout le monde.

Vous allez dire qu'il faut comprendre qu'un demandeur d'asile ne travaille pas. Ne travaillant pas, il n'a pas de revenu professionnel et donc il n'existe pas de raison de lui allouer le crédit d'impôt. Sauf que le crédit d'impôt pour enfants à charge ne vise pas que les gens qui travaillent! Il vise les contribuables en général. Pourvu que vous ayez des enfants à charge, vous y avez droit. Il faut donc découpler la notion de contribuable de la notion de contribuable bénéficiant de revenus professionnels.

Vous dites qu'un demandeur d'asile n'est jamais un contribuable parce qu'il ne dispose pas de revenus professionnels et qu'il vit de ce qu'on lui donne. Il est logé, il reçoit des bons alimentaires ou un paquet alimentaire. Finalement, il n'a pas de revenus. Il ne peut donc pas être contribuable à part entière. Sauf qu'un demandeur d'asile qui dispose d'un pécule financier et s'il se trouve quelqu'un qui le parraine, qui lui donne un peu d'argent pour améliorer son ordinaire et qu'avec cet argent il consomme et qu'il achète des produits, il va payer une fiscalité indirecte.

Cela signifie que vous ne pouvez pas partir du principe et vous ne pouvez pas poser en règle générale qu'un demandeur d'asile n'est

heid en continuïteit, wat het hof van beroep te Gent met het idee van de plaats van het werkelijke wonen verbindt.

Asielzoekers leven in België en moeten worden beschouwd als rijksinwoners. U perkt die notie in omdat u zelf de mening bent toegedaan dat asielzoekers niet dezelfde rechten moeten hebben. Een asielzoeker werkt inderdaad niet, en u meent dat hij in dat geval geen belastingplichtige is, maar het belastingkrediet voor kinderen ten laste geldt voor alle belastingplichtigen met gezinslast, of ze beroepsinkomsten hebben of niet. U kunt niet als algemene regel stellen dat een asielzoeker nooit een belastingplichtige is, want hij kan wel bijdragen tot de fiscaliteit – hij betaalt immers indirecte belastingen op zijn verbruik – hoe bescheiden dat ook is.

Deze maatregel houdt geen steek wat de grondbeginselen betreft van zowel de Grondwet als ons algemeen belastingstelsel. Als iemand zijn zetel van fortuin in België heeft zonder er te wonen of er zijn fiscale woonplaats te hebben – hij kan zijn zaken zelfs vanuit het buitenland regelen –, kan hij in de personenbelasting worden belast en het belastingkrediet voor kinderen ten laste genieten. U zult zo iemand gunstiger behandelen dan een asielzoeker, want een asielzoeker staat op een wachtlijst en is niet opgenomen in het bevolkingsregister!

Als u niet naar onze ethische argumenten wilt luisteren, luistert u dan naar onze juridische argumenten en trek dit wetsontwerp in, dat uw imago bekladt.

jamais un contribuable. Un demander d'asile peut être un contribuable. Autrement dit, lorsque vous développez un panorama plus général, vous apercevez que l'argument qui consiste à dire qu'on ne va pas lui donner un avantage fiscal parce que ce n'est pas un contribuable ne tient pas la route.

Voilà un certain nombre d'éléments qui montrent, me semble-t-il, à suffisance que la mesure que vous prenez, qui est une mesure discriminatoire dont j'ai rappelé qu'elle ne vous honore pas, est une mesure qui ne tient pas la route sur le plan des principes fondamentaux tant de la Constitution que de notre système fiscal général et la manière dont on assujettit, dont on relie, dont on rattache un individu, une personne à un territoire fiscal.

Je peux même aller beaucoup plus loin et j'ai pris cet exemple lors de nos échanges en commission des Finances. Lorsque j'ai lu le Code des impôts sur les revenus, j'ai évoqué le fait qu'on pouvait rattacher quelqu'un à un territoire fiscal par le domicile fiscal, qui, je le répète, est différent du domicile civil. Le domicile fiscal est plus large que le domicile civil. Mais aussi si la personne concernée a le siège de sa fortune sur le territoire belge. Cela veut dire qu'une personne qui ne vit pas en Belgique au quotidien et qui n'a pas de domicile civil ou fiscal en Belgique mais qui a le siège de sa fortune en Belgique, c'est-à-dire qui gère ses affaires à partir de la Belgique sachant que cette gestion peut se faire à distance, peut être reliée au territoire fiscal et être soumise à l'impôt des personnes physiques. Cette personne qui ne vit pas en Belgique aurait droit au crédit d'impôt pour enfant à charge.

Cela signifie que vous allez le traiter plus favorablement qu'un demandeur d'asile, à l'égard duquel le seul argument que vous mobilisez est de considérer qu'il est sur un registre d'attente et pas sur le registre de la population. Et, pour cette raison-là, on peut justifier une discrimination, ce que le Conseil d'État réfute par ailleurs.

Voilà, monsieur le ministre, chers collègues, l'analyse que je souhaitais vous soumettre. Évidemment, j'ai ma morale et vous avez la vôtre. Vous avez vos jugements de valeur et j'ai les miens. Je ne vous demande pas de les partager. Je peux encore répéter que je trouve ce que vous faites tout à fait scandaleux. Mais, voilà, je sais que je ne vous convaincrs pas.

Par contre, sur le terrain du droit, là aussi, votre approche est bancal. Et donc, à tout le moins, si vous n'entendez pas nos arguments d'ordre éthique, au moins, entendez nos arguments juridiques et retirez ce projet de loi qui, je dirais, n'améliore pas votre image de savoir-faire sur le plan politique et sur le plan juridique mais qui surtout détériore votre image du point de vue d'une conception élémentaire de la justice fiscale.

Je vous remercie.

05.02 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, voici l'exemple type d'un projet de loi nauséabond et stigmatisant. La majorité utilise un bazooka pour régler un non-problème, et pratique à l'égard des réfugiés sa politique habituelle: en faire des boucs émissaires.

05.02 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Dit wetsontwerp is weerzinwekkend en stigmatiserend. De meerderheid hakt er met de botte bijl op in om een niet-bestaandeprobleem op te lossen.

Au-delà d'être mal fagoté d'un point de vue juridique, ce texte est sans humanité par rapport à la situation vécue par les personnes concernées, et sans vision sociétale.

Oui, il y a aujourd'hui dans le monde des phénomènes de guerre, de violence, des catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique, qui conduisent certains habitants de cette Terre, autres que nous, à chercher une vie meilleure, ou une vie tout court, ailleurs. Oui, tous les pays riches, comme le nôtre, doivent en prendre leur part. Nous estimons que c'est loin d'être le cas. Ces pays doivent assumer des conditions d'accueil non seulement dignes, mais aussi intelligentes, dans le sens de "porteuses d'une vraie vision de société et d'avenir".

L'intelligence, dans le cadre d'une politique d'accueil, c'est aussi de permettre aux enfants, ici présents pour quelque temps ou pour le reste de leur vie, de préparer leur avenir et le nôtre, car ils en feront partie.

Dans ce cadre, il s'agit de leur donner le minimum nécessaire, voire un peu plus si possible, et de leur permettre d'apprendre notre langue, un métier. Permettre à leurs parents de jouer leur rôle de parents, tous, avec des ressources financières, même si l'on ne parle pas de montants extraordinaires.

Je voudrais rassurer ceux qui seraient inquiets. On a essayé, dans le cadre de la première lecture, de connaître l'impact budgétaire de cette mesure. Cela a été impossible. En deuxième lecture, on vous a arraché le chiffre de 4 millions d'euros, mais ce chiffre n'était appuyé par aucune démonstration mathématique, et encore: je vous ai dit hier combien je me méfiais de vos démonstrations mathématiques.

Il est donc essentiel d'assurer un accueil digne qui prépare aussi l'avenir.

Il semble, car les choses ne sont pas claires, que certains demandeurs d'asile en Belgique, dans l'attente du traitement de leur dossier – ils ne sont pas responsables de la lenteur de ce traitement – , bénéficient parfois d'un crédit d'impôt, crédit d'impôt octroyé aux familles avec enfants dont les revenus se situent sous le seuil imposable.

Comme je l'ai dit, vous n'avez pas su nous expliquer clairement en première lecture combien de personnes étaient concernées, ni nous faire savoir quel montant cela représentait. En deuxième lecture, vous avez parlé de 4 millions d'euros. Cela montre que ce projet n'a pas beaucoup de sens, si ce n'est celui de la stigmatisation. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé d'un bazooka pour régler un problème qui n'en est pas un.

Ce projet de loi est nauséabond. Il n'honore pas notre parlement. Je ne serais pas fier, à la place de Mme Lanjri, membre du CD&V, qui a déposé une proposition de loi sur le sujet. Je ne serais pas fier si j'étais un membre de la majorité contraint de voter ce texte. En tant que parlementaire, je ne suis pas fier qu'un tel texte soit voté en ces lieux. En effet, si ce texte est critiquable sur le fond, d'un point de vue éthique, il l'est également sur le plan du droit. M. Laaouej a développé ce point. D'ailleurs, le Conseil d'État – mais je sais que vous êtes très peu attentifs à ceux qui vous conseillent – et les services juridiques de

Daarbij worden de vluchtelingen de zondebokken. Deze tekst is niet alleen juridisch onnauwkeurig, hij is ook onmenselijk en gespeend van een maatschappijvisie.

Onze rijke landen moeten een deel van de mensen opvangen die de armoede, de oorlog of rampen ontvluchten en deze opvang moet in waardige en intelligente omstandigheden gebeuren. We moeten de toekomst van de opgevangen kinderen voorbereiden door hen onze taal en een beroep te laten leren, maar we moeten ook de nodige financiële middelen aan hun ouders kunnen geven. Het gaat niet over buitengewone bedragen.

We wilden de budgettaire impact van deze maatregel kennen. In tweede lezing hebt u uiteindelijk een bedrag van 4 miljoen genoemd, maar u kon dat cijfer niet staven.

Sommige asielzoekers, met name gezinnen met kinderen die een inkomen onder het belastbare minimum hebben, krijgen soms in afwachting van de regularisatie van hun dossier een belastingkrediet. U kunt ons niet verduidelijken om hoeveel personen of om welk bedrag het gaat, waaruit ik kan besluiten dat dit ontwerp alleen maar wil stigmatiseren. Dit plaatst ons Parlement niet in een fraai daglicht.

Over deze tekst kan niet alleen ten gronde kritiek worden gegeven, hij is ook juridisch aanvechtbaar. Er hangt u een procedure boven het hoofd. We zullen tegen deze weezinwekkende tekst stemmen.

la Chambre, qui sont également de bon conseil, pointent l'anticonstitutionnalité de ce texte et le risque d'un revers de la majorité fédérale si ce texte devait être voté.

Vous pouvez poser le choix d'éviter ce revers en retirant votre projet de loi. Mais, si vous allez au bout des choses, pour un tout petit profit budgétaire, vous allez créer un important problème moral, raison pour laquelle nous ne voterons pas ce texte nauséabond.

05.03 Monica De Coninck (sp.a): Ik zal mijn betoog van op mijn plaats houden.

Mijn analyse sluit aan bij die van de heer Gilkinet, vooral dan zijn ethische analyse: welk mens- en wereldbeeld is het vertrekpunt om een zeer luttel bedrag aan zeer kansarme mensen te onttrekken?

Wat mij vooral stoort, is dat de regeling niet bijzonder consequent is. Ofwel zegt men dat asielzoekers recht hebben op bed, bad en brood en niets meer. Dan hebben ze ook geen recht op arbeid. Ofwel zegt men dat zij wel recht hebben op arbeid en dus toegang hebben tot de arbeidsmarkt.

Ik zou een en ander deels nog begrijpen, mochten de asielzoekers op geen enkele andere manier inkomsten kunnen verwerven. Dan zou uw regeling redelijk consequent zijn. Maar, mijn stelling is dat hier maatregelen worden genomen voor de show. Het is gewoon windowdressing. Als de asielzoekers zelfs maar één uur werken, hebben zij recht op die teruggave van de belastingen.

De maatregel is dus vooral een slag in het water, veel geblaat maar weinig wol.

Président: André Frédéric, vice-président.

Voorzitter: André Frédéric, ondervoorzitter.

05.04 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, je me souviens des mots du ministre Reynders lors de l'élection de Donald Trump. Il dénonçait la voie du populisme, la voie du racisme qui avait été choisie par les États-Unis et qui pouvait être suivie par d'autres pays tentés par le populisme.

Je pense que ce projet de loi s'inscrit totalement dans cette lignée. Il vise à exclure du bénéfice du crédit d'impôt les demandeurs d'asile. J'ai trois critiques à formuler.

05.05 Barbara Pas (VB): Mijnheer de voorzitter, ik vroeg het woord al na de vorige spreker, mevrouw de Coninck, omdat ik haar op haar wenken wou bedienen.

Wij zullen onderhavig wetsontwerp uiteraard steunen, omdat het de logica zelf is. Mevrouw De Coninck had echter een punt, toen ze zopas zei dat het een slag in het water is als men na een uur werken meteen opnieuw belastingplichtige wordt.

Vandaar dat wij ook een amendement hebben ingediend, juist om dat

05.03 Monica De Coninck (sp.a): Sur quelle vision du monde et de l'humanité se fonde-t-on pour retirer un montant absolument insignifiant à des gens défavorisés? Le règlement n'est pas très cohérent. Ou bien on dit qu'un demandeur d'asile a seulement le droit d'être logé, nourri et blanchi, et qu'il n'a donc pas droit au travail; ou bien on dit qu'il a droit au travail et qu'il a accès au marché du travail. Certaines mesures sont prises pour la galerie. On prend des mesures de façade. Même quelqu'un qui ne travaillerait qu'une heure a droit à ce remboursement des impôts.

05.04 Marco Van Hees (PTB-GO!): Nadat Donald Trump verkozen werd tot president heeft minister Reynders de door de VS gekozen weg van het populisme en het racisme aan de kaak gesteld, een weg die andere landen zouden kunnen volgen.

Dit wetsontwerp, dat asielzoekers van het belastingkrediet uitsluit, past in die optiek.

05.05 Barbara Pas (VB): Nous soutiendrons ce projet de loi parce qu'il procède de la logique même. Mme De Coninck a toutefois raison de dire qu'il s'agit d'un coup d'épée dans l'eau si l'on devient à nouveau contribuable dès que l'on a travaillé une heure. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé l'amendement suivant: dès

te voorkomen. Voor ons moet men, eens men erkend is, minstens drie maanden bijgedragen hebben om opnieuw als belastingplichtige aangezien te worden en het belastingkrediet te kunnen krijgen. Het is de logica zelve dat men eerst aan het systeem moet hebben kunnen bijdragen, vooraleer men ervan kan profiteren.

Mevrouw De Coninck, ik kom dus meteen aan uw kritiek tegemoet. Met het amendement dat wij hebben ingediend, is het onmogelijk om na een uur werken dat belastingkrediet te genieten.

05.06 Marco Van Hees (PTB-GO!): Il est assez instructif de voir que le Vlaams Belang soutient ce projet. Cela me conforte dans l'idée qu'il s'agit vraiment de faire un peu ce que le ministre Reynders dénonçait lors de l'élection de Trump, le fait d'aller dans la voie du populisme et du racisme. Ici, la majorité s'inscrit parfaitement dans cette lignée.

J'ai trois critiques à l'égard de ce projet.

Premièrement, c'est un projet discriminatoire qui surfe sur un message à connotation raciste, qui consiste à exclure une catégorie de la population du bénéfice d'une règle fiscale légale, qui est normalement octroyée à tout résident du pays quelle que soit sa situation. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de dire en commission que, selon moi, l'analyse d'impact qui est jointe au projet de loi n'est pas correctement complétée. En effet, à la question "quel est l'impact du projet de réglementation sur le thème de la lutte contre la pauvreté?", il ne fallait pas inscrire "pas d'impact" mais "impact négatif" car il est clair que cela va appauvrir une catégorie de personnes. Ensuite, sur le deuxième critère de l'égalité des chances, il ne fallait pas compléter "pas d'impact" mais cocher la case "impact négatif" car cela a clairement un impact négatif manifeste sur l'égalité des chances s'agissant d'un projet discriminatoire à connotation raciste.

Deuxièmement, le Conseil d'État constate que cette discrimination n'est pas motivée et que le principe d'égalité est bafoué.

Troisièmement, ce projet crée une fiction dans le droit fiscal puisque quelqu'un qui est résident dans les faits est considéré comme non-résident. Vous résidez en Belgique mais, artificiellement, on vous considère comme non-résident.

La majorité et le gouvernement font la comparaison avec un diplomate. Il est vrai qu'un diplomate, de manière artificielle, n'est pas considéré comme un non-résident alors qu'il réside une partie de l'année. Cette comparaison n'est pas du tout valide car il s'agit d'un cas très particulier. Le diplomate est résident d'un autre pays où il a un statut fiscal tout à fait spécifique. La comparaison ne tient donc pas. Dans le cas présent, les demandeurs d'asile ne sont résidents effectifs que d'un pays, ils ne sont pas résidents d'un autre pays. En leur retirant ce titre de résident, on crée, en quelque sorte, une forme de statut d'apatride de la résidence.

Voilà des gens qui n'ont de résidence nulle part dans le monde. Ils sont sans résidence. Sans résidence fixe, sans résidence fiscale, en tous cas. Ce projet est donc digne du populisme que cette majorité dénonce pourtant à longueur de discours.

Président: Siegfried Bracke, président.

que sa demande d'asile a été acceptée, la personne doit avoir contribué au moins pendant trois mois pour pouvoir à nouveau être considérée comme contribuable et avoir droit au crédit d'impôt.

05.06 Marco Van Hees (PTB-GO!): Dat Vlaams Belang dit wetsontwerp steunt, bewijst dat de meerderheid de kant van het populisme en het racisme opgaat!

Middels dit discriminerende wetsontwerp met een racistische connotatie wordt een bevolkingsgroep uitgesloten van het voordeel van een fiscale regel. De impactanalyse bij het wetsontwerp klopt niet, want het heeft wel degelijk een negatieve impact: een bevolkingsgroep zal armer worden en het gelijkheidsbeginsel wordt niet in acht genomen.

Volgens de Raad van State wordt die discriminatie niet onderbouwd en wordt het gelijkheidsbeginsel geschonden.

Dit wetsontwerp, tot slot, creëert een fictieve fiscale situatie, omdat een inwoner daarin beschouwd wordt als een niet-inwoner. De meerderheid voert aan dat de situatie vergelijkbaar is met die van een diplomaat, maar een diplomaat is een inwoner van een ander land waar hij een specifieke fiscale status heeft. Asielzoekers zijn feitelijk maar inwoner van één enkel land. Men creëert in feite een vorm van woonplaatsloosheid.

Voorzitter: Siegfried Bracke, voorzitter.

05.07 Benoît Dispa (cdH): Monsieur le président, monsieur le ministre, ce projet de loi est tellement lourd de ressentiments, d'arrière-pensées, de sous-entendus, qu'on n'a presque pas envie de s'appesantir davantage. Je ne peux tout de même pas laisser passer ce texte sans exprimer le malaise qu'il suscite dans les rangs du cdH à différents niveaux.

Du point de vue juridique, ce projet de loi introduit en effet une absurdité totale puisque les demandeurs d'asile qui résident en Belgique sont considérés comme non-résidents, ce qui est un non-sens et sans doute révélateur de la non-existence que l'on voudrait leur attribuer. C'est vrai: s'ils n'étaient pas là, ce serait encore mieux sans doute, de votre point de vue.

Sous l'angle politique, on voit bien ici le soutien qu'apporte le Vlaams Belang à ce projet de loi, tout en déclarant que ce n'est pas encore assez. Le combat que vous essayez de mener est un combat perdu d'avance. Vous trouverez toujours des loups qui crieront plus fort, derrière vous. Vous en retirerez peut-être quelques bénéfices électoraux mais je pense plutôt que vous alimentez des sentiments négatifs qui finiront par vous submerger les uns et les autres.

Sur le plan budgétaire, enfin, M. le ministre des Finances a fini par lâcher un chiffre en commission en disant que l'impact de la dépense fiscale était estimé à 4 millions d'euros. Nous avons eu hier un débat budgétaire sur la qualité des prévisions *ex ante* et *ex post*. Je voudrais au moins que M. le ministre des Finances puisse joindre à la discussion la note de calcul sur laquelle il s'est fondé pour que l'on puisse avoir une trace de cette estimation et, peut-être plus tard, voir ce que le projet de loi aura rapporté, sinon dans les urnes, du moins dans les finances de l'État. Il y a là, je pense, un devoir de transparence budgétaire qui s'impose, sans quoi le positionnement de la majorité élargie au Vlaams Belang s'apparenterait uniquement à une posture idéologique.

05.08 Nahima Lanjri (CD&V): Ik wil het debat dat wij in de commissie hebben gevoerd, hier niet overdoen. Dat zou niet correct zijn en ik wil de tijd niet te veel rekken.

Hier worden echter opnieuw zware woorden gebruikt. Men heeft het over discriminatie en een racistisch voorstel. Dat is heel eigenaardig. De beschuldigingen worden ook aan mijn adres geuit. Soms verwijt men mij wel eens dat ik te links ben of te sociaal. Nu word ik plots in het andere kamp gestoken. Nu ben ik te racistisch.

Ik wil heel duidelijk zeggen dat het hier niet gaat over een uitsluiting van personen op basis van hun afkomst. Het gaat hier over iets wat niet meer dan logisch is, ongeacht of het daarbij gaat over Belgen, Amerikanen of wie dan ook. Zodra men bed, bad en brood krijgt en van de overheid dus alle steun krijgt, die nodig is, is het logisch dat men geen geld terugkrijgt van de belastingen, tenzij men ook werkt of een asielzoeker is die niet in de opvang zit, maar bijvoorbeeld door familie wordt opgevangen. De kritiek die hier wordt gegeven, is dan ook nogal gratuit.

Ik wil ook heel duidelijk zeggen dat hier niemand wordt gevisieerd. De

05.07 Benoît Dispa (cdH): Dit ontwerp zit vol bijbedoelingen en veroorzaakt een gevoel van onbehagen bij het cdH.

Op juridisch vlak voert het een ongerijmdheid in doordat het van in België verblijvende asielzoekers niet-inwoners maakt. Dat is even onzinnig als veelzeggend.

Op politiek vlak wordt het gesteund door het Vlaams Belang, ook al vindt die partij dat de tekst niet ver genoeg gaat.

Op budgettair vlak heeft de minister van Financiën de impact ervan in de commissie op 4 miljoen euro geraamd. Kan de berekeningsnota waarop hij zich heeft gebaseerd aan het verslag worden toegevoegd zodat er een spoor is van die raming? De regering heeft de plicht transparant te communiceren over de begroting. Als de meerderheid – uitgebreid met het Vlaams Belang – zich daar niet aan houdt, dan heeft haar houding veel weg van een ideologische stellingname.

05.08 Nahima Lanjri (CD&V): Certains ont évoqué une "proposition discriminatoire et raciste". Ce reproche ne m'avait encore jamais été adressé. Soyons clairs: il ne s'agit pas d'exclure des personnes sur la base de leur origine, car cette dernière n'est pas prise en considération. Le raisonnement suivi consiste à dire que si une personne bénéficie du gîte et du couvert, c'est-à-dire de toute l'aide publique nécessaire, il est logique que les contributions ne lui remboursent rien, à moins que l'intéressé ait travaillé ou qu'il ne se trouve pas dans un centre d'accueil. Il s'agit d'une lacune de la législation qui sera enfin comblée. Pour ce faire, le gouvernement a pris en considération les

vluchtelingen hebben immers ook nooit gevraagd om een belastingkrediet te krijgen. Wij sluiten gewoon een hiaat in de wetgeving dat er al te lang is geweest.

observations formulées par le Conseil d'État.

De regering heeft trouwens rekening gehouden met de door de Raad van State geformuleerde opmerkingen. Nogmaals, de tekst heeft niet tot doel een doelgroep uit te sluiten. Als een Belg bed, bad en brood krijgt, zou die in dezelfde situatie verkeren. Wie werkt en in de opvang zit, zal een bijdrage moeten betalen. Dat is nu reeds bepaald in de opvangwet. In die zin kan er ook een zekere correctie gebeuren.

05.09 Ahmed Laaouej (PS): Madame Lanjri, vous nous dites qu'"il faut travailler et contribuer pour avoir droit au crédit". C'est ce que vous avez dit!

05.09 Ahmed Laaouej (PS): Mevrouw Lanjri, u zegt dat men moet werken om recht te hebben op dat krediet...

05.10 Nahima Lanjri (CD&V): (...)

05.11 Ahmed Laaouej (PS): Mais vous venez de le dire! Vous dites: "On ne leur donne pas le crédit d'impôt pour enfant à charge parce qu'ils ne contribuent pas, qu'ils reçoivent de l'aide alimentaire, qu'ils sont logés. Et comme ils ne contribuent pas, qu'ils ne travaillent pas, ils ne bénéficient pas du crédit d'impôt". Est-ce cela que vous dites?

05.12 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer Laaouej, er zijn 116 000 leefloontrekkers in ons land. Ook al werken zij niet, toch krijgen zij het belastingkrediet. Ik vind dat niet meer dan logisch, ik vind dat fair. Ook de erkende vluchteling die een leefloon krijgt of de asielzoeker die een leefloon ontvangt en niet in de bed-bad-brood-opvang zit, zal het belastingkrediet krijgen. Ik heb daar ook geen probleem mee, uiteraard niet, niemand. Dat is het verschil.

05.12 Nahima Lanjri (CD&V): J'ai été très claire à ce propos. La Belgique compte, par exemple, 116 000 bénéficiaires du revenu d'intégration qui ne travaillent pas non plus mais qui perçoivent néanmoins un crédit d'impôt, ce qui est parfaitement équitable. Le système proposé ne s'applique qu'aux personnes qui se trouvent dans des centres d'accueil et à qui l'on offre le gîte et le couvert et donc, pas à l'ensemble des demandeurs d'asile.

Het gaat niet over bijdragen. Trouwens, ik herhaal dat de regeling niet van toepassing is op alle asielzoekers. Ze geldt niet voor de asielzoeker die niet in de opvang zitten, maar wel voor de asielzoeker die in de opvang zit. Sommige asielzoekers hebben hier een tijd gewoond.

05.13 Ahmed Laaouej (PS): Restons sur ma question, si vous le voulez bien! Quelle différence faites-vous, d'un point de vue fiscal, entre un demandeur d'asile et une personne qui reçoit le revenu d'intégration sociale, qui émarge au CPAS? Expliquez-moi la différence!

05.13 Ahmed Laaouej (PS): Welk fiscaal onderscheid maakt u tussen een asielzoeker en een leefloontrekker die afhankelijk is van het OCMW?

05.14 Nahima Lanjri (CD&V): Geen. Het is logisch: er is geen verschil. Als iemand een leefloon krijgt, dan krijgt hij ook een belastingkrediet, uiteraard. Ik heb u dat ook gezegd. U mag mij dus geen woorden in de mond leggen die ik niet heb gebruikt.

05.14 Nahima Lanjri (CD&V): C'est logique: il n'y a pas de différence. Mais si quelqu'un perçoit le revenu d'intégration, il bénéficiera évidemment aussi d'un crédit d'impôt. Que M. Laaouej ne me fasse pas de procès d'intention!

05.15 Ahmed Laaouej (PS): Cela, je l'ai compris. Mais quelle différence faites-vous entre les deux cas de figure? Quel est l'élément qui vous permet de traiter différemment au niveau fiscal un bénéficiaire du CPAS et un demandeur d'asile sur le plan fiscal?

05.15 Ahmed Laaouej (PS): Maar welk onderscheid maakt u tussen beide casussen?

05.16 Nahima Lanjri (CD&V): Het verschil is dat het gaat over iemand die bed, bad en brood en dus volledige materiële steun krijgt. Een Belg of een vreemdeling die hier al 10 jaar woont en bed, bad en brood krijgt, zou onder hetzelfde regime vallen.

05.17 Ahmed Laaouej (PS): Vous n'avez pas de réponse madame.

05.18 Nahima Lanjri (CD&V): Il faut vouloir comprendre mais il est plus facile pour vous de dire que je suis raciste.

05.19 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur le président, je ne peux pas laisser passer cela. Y a-t-il quelqu'un dans cette assemblée qui peut témoigner que je vous ai traitée de raciste?

Vous me diffamez!

Prenez garde à ce que vous dites, il y a des accusations qui sont graves!

Quelqu'un peut-il témoigner ici que je vous ai traitée de raciste? Arrêtez, arrêtez!

Le **président**: Ne créons pas d'incident où il n'y a pas d'incident.

05.20 Ahmed Laaouej (PS): Par contre, Mme Lanjri ne justifie pas la différence de traitement qu'elle fait entre un demandeur d'asile et une personne qui émarge au CPAS ou qui est titulaire d'un revenu d'intégration sociale.

Cela veut dire, madame, que vous avez une position et que vous tordez les réalités juridiques pour pouvoir l'intégrer dans un système fiscal qui vous demande de la cohérence du point de vue du droit, cohérence que vous ne possédez pas.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'État dit que cette position sera contestable devant la Cour constitutionnelle et qu'il y aura motif d'annulation.

05.21 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, j'ai qualifié ce texte de nauséabond et j'ai dit à votre égard, madame Lanjri, que vous avez déjà pris des initiatives parlementaires plus subtiles et humanistes que ce texte que vous avez déposé et qui a inspiré le gouvernement.

Convenons que le crédit d'impôts pour enfants à charge a été mis en place dans notre législation pour aider des personnes dont le revenu est inférieur au revenu imposable, pour les aider et pour leur permettre de s'occuper correctement de leurs enfants. Il y a aujourd'hui des enfants, nés en Belgique ou pas, dont les parents sont ou non demandeurs d'asile, qui méritent de bénéficier d'un coup de pouce. Ils représentent notre venir.

05.16 Nahima Lanjri (CD&V): Encore une fois, la seule différence réside dans le fait qu'il s'agit d'une personne qui bénéficie d'une aide matérielle complète, incluant le gîte et le couvert.

05.17 Ahmed Laaouej (PS): U kunt geen antwoord geven.

05.18 Nahima Lanjri (CD&V): U moet het ook willen begrijpen. Het is gemakkelijker voor u om mij een racist te noemen.

05.19 Ahmed Laaouej (PS): Dat houdt geen steek. Kan iemand in deze assemblee getuigen dat ik u voor racist heb uitgemaakt?

U belastert me en dat is een zware beschuldiging.

05.20 Ahmed Laaouej (PS): Mevrouw Lanjri geeft evenwel geen verantwoording voor de verschillende behandeling van een asielzoeker en een leefloner. Dat betekent dat u een bepaald standpunt inneemt en dat u de juridische realiteit aanpast om uw opvatting te doen passen in een belastingstelsel dat juridische coherentie nodig heeft. De Raad van State heeft u gezegd dat men dat standpunt voor het Grondwettelijk Hof zal kunnen aanvechten.

05.21 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Ik heb deze tekst weerzinwekkend genoemd en ik heb gezegd, mevrouw Lanjri, dat u al subtielere en humanistischere parlementaire initiatieven hebt genomen.

Het belastingkrediet voor kinderen ten laste werd ingevoerd om mensen, wier inkomen lager ligt dan het belastbare inkomen, te helpen om goed voor hun kinderen

Comme cela a été dit, vous vous occupez d'un problème qui n'en est pas un.

En première lecture, le gouvernement ne pouvait pas préciser le nombre de personnes concernées et le coût de cette opération.

En deuxième lecture, nous avons pu arracher au ministre que le montant était de quatre millions. Nous lui avons demandé comment il était arrivé à ce montant. Il nous a répondu que c'était ses services qui avaient fait le calcul.

Je pense que vous essayez de régler un problème qui n'existe pas et vous créez une inégalité fondamentale entre des êtres humains, en fonction de leur statut. Ce texte manque d'humanité et n'a pas de vison d'avenir de notre société.

Je trouve dommageable que vous, madame Lanjri et le CD&V, vous vous prêtiez à ce jeu car parfois, au sein de la majorité, on peut trouver, dans votre parti un peu plus de sens social et plus d'ouverture que dans le chef des autres membres du gouvernement

Je vous prends ici, en flagrant délit de défense d'un texte qui est le contraire de ce que j'attends d'un parlement.

De **voorzitter**: De regering heeft het woord.

05.22 Johan Van Overtveldt, ministre: Monsieur le président, il est évident qu'une discussion profonde s'est amorcée quant à des principes, des convictions et des jugements de valeur et qu'à ce sujet, réside une différence entre la majorité et l'opposition, ce que j'avais déjà constaté précédemment au sein de la commission des Finances.

Du point de vue technique, je consacre un point concernant l'aspect discriminatoire de ce projet. Je me fie au Conseil d'État selon lequel "les demandeurs d'asile sont exclus de l'impôt des personnes physique parce qu'ils ne satisfont pas au critère principal, à savoir être considérés comme habitants du Royaume. Sur proposition du Conseil d'État, une exception a été prévue pour les demandeurs d'asile considérés comme habitants du Royaume avant de demander l'asile en Belgique parce que le siège de leur fortune y était déjà établi". Plutôt que de modifier le contenu de la notion de résidence, le gouvernement a décidé que les demandeurs d'asile ne relèveraient plus de l'impôt des personnes physiques mais bien de celui des non-résidents. Les demandeurs d'asile seront traités comme tous les non-résidents. Je vous remercie.

05.23 Ahmed Laaouej (PS): Monsieur le ministre, d'abord, vous rendez-vous compte que vous êtes en train de soumettre à l'impôt des non-résidents, des personnes qui résident en Belgique, soit des gens qui résident en Belgique 365 jours/365? Imaginez donc le système absurde que l'on vous propose.

Ensuite, je reconnais votre sincérité. Vous avez dit: "J'ai des jugements de valeur, j'ai une vision idéologique différente de la vôtre". Vous jouez cartes sur table et c'est appréciable. Par contre, certains du CD&V estiment que ce n'est pas une question de jugement de valeur mais plutôt une question de principe.

te zorgen. Het maakt niet uit of die kinderen in België of in het buitenland zijn geboren en of de ouders asielzoekers zijn of niet.

In eerste lezing kon de regering niet meedelen over hoeveel personen het ging en hoeveel die operatie zou kosten. In tweede lezing maakte de minister plots gewag van een bedrag van 4 miljoen euro, zonder dat hij kon verklaren waar dat vandaan kwam.

U houdt zich bezig met een probleem dat er geen is en u creëert een fundamentele ongelijkheid tussen mensen.

Ik betreur dat CD&V niet méér blij geeft van sociale bewogenheid!

05.22 Minister Johan Van Overtveldt: De meerderheid en de oppositie houden er verschillende waardeoordelen op na. Wat het 'discriminatoire' gehalte in dit wetsontwerp betreft, verwijs ik graag naar de Raad van State, die vindt dat de asielzoekers uitgesloten worden uit de personenbelasting omdat ze niet beschouwd worden als rijksinwoners. Er werd in een uitzondering voorzien voor degenen die vóór hun asielaanvraag rijksinwoners waren. De regering heeft beslist dat de asielzoekers onderworpen zullen worden aan de belasting van niet-inwoners.

05.23 Ahmed Laaouej (PS): U zult dus bepaalde mensen aan de belasting van niet-inwoners onderwerpen, terwijl ze wél in België verblijven! Dat is toch absurd. U hebt het over een ideologische kwestie, maar sommigen binnen CD&V zeggen integendeel dat het over principes gaat. We stellen een gebrek aan coherentie vast binnen de meerderheid.

Il serait bon qu'au sein de la majorité, vous vous entendiez à savoir s'il s'agit d'une question de principe ou de jugement de valeur et de posture idéologique. Il y a là un problème de cohérence au sein de la majorité! Pour le reste, je ne suis absolument pas convaincu par les réponses que vous apportez à nos arguments et, de fait, vous n'en apportez pas, ce qui est fort regrettable.

J'en appelle à tous ceux qui, dans la majorité, ont peut-être une fibre - du fait de leur philosophie politique libérale ou humaniste - et qui considèrent qu'un homme est l'égal d'un autre homme, qui considèrent que lorsqu'on établit une discrimination entre les individus en retirant des droits à certains, cela ne se fait jamais à la légère.

Idéalement même, on ne doit jamais le faire parce qu'il y a un principe fondamental qui est le principe de l'égalité et que ce principe d'égalité est garanti par la Constitution - ce n'est pas rien, la Constitution! - et au-delà de la Constitution, par la Convention européenne des droits de l'homme, parce que nous sommes une démocratie où il n'y a pas une hiérarchie entre les êtres humains. Il n'y a pas des contribuables de première zone, de deuxième zone et de troisième zone. Il y a des contribuables. C'est cela que vous ne voulez pas voir. Donc, j'en appelle à un sursaut dans les rangs libéraux, dans les rangs humanistes du CD&V pour ne pas voter ce texte et pour nous rejoindre dans sa dénonciation. Il n'est jamais trop tard!

05.24 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, vous citez le Conseil d'État dans une phrase qui, sans doute, vous arrange et dans laquelle vous pensez trouver un support juridique. Il est pourtant excessivement clair dans l'avis qu'il remet sur votre texte et que je vais citer, dès lors que vous avez cité une partie de l'avis du Conseil d'État: "Le Conseil d'État n'a pas connaissance d'une autre justification que la justification politique se référant à l'accord de gouvernement, si bien qu'il ne peut apprécier comme il se doit la compatibilité du régime en projet avec le principe d'égalité".

Cela veut dire clairement que le Conseil d'État interroge le respect par ce texte du principe d'égalité et ne trouve pas dans les justifications qui sont données dans le texte initial et dans le dialogue avec le représentant du gouvernement, les éléments qui peuvent lui permettre d'affirmer que le principe d'égalité est respecté. Il vous conseille de mieux préciser les choses et il dit, parce qu'il sait exactement ce qu'il va se passer - il a l'habitude de ce type de texte - , qu'en définitive, il reviendra à la Cour constitutionnelle d'apprécier si la mesure est raisonnablement justifiée.

Vous allez voter un texte que je considère nauséabond - je ne reviens pas sur le débat que nous avons formulé - mais qui, en plus, va être attaqué devant la Cour constitutionnelle et par rapport auquel vous allez perdre. C'est une manière de légiférer qui, vraiment, est problématique. Je réfute l'idée que vous puissiez trouver dans l'avis du Conseil d'État des éléments qui donnent une assise juridique à ce texte. Vous créez une différence de traitement entre des citoyens du monde, des citoyens de la Terre qui vivent ici en Belgique et qui ne seront pas soumis aux mêmes règles en matière d'impôts. Ni vous-même ni Mme Lanjri n'êtes capables de le justifier au niveau du gouvernement!

Het gelijkheidsbeginsel is van fundamenteel belang en wordt door de Grondwet en het Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens gewaarborgd. In een democratie is er geen hiërarchie tussen de belastingplichtigen. Ik roep de liberalen en de humanisten bij de CD&V op de voorliggende tekst te verwerpen.

05.24 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, u beroept zich op het advies van de Raad van State om uw tekst te verdedigen. In dat advies wordt er echter gezegd dat de Raad enkel kennis draagt van een politieke rechtvaardiging van dat ontwerp, waardoor hij de verenigbaarheid ervan met het gelijkheidsbeginsel niet kan beoordelen. Volgens de Raad moet het Grondwettelijk Hof de knoop doorhakken.

U zal dus een weezinwekkende tekst goedkeuren die voor het Grondwettelijk Hof zal worden aangevochten, waarbij u het onderspit zal moeten delven. Dat wetgevend optreden is problematisch. U voert een verschil in behandeling tussen burgers in.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
 Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
 La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2199/5)**
 Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2199/5)**

Het wetsontwerp telt 4 artikelen.
 Le projet de loi compte 4 articles.

* * * * *

Ingediend amendement:

Amendement déposé:

Art. 2/1(n)

• 1 – *Barbara Pas (2199/6)*

* * * * *

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het aangehouden amendement en over het geheel zal later plaatsvinden.
 La discussion des articles est close. Le vote sur l'amendement réservé ainsi que sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

* * * * *

Besluit van de artikelsgewijze bespreking:

Conclusion de la discussion des articles:

Réservé: le vote sur l'amendement.

Aangehouden: de stemming over het amendement.

Artikel per artikel aangenomen: de artikelen 1 tot 4

Adoptés article par article: les articles 1 à 4

* * * * *

06 Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 22 mei 2003 houdende organisatie van de begroting en van de comptabiliteit van de federale Staat (2139/1-4)

06 Projet de loi modifiant la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral (2139/1-4)

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
 La discussion générale est ouverte.

De heer Roel Deseyn, rapporteur, verwijst naar het schriftelijk verslag.

06.01 **Benoît Dispa** (cdH): Monsieur le président, les débats en commission sur ce texte étaient intéressants. Ils ont été quelque peu retardés parce que la commission a estimé qu'il valait mieux avoir l'avis de la Cour des comptes sur le projet de texte. Cet avis a été analysé et il n'est pas tout à fait enthousiaste.

06.01 **Benoît Dispa** (cdH): Het Rekenhof heeft een zeer kritisch advies over de ontwerp tekst overgelegd. Het stelt tal van tekortkomingen vast in de uitvoering van

Je ne vais pas revenir sur le contenu des discussions sur le texte mais plutôt sur la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité fédérale. La loi du 22 mai 2003 souffre encore de très nombreuses carences dans sa mise en œuvre. Je voudrais attirer l'attention de Mme la ministre du Budget sur cet article du cahier d'observations qui comprend un audit assez complet et sévère sur la façon dont l'État fédéral met en œuvre, avec beaucoup de retard, la réforme de la comptabilité fédérale.

La Cour souligne que pas moins de vingt articles de la loi de mai 2003 doivent encore être exécutés. Ils nécessitent un arrêté d'exécution. Onze d'entre eux concernent l'administration générale et cela porte sur toute une série de questions: les modalités de constatation des droits, la conservation des pièces justificatives, la conservation des livres et journaux, etc. Il s'agit de questions très techniques mais qui sont importantes pour le bon fonctionnement des services de l'État.

La Cour souligne que ces arrêtés manquants sont classifiés selon un processus d'avancement, selon qu'ils sont en cours, planifiés ou non planifiés. On se rend compte qu'il y a un certain nombre de projets ou d'avant-projets d'arrêtés qui sont encore très loin d'être en cours de planification puisqu'ils sont considérés comme n'étant pas planifiés. En 2016, contrairement à ce qui avait été espéré, il n'y aura pas de publication d'arrêtés d'exécution.

Je souligne ces retards dans la mise en œuvre de la réglementation car ils ne sont pas sans incidence. Il y a une forme d'insécurité juridique qui en résulte, la plupart des départements finissant par adopter par voie de circulaire des dispositions provisoires qui manquent de cohérence et qui manquent surtout de solidité juridique.

La Cour s'est penchée sur les causes de ce retard. Elle souligne notamment qu'un seul collaborateur a été désigné à temps partiel pour élaborer les arrêtés d'exécution, qu'au sein du comité de direction du SPF Budget et Comptabilité, on n'a pas vraiment une vision claire de ce que doivent contenir ces arrêtés.

Il y a une forme de recherche de consensus qui retarde beaucoup le processus. Je ne veux pas accabler Mme la ministre. Je sais qu'elle est consciente de cette problématique. Je voudrais simplement l'encourager à considérer que ce travail de mise en œuvre de la réforme constitue un travail important, qui n'est pas nécessairement très porteur sur le plan politique mais qui est bien nécessaire sur le plan technique.

Les critiques de la Cour des comptes n'ont pas été contestées par le SPF puisque celui-ci a fait savoir qu'il n'avait aucune remarque à formuler à l'égard des conclusions et des recommandations de la Cour des comptes. Je présume que nous aurons un jour l'occasion d'en parler, peut-être dans la sous-commission Cour des comptes.

Je voudrais à la faveur de ce point encourager Mme la ministre et la conscientiser sur la nécessité de donner peut-être la priorité à ce travail technique mais important.

06.02 **Sophie Wilmès**, ministre: Merci, monsieur Dispa, pour votre intervention et pour vos encouragements.

de hervorming van de federale comptabiliteit zoals die is vastgesteld in de wet van 22 mei 2003.

Maar liefst twintig artikelen van die wet moeten nog via besluiten worden uitgevoerd. Elf ervan hebben betrekking op het algemeen bestuur, bijvoorbeeld op de vaststelling van de rechten, het bewaren van verantwoordingsstukken, het bewaren van boeken en dagboeken enz. Die zeer technische aspecten zijn erg belangrijk voor de goede werking van de Staat.

De ontbrekende besluiten worden gerangschikt volgens hun min of meer gevorderde staat. Sommige zijn echter nog niet eens gepland. In 2016 zullen geen uitvoeringsbesluiten worden bekendgemaakt.

Die vertraging leidt tot rechtsonzekerheid. De meeste departementen nemen nu via circulaire voorlopige maatregelen, die samenhang missen en uit een juridisch oogpunt wankel zijn.

Volgens het Hof wordt de vertraging veroorzaakt door het feit dat slechts een medewerker deeltijds is aangesteld om de uitvoeringsbesluiten op te stellen en dat het directiecomité van de FOD Budget en Beheerscontrole geen duidelijke visie heeft over de inhoud van de besluiten.

Het zoeken naar een consensus vertraagt in sterke mate het proces. De minister is er zich van bewust en de kritiek van het Rekenhof werd niet door de FOD betwist. Ik raad de minister dus aan om deze hervorming, die politiek gezien niet zo belangrijk maar technisch wel noodzakelijk is, versneld door te voeren.

06.02 Minister **Sophie Wilmès**: Met dat laatste ga ik akkoord.

Il est vrai que les arrêtés royaux d'exécution ne sont pas des matières extrêmement porteuses politiquement mais pourtant fondamentales. Je suis d'accord avec vous.

Je vous rappelle que nous attendions que cette loi soit votée pour faire passer un arrêté royal d'exécution, que nous avons déjà déposé au Conseil d'État. Le Conseil nous a fait justement remarquer que nous devons d'abord attendre le vote de la modification de la loi de 2003 pour le faire passer et ceci sur les vingt articles dont vous parlez. Cela concerne déjà sept articles. Il en reste treize. Le boulot n'est certainement pas terminé, j'en conviens.

Un autre arrêté royal d'exécution très important est l'arrêté royal Acteur. Même s'il n'a pas encore été élaboré, il devrait aussi attendre le vote de la révision de la loi de 2003, de manière à pouvoir prendre du recul et voir effectivement qui précise les rôles et les responsabilités de chacun.

Un autre arrêté royal n'est pas terminé mais est en cours d'élaboration. C'est un arrêté royal sur lequel nous travaillons de manière prioritaire.

Un autre arrêté royal dont je peux parler est celui qui concerne la désignation pour la Commission de comptabilité publique et un arrêté royal d'organisation. J'ai demandé d'accélérer le pas car je ne comprends pas fondamentalement ce qui pourrait encore nous empêcher d'avancer.

Monsieur Dispa, je partage votre analyse. Ce sont des matières techniques importantes. J'espère que je pourrai venir rapidement devant vous si vous avez des questions à ce sujet et vous expliquer ce qu'il en est.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
 Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
 La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2139/4)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2139/4)**

Het wetsontwerp telt 39 artikelen.
 Le projet de loi compte 39 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
 Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 39 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 39 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.

We moeten de goedkeuring van de aanpassing van de wet van 2003 afwachten om een koninklijk uitvoeringsbesluit uit te vaardigen, dat al over zeven artikelen gaat van de 20 waarover u spreekt. Er is nog veel werk.

Er wordt momenteel gewerkt aan het koninklijk besluit over acteurs. De wetsherziening moet het mogelijk maken om eenieders rol te preciseren. Ik wil de werkzaamheden met betrekking tot twee koninklijke besluiten over de aanstelling en de organisatie van de Commissie van de openbare comptabiliteit versnellen. Ik hoop dat ik deze technische maar belangrijke zaken snel kan afronden.

La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

07 **Wetsontwerp houdende instemming met de Overeenkomst van Parijs, gedaan te Parijs op 12 december 2015 (2175/1-3)**

07 **Projet de loi portant assentiment à l'Accord de Paris, fait à Paris le 12 décembre 2015 (2175/1-3)**

Algemene bespreking
Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.
La discussion générale est ouverte.

07.01 **Stéphane Crusnière**, rapporteur: Monsieur le président, je renvoie à mon rapport écrit.

Le **président**: La parole est à M. Crusnière pour intervenir au nom de son groupe.

07.02 **Stéphane Crusnière** (PS): Monsieur le président, chers collègues, comme tout accord multilatéral, le Traité de Paris est un équilibre. Et dans un équilibre, il y a toujours des points positifs et des déceptions. Mais globalement, nous avons de solides raisons de saluer l'accord de Paris.

Nous pouvons saluer le niveau d'ambition fixé lors de la COP21. L'accord contient l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 degré. C'est plus ambitieux que l'objectif initial de la COP21 qui visait uniquement à contenir le réchauffement sous le seuil des 2 degrés.

L'accord de Paris prévoit également des dispositions pour augmenter la capacité des pays à s'adapter au réchauffement climatique pour assurer la transition vers une société bas carbone et pour accélérer le financement climatique.

Nous sommes satisfaits de voir le niveau d'ambition augmenter avec cet accord. Mais nous savons également que les mesures prises pour lutter contre le réchauffement climatique sont malheureusement insuffisantes. Actuellement, les contributions nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre annoncées par les différents pays mettent la planète sur une trajectoire d'un réchauffement bien supérieur à 1,5 degré.

Je rappelle que selon le GIEC, il faudrait faire chuter de 40 à 70 % les émissions mondiales d'ici à 2050 pour éviter un emballement climatique incontrôlable. Des mesures fortes devront être prises par tous les pays du monde pour être à la hauteur du niveau d'ambition fixé par l'accord de Paris.

L'accord de Paris est donc un point de départ, une première étape qui doit demander un suivi régulier. À cet égard, nous souhaitons que l'Union européenne ne soit pas à la traîne dans ce processus et évalue et puis renforce ses politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Chers collègues, les pays industrialisés sont les principaux responsables de l'accumulation des gaz à effet de serre. Pourtant, ce sont les pays en voie de développement qui en subissent le plus durement les conséquences. Le réchauffement climatique aggrave les inégalités entre les pays industrialisés et les pays vulnérables.

07.02 **Stéphane Crusnière** (PS): Zoals elk multilateraal akkoord is de Overeenkomst van Parijs een evenwicht met sterktes en zwaktes. Zijn doelstelling om de opwarming tot 1,5 graden te beperken gaat verder dan de oorspronkelijke doelstelling om ze onder de limiet van 2 graden te houden. Het verdrag voorziet in de overgang naar een koolstofarme samenleving en de versnelling van de klimaatfinanciering.

We zijn tevreden over het ambitieniveau van het verdrag maar de aangekondigde nationale bijdragen tot de vermindering van de broeikasgasuitstoot zijn onvoldoende om de doelstellingen te halen. Volgens het IPCC zou de wereldwijde uitstoot tegen 2050 met 40 tot 70% moeten worden verlaagd.

De Overeenkomst van Parijs is een eerste stap die een regelmatige follow-up vergt.

We willen dat de Europese Unie de strijd tegen de klimaatopwarming opdrijft.

De industrielanden zijn de belangrijkste verantwoordelijken voor de opeenstapeling van broeikasgassen, maar de gevolgen ervan zijn vooral voelbaar in de ontwikkelingslanden. Het Akkoord van Parijs bevestigt dat tot 2020 een budget van 100 miljard dollar

Pour le PS, la justice climatique doit être au cœur des accords internationaux.

Lors de la Conférence de Copenhague en 2009, les pays industrialisés se sont fixé l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour soutenir les pays en développement. L'accord de Paris a d'ailleurs confirmé ce montant de 100 milliards de dollars.

Il faut maintenant passer de la parole aux actes. Nous devons mettre en œuvre cet engagement afin de permettre aux pays vulnérables de faire face aux conséquences du réchauffement.

L'aide accordée doit aussi permettre à ces pays d'assurer leur développement social sans emprunter les mêmes chemins polluants que nous avons, nous, empruntés par le passé. C'est une question de justice climatique et de justice sociale.

Chers collègues, après la Conférence de Paris, le monde est un peu meilleur. La planète n'est cependant pas sauvée. Cet accord est un cadre. Il nous appartient maintenant de le mettre en œuvre.

Après l'épisode pathétique du *burden sharing*, notre pays doit passer à la vitesse supérieure. Pour le PS, le fédéral et les Régions doivent concrétiser l'accord de Paris et établir une feuille de route pour le climat. Cette feuille de route contiendra des objectifs intermédiaires afin d'aboutir, en 2050, à une réduction d'au moins 80 à 95 % des émissions de gaz à effet de serre belges. C'est uniquement à ces conditions que nous serons à la hauteur des objectifs fixés dans ce traité.

Chers collègues, pour conclure, je voudrais amener une note d'espoir. Alors que la situation politique internationale se dégrade ces dernières années, l'accord obtenu à Paris en novembre 2015 a été un formidable signal d'espoir. Cet accord montre que 195 pays, avec leurs différences et leurs intérêts propres, sont capables de se rassembler et de défendre une cause commune.

De nombreuses crises traversent ce monde. Elles sont d'ordre climatique, mais aussi social, sécuritaire et humanitaire.

Pour faire face à ces crises multiples et liées entre elles, nous avons besoin de dialogue et de solutions au niveau international.

L'accord de Paris démontre que cela est possible. La Conférence de Paris a montré que le multilatéralisme peut fonctionner quand la volonté politique est au rendez-vous. L'accord de Paris donne tort à tous ceux qui regardent avec cynisme le dialogue mondial que permet l'ONU. C'est un gigantesque succès!

J'espère que cela pourra servir d'exemple pour faire face aux nombreux défis que doit relever la politique internationale.

07.03 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, op 12 december 2015 heeft België, als een van 195 landen, een ambitieus, bindend en billijk mondiaal klimaatakkoord ondertekend. Het was een historisch moment: 195 landen hebben zich ertoe geëngageerd om de wereldwijde temperatuurstijging onder

zal worden gemobiliseerd om die landen te steunen. We moeten dit engagement ten uitvoer brengen om de door de PS gekoesterde klimatologische en sociale rechtvaardigheid te garanderen.

De klimaatconferentie van Parijs heeft de wereld een beetje beter gemaakt, hoewel de planeet nog niet gered is.

Na de pathetische periode van *burden sharing* moeten de federale regering en de gewesten een stappenplan voor het klimaat overeenkomen om de Belgische uitstoot van broeikasgassen tegen 2050 met 80 tot 95% te verlagen.

Ondanks de internationale politieke situatie is het Akkoord van Parijs een teken van hoop dat aantoonde dat 195 landen zich rond een gemeenschappelijke doelstelling kunnen scharen.

Om sociale, humanitaire, klimaat- en veiligheids crisissen het hoofd te kunnen bieden, moet er een dialoog worden gevoerd op internationaal niveau. De Conferentie van Parijs toont aan dat het multilateralisme werkt als de politieke wil aanwezig is. Ik hoop dat dit succes inspirerend zal werken.

07.03 Karin Temmerman (sp.a): Le 12 décembre 2015, la Belgique a été l'un des 195 États signataires d'un accord ambitieux et contraignant sur le climat. Les

de 2 graden Celsius ten opzichte van de pre-industriële periode te houden en zelfs een beperking tot 1,5 graad Celsius na te streven.

Die doelstellingen, collega's, zijn een minimum minimorum om een permanente klimaatverandering, die desastreus is voor onze planeet, te kunnen tegengaan. Er is dus absoluut geen tijd te verliezen. Zo dachten zelfs China en de VS, de twee grootste vervuilers ter wereld, daarover. We mogen dus blij zijn dat het akkoord er is en dat we daar deel van uitmaken.

Maar er is een kanttekening.

Op 4 november 2016 stond België toch een beetje aan de zijlijn, toen er geschiedenis werd geschreven in verband met de inspanningen van de mens om de klimaatverandering te bestrijden. Wij, collega's, hadden het te druk met een interfederaal robbertje vechten *burden sharing* 2013-2020. Hopelijk wordt morgen de inspanningswet, die tot doel heeft het klimaatakkoord van Parijs te bekrachtigen, eindelijk goedgekeurd. Beter laat dan nooit.

Mevrouw de minister, laat het geen eindhalte zijn. Er is nog heel veel werk aan de winkel. Ik kijk uit naar uw energievisie, naar het interfederaal energiepact, naar de onderhandelingen met betrekking tot de lastenverdeling, de *burden sharing*, voor de periode 2020-2030. Nogmaals, de tijd dringt. Het blijft mijn overtuiging dat ons land toch ook wel een voortrekkersrol zou moeten en kunnen spelen, zeker in een veranderende mondiale context, waarin klimaatontkenners en populisten het meer en meer voor het zeggen krijgen.

Het is nu aan u en ook aan de regering om te tonen dat ook wij ambitieus kunnen zijn op het vlak van het tegenhouden van de opwarming van de aarde met alle gevolgen van dien. In ieder geval, wij beloven u daarbij kritische steun.

07.04 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, nous assistons à un moment important pour le parlement et, en particulier, pour les membres Ecolo-Groen puisque nous voyons un projet écologiste prendre place au cœur du débat parlementaire. De surcroît, nous parlons d'un projet politiquement et universellement reconnu par 195 pays. Il est très rare qu'autant de nations si différentes s'unissent autour d'un objectif. Ici, ce fut le cas. La France, en la personne de Laurent Fabius, est parvenue à réunir près de deux cents pays avec un seul et même objectif. Mettre autour de la table des pays comme l'Arabie saoudite, grand producteur de pétrole, la Russie, les États-Unis et, bien entendu, un groupe d'États comme l'Union européenne pour aboutir à un accord dans un objectif humain et environnemental constitue une réussite dont il faut se féliciter.

Le but est donc de limiter la hausse de la température mondiale à moins de 2°C et, si possible, à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Il s'agit d'un objectif ambitieux. Il ne suffit pas de le souhaiter, encore faut-il tout mettre en œuvre pour l'atteindre. Nous en sommes à cette étape.

La Belgique émet aujourd'hui 0,32 % des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. C'est ce taux qu'il s'agira de réduire drastiquement dans les années à venir. Comme d'autres collègues l'ont rappelé, 80 à 90 % de nos émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre doivent

parties se sont engagées à limiter à 2°C la hausse globale de température. C'est là le minimum requis pour réussir à contrer les avancées du changement climatique. Il n'y a donc pas une minute à perdre.

Néanmoins, le 4 novembre 2016, alors que l'histoire de la lutte contre le changement climatique s'écrivait, la Belgique passait son temps à se chamailler sur la question du *burden sharing* interfédéral.

Demain, le Parlement adoptera finalement la loi ratifiant l'Accord de Paris. Mais ce ne doit pas être un aboutissement, J'attends impatientement la vision énergétique de la ministre, le pacte énergétique interfédéral et l'organisation de la répartition des charges pour la période 2020-2030. Notre pays devrait jouer un rôle de pionnier dans ce domaine, *a fortiori* au moment où les climatosceptiques et les populistes gagnent du terrain. Le gouvernement doit à présent afficher ses ambitions et nous lui promettons notre soutien critique.

07.04 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Het gebeurt maar zelden dat een project van de groenen in 195 landen politieke erkenning krijgt. Frankrijk, in de persoon van buitenlandminister Laurent Fabius, is erin geslaagd al die landen om een voor mens en milieu essentiële doelstelling te scharen.

Die doelstelling bestaat erin de opwarming van de aarde te beperken tot 2°C, en indien mogelijk tot 1,5°C, ten opzichte van het pre-industriële tijdperk. Om dat te bereiken, moeten er maatregelen genomen worden.

Het aandeel van België in de wereldwijde broeikasgasemissie bedraagt 0,32%. Dat cijfer moet met 80 tot 90% naar beneden, maar we staan nog ver af van die *burden sharing*. Terwijl er in

être réduites. Nous sommes loin de ce *burden sharing*. Madame la ministre, vous allez mettre en œuvre cette concertation avec les Régions. Il y a du travail. Nous sommes en train de discuter de l'accord de Paris et de la réduction des gaz à effet de serre, alors qu'en ce moment à Bruxelles, à l'endroit où nous nous réunissons, nous vivons un pic de pollution. Or aucune mesure pour lutter contre cette pollution et ces émissions massives de gaz à effet de serre et polluants émis par le chauffage et la voiture n'est prise au lieu même où nous discutons.

Au fédéral, le ministre Bellot a diminué de manière draconienne la dotation de la SNCB. Or nous savons bien que la réduction de gaz à effet de serre en termes de transports est cruciale si l'on veut réussir la transition énergétique vers une économie moins carbonnée. Si nous n'offrons pas de chance aux alternatives à la voiture individuelle, à savoir les transports en commun – le train y occupant une place essentielle –, nous ne parviendrons pas à baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Les discussions en commission ont été nombreuses. Il existe une série de points négatifs dans cet accord, entre autres l'exception dont fait l'objet le transport aérien. Or on sait que des compagnies importantes, dont l'aéroport national de Bruxelles, prévoient des marges de progression et d'expansion très larges. Si nous ne tenons pas compte du transport aérien dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre, on pourrait rater l'objectif d'une réduction de la hausse de la température à 2°C, voire 1,5°C. C'est fort dommage.

Nous, les écologistes, avons des questions concernant l'additionnalité de l'aide. J'y reviendrai brièvement car à ce sujet-là aussi, des discussions ont eu lieu. Il est clair que la lutte contre le changement climatique, c'est la lutte contre le changement climatique; l'aide au développement, c'est l'aide au développement. S'il s'agit de mettre des moyens, il faut en mettre des deux côtés en même temps. On ne peut pas utiliser le fait que nous pratiquions l'aide au développement dans les pays du Sud qui, par hasard, concerne aussi des projets de lutte contre le changement climatique pour considérer que c'est un budget de lutte contre le changement climatique. Si on veut mener une vraie politique dans cette matière, il faut lui octroyer un budget spécifique. Si, par hasard, ces aides ont un bénéfice en matière de coopération au développement et de développement des énergies renouvelables dans les pays du Sud, tant mieux. Mais ce sont des aides additionnelles et complémentaires. On ne peut pas utiliser le budget de la Coopération au développement pour faire de la lutte contre le changement climatique. C'est un sujet nouveau qui réclame un financement nouveau et additionnel.

Je terminerai par un sujet qui reste au cœur de la problématique: l'avion ne fait pas l'objet de la comptabilisation des gaz à effet de serre. Or, l'Union européenne (et notre État qui a choisi cette politique) est entrée dans un vaste round de négociation et de multiplication des accords de libre-échange avec toute une série de régions du monde, à commencer par des régions très éloignées de nos côtes et de nos aéroports. Ceci veut dire que si l'Union européenne s'inscrit ici dans une politique de diminution de ces gaz à effet de serre en matière de transports, de chauffage, d'industrie, elle initie parallèlement la rédaction et la signature d'accords qui vont augmenter les transports de marchandises par les voies d'eau et par

Brussel momenteel sprake is van een vervuilingsspiek, wordt er geen enkele maatregel genomen om die massale uitstoot aan te pakken. Minister Bellot heeft de dotatie van de NMBS verlaagd. Om de energietransitie te realiseren, moeten er echter geloofwaardige alternatieven voor de personenwagen geboden worden.

De uitzondering die wordt gemaakt voor de luchtvaartsector is een van de negatieve punten van het akkoord. Als we geen rekening houdend met de expansie van deze transportmodus, zouden we onze doelstelling wel eens niet kunnen bereiken. Dat is bijzonder jammer.

Wat de additionaliteit van de steun betreft, moeten er middelen worden ingezet in de strijd tegen de klimaatveranderingen én in de ontwikkelingssamenwerking. Het is additionele en complementaire steun. De strijd tegen de klimaatverandering is een nieuw onderwerp en vergt een nieuwe en additionele financiering.

Het vliegtuig wordt niet meegeteld in de uitstoot van de broeikasgassen. De Europese Unie voert nu net onderhandelingen voor vrijhandelsakkoorden met verafgelegen regio's.

Daardoor zal het goederenvervoer over zee en door de lucht toenemen. We moeten voorrang geven aan een menselijke doelstelling, met name het verdedigen van onze humanitaire belangen en de belangen van onze burgers, in plaats van het op te nemen voor de belangen van de multinationals die van die verdragen profiteren.

We hebben onze twijfels. We steunen de ratificatie van die overeenkomst. We moeten ervoor zorgen dat die overeenkomst in de praktijk wordt omgezet en efficiënt werkt.

les airs

Ceci est contradictoire. L'objectif de ce traité de libre-échange, avec toutes les régions du monde, y compris très éloignées, est d'augmenter le transport par bateau et par avion, c'est-à-dire l'usage du pétrole pour pouvoir transporter ces marchandises. Il existe donc une contradiction. La solution, selon les Verts européens et belges, est de donner la prééminence à notre objectif de lutte contre les changements climatiques par rapport à notre objectif commercial, c'est-à-dire que ce qui doit guider notre action, c'est donner la prééminence à un objectif humain de défense de nos intérêts humanitaires, de nos intérêts de citoyens du monde plutôt qu'à la défense des intérêts particuliers des multinationales qui pourraient bénéficier de ces traités.

C'est la raison pour laquelle nous avons des doutes. Bien entendu, l'objectif atteint est absolument inimaginable. Il s'agit non seulement de soutenir la ratification de cet accord mais surtout de mettre en œuvre toutes les politiques pour pouvoir rendre cet accord réel et effectif. C'est la raison pour laquelle nous voterons pour la ratification de cet accord.

07.05 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, quelques mots pour compléter les interventions de mes collègues. Ce projet ratifie les accords de Paris qui sont déjà entrés en vigueur. C'est un pas dans la bonne direction même s'il reste énormément de travail à faire pour respecter les engagements pris à Paris en vue de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

À Marrakech, les parties à la convention ont réaffirmé leur détermination à lutter contre le réchauffement climatique. Comme le rappelle la plate-forme climatique belge, le principal résultat de la COP22 est l'ouverture de deux années de travail intensif pour parvenir à des décisions clés en 2018 qui permettront de concrétiser la mise en œuvre de l'accord de Paris.

Nous devons donc saluer la ratification par la Belgique de l'accord de Paris mais il faut surtout regarder vers l'avenir. Nous le savons, l'Union européenne et l'ensemble des grands émetteurs devront revoir leurs ambitions à la hausse pour lutter contre le réchauffement climatique dans les prochaines années. En ce qui concerne plus particulièrement notre pays, les Régions et l'État fédéral doivent rapidement s'accorder sur le Plan national Climat-Énergie 2030 ainsi que sur leur vision à long terme. Cette dernière devra être cohérente avec les engagements de Paris. L'année 2017 devra engranger, le plus vite possible, les décisions indispensables au niveau belge.

C'est ce que je souhaite fermement. Il faudra que nous puissions mettre en œuvre l'ensemble des démarches, dès le début de l'année prochaine, en commission et en séance plénière.

07.06 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, chers collègues, l'accord de Paris a été salué presque unanimement comme un accord historique.

Il est vrai que cet accord contient des avancées, mais, selon moi, il n'y a pas vraiment de raison de se réjouir. En effet, si comparativement avec ce qui risquait d'être fait, l'accord est positif, en comparaison

07.05 Michel de Lamotte (cdH): Er moet nog zeer veel werk verzet worden als men de opwarming van de aarde tot 1,5°C wil beperken.

Het belangrijkste resultaat van de COP22 is dat er gedurende twee jaar intensief zal worden gewerkt om in 2018 tot belangrijke beslissingen te komen die concrete uitvoering aan de overeenkomst van Parijs zullen geven.

Het verheugt ons dat België de overeenkomst van Parijs ratificeert, maar we moeten naar de toekomst kijken. De Europese Unie en de grote vervuilers zullen hun ambities naar boven moeten herzien. De Gewesten en de federale overheid moeten het eens raken over het nationaal Klimaat- en Energieplan 2030 en hun langetermijnvisie. In 2017 moeten er beslissingen genomen worden.

07.06 Marco Van Hees (PTB-GO!): In de overeenkomst van Parijs wordt weliswaar vooruitgang geboekt, maar in vergelijking met wat er moest gebeuren, kunnen we van een ramp gewagen.

avec ce qui devrait être fait, on peut presque parler de désastre.

Si des principes et objectifs ambitieux ont été annoncés et adoptés par tous, il faut faire preuve de lucidité et avoir conscience du fait que toutes les mesures concrètes et contraignantes qui auraient permis d'espérer atteindre ces objectifs ont été méthodiquement évités dans le texte final.

Pourtant, entre le climat et l'industrie fossile, il faut choisir, et rapidement car on peut constater que le réchauffement va plus vite que prévu. Nous avons passé les 1°C et l'usage des combustibles fossiles est responsable de 80 % des émissions anthropiques actuelles de CO₂. Or, on sait que ces émissions doivent baisser d'au moins 40 %, d'ici 2020, et de 85 %, d'ici 2050, dans les pays industrialisés.

Selon le GIEC, 80 % des réserves actuellement connues de charbon, de pétrole et de gaz doivent rester enfouies sous terre, ce pour avoir deux chances sur trois de rester sous le seuil de 2°C de réchauffement. Pour rester en dessous de 1,5°C, selon les nouveaux rapports sortis en novembre, c'est 100 % des réserves qui doivent rester enfouies sous le sol. Il y a donc urgence.

Or, dans le texte final de l'accord de Paris, on réussit l'exploit de ne jamais mentionner les énergies fossiles. Les mots pétrole ou charbon n'y apparaissent pas. Les énergies renouvelables ne sont, quant à elles, mentionnées que dans le préambule. De plus, aucun objectif concret n'est spécifié en termes de baisse des émissions.

On peut dire qu'il s'agit d'une victoire pour les géants de l'énergie fossile et tous ceux qui y investissent massivement, comme les grandes banques. Ceux-là même qui ont sponsorisé à coups de millions la COP 21 investissent chaque année 670 milliards de dollars pour chercher de nouveaux gisements. Rappelons que, parmi les sept plus grandes multinationales de ce monde, six sont des grands groupes énergétiques. Les intérêts en jeu sont colossaux!

Ce qui se trouve dans le contenu de l'Accord, par contre, c'est la promotion d'une série de "fausses solutions" dans la logique d'une forme de capitalisme vert. Des solutions de marché avec la logique de tarification du carbone, et des solutions de vente et d'achat de quotas de CO₂. Ces mécanismes ne sont pas de réelles alternatives, selon nous, mais permettent aux États et aux entreprises de trouver des échappatoires pour ne pas réduire leurs émissions car cela revient souvent moins cher.

Comme l'a dit l'écrivaine et activiste canadienne Noamie Klein: "Il y a une guerre entre le climat et le capitalisme".

Cela ne veut pas dire que rien n'a été obtenu. La reconnaissance de l'urgence, de la responsabilité collective et différenciée d'une série de principes et d'objectifs généraux importants sont dans l'accord, dont la nécessité de viser 1,5°. Ce sont des avancées réelles, d'autant qu'elles ont été obtenues avant tout grâce aux pressions d'en bas, aux mobilisations notamment des pays du Sud, des syndicats, du mouvement climatique dans son ensemble.

Cette mobilisation grandit et, on l'a vu à Paris malgré le très difficile

De maatregelen waarmee men de doelen had kunnen bereiken, werden systematisch geweerd uit de eindversie.

We moeten haast maken. De klimaatopwarming is uitgestegen boven 1°C. Het gebruik van fossiele brandstoffen is verantwoordelijk voor 80% van de antropogene CO₂-emissies. Die moeten tegen 2020 met minstens 40% en tegen 2050 met minstens 85% dalen in de geïndustrialiseerde landen.

Volgens het IPCC moet 80% van de bekende steenkool-, aardolie- en gasreserves in de grond blijven om twee kansen op drie te hebben dat het klimaat met minder dan 2°C opwarmt. Willen we onder 1,5°C blijven, dan moeten alle bekende reserves onaangeroerd blijven.

In de overeenkomst van Parijs komen fossiele energiebronnen echter niet ter sprake. Hernieuwbare energiebronnen komen enkel aan bod in de inleiding. Er wordt geen duidelijke doelstelling geformuleerd met betrekking tot emissiedaling.

Dit is een overwinning voor de giganten van de fossiele-energiesector en iedereen die erin investeert. Jaarlijks wordt er 670 miljard euro geïnvesteerd om reserves van dergelijke energie te vinden.

In het akkoord worden er schijnoplossingen, zoals de koolstofprijs en de verkoop van CO₂-emissierechten, gepromoot. Een en ander stelt de Staat en de bedrijven in staat achterpoortjes vinden.

Er werden bepaalde zaken bereikt in het akkoord: de erkenning van de hoogdringendheid, de gemeenschappelijke maar gedifferentieerde verantwoordelijkheid en een rist belangrijke principes en algemene doelstellingen.

climat post-attentat dans lequel s'est déroulé la COP, c'est là que réside l'espoir. Soyons clairs, l'espoir n'est pas dans la politique de cette majorité. Alors que l'Accord de Paris reconnaît les défis climatiques énormes et urgents auxquels nous faisons face, la majorité continue, comme si de rien n'était, ses politiques non seulement anti-sociales – c'est un autre volet –, mais aussi anti-écologiques.

Par exemple, une politique au service d'Electrabel avec le prolongement des centrales nucléaires et un manque d'investissements consécutifs dans les énergies renouvelables. Par exemple, des coupes sans précédent dans les transports publics avec 3 milliards en moins pour la SNCB – on voit aujourd'hui la dégradation de ce mode de transport, en tout cas, tous ceux qui prennent le train le voient. On continue aussi à conclure des accords commerciaux comme le CETA qui, en fait, favorise l'augmentation d'un commerce intercontinental à longue distance, ce qui n'est pas vraiment une bonne chose pour le climat.

Je pourrais encore citer le non-respect des engagements en matière de financement "climat" et le fait que la ministre reprenne le discours de la FEB. Les engagements pour 2030 sont compliqués à tenir, alors même qu'ils sont insuffisamment ambitieux pour répondre aux défis climatiques. Tout cela dans un cadre belge empreint de chamailleries entre pouvoirs compétents, comme si le réchauffement climatique s'arrêtait aux frontières linguistiques ou régionales. Nous voterons bien en faveur de l'Accord de Paris mais ne considérez pas ce vote positif comme un soutien à votre politique.

07.07 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je vous remercie.

J'ai eu la chance de participer à ce débat en remplaçant mon collègue vice-premier ministre des Affaires étrangères pour le texte qui doit implémenter dans notre ordre juridique le grand Accord de Paris.

J'entends que cet accord n'est pas parfait et que, sur bien des aspects, il ne va pas assez loin. Certains secteurs importants sont omis – je fais référence à l'intervention de M. Hellings –, mais il a le mérite d'exister. Il a réussi à mettre autour de la table, universellement, 195 pays pour se projeter en avant et tracer ensemble le chemin qui doit mener à la diminution drastique de l'émission des gaz à effet de serre dans le monde. Cet événement est suffisamment important pour qu'on le souligne.

Je suis heureuse que, par le passage en séance plénière, nous soyons en mesure de ratifier une partie de ce grand accord international qui doit encore passer devant différentes assemblées dans les semaines à venir, et de permettre ensuite au ministre des Affaires étrangères de porter l'instrument de ratification au secrétariat général des Nations unies, preuve de l'engagement de la Belgique. Ce qui m'apparaît comme le plus important, au-delà des critiques qui ne sont pas trop sévères et qui ont le mérite de mettre en évidence tout ce qui reste à faire – il y a tant de travail –, c'est ce parcours que nous devons concrétiser entre 2021 et 2030.

L'année prochaine, à partir de janvier, si l'Europe nous communique les pourcentages d'efforts qui nous reviendront, nous allons devoir

In België zet de meerderheid haar antisociale en milieuonvriendelijke beleid voort.

Wij zullen voor het Akkoord van Parijs stemmen maar uw beleid steunen wij niet.

07.07 Minister Marie-Christine Marghem: Dit akkoord is niet perfect maar het heeft de verdienste te bestaan. Het heeft 195 landen rond de tafel gebracht om de broeikasgasemissies in de wereld te verminderen.

Het moet worden goedgekeurd door meerdere assemblees en zal de minister van Buitenlandse Zaken de mogelijkheid bieden het bekrachtiginginstrument, dat een bewijs is van de door België aangegane verbintenis, neer te leggen bij het Secretariaat Generaal van de Verenigde Naties.

Het voornaamste is dat traject dat tussen 2021 en 2030 moet worden geconcretiseerd.

Vanaf januari, als Europa ons het toegewezen percentage inspanningen meedeelt, zullen we ons daarnaar moeten voegen: minder broeikasgasuitstoot, meer hernieuwbare energie.

concrétiser ces efforts dans le cadre notamment de la diminution des gaz à effet de serre, de l'augmentation des renouvelables et donc de toute mesure qui contribue très objectivement à diminuer les gaz à effet de serre dans notre pays, en Europe mais aussi dans le monde.

J'entends bien que l'on dit et que l'on martèle que la coopération au développement doit être distinguée du financement climatique. Vous savez que le financement climatique fait partie de cet accord *burden sharing* qui a mis du temps à naître. Quelque six années ont été nécessaires pour que ce gouvernement et les autres gouvernements régionaux le concluent.

C'est une bonne chose qu'il ait été conclu puisque le 6 décembre – c'est un hasard mais c'est quand même utile de le rappeler –, j'ai eu l'occasion de verser à chaque niveau de pouvoir la quote-part ETS qui lui revenait pour la période 2013-2020, ce qui permettra à chaque niveau de concrétiser par des mesures les trajets que nous avons, d'une part, conclus pour la période 2013-2020 qui n'est pas encore terminée et, d'autre part, ceux que nous allons conclure pour les années futures.

J'en reviens au financement international. Dans ce cadre, l'une des mesures de l'accord politique du 4 décembre 2015 était la participation au financement international de la Belgique pour la lutte contre le réchauffement climatique. D'aucuns disent que 50 millions d'euros, c'est insuffisant et qu'il faut que ce soit nécessairement un financement additionnel. Tout d'abord, c'est un financement additionnel, on l'a dit, qui totalisera au bout de cinq années, 250 millions, ce qui n'est quand même pas mal!

En ce qui concerne la coopération au développement et les politiques qui y sont liées, je comprends que l'on veut vraiment un *input* financier très fort non seulement sur la coopération au développement mais aussi sur le financement international, sans qu'il n'y ait de recyclage d'une mesure par rapport à l'autre. Il faut quand même dire que j'ai demandé qu'on me liste l'ensemble des politiques menées dans le cadre de la coopération au développement, pour bien montrer qu'une série impressionnante de ces politiques contribue en réalité à la lutte contre le réchauffement climatique auprès de pays avec lesquels nous travaillons dans ce cadre-là.

Je sais bien que, techniquement, ce n'est pas ce que certains veulent voir, mais cela doit être rappelé. Quand vous voyez les montants financés, que vous les additionnez à la lutte contre le réchauffement climatique, vous vous rendez compte que la Belgique, notre petit pays, fait de gros efforts financiers pour s'engager sur le plan international dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'Accord va vivre. J'en terminerai par là, monsieur le président. En 2018, les pays les plus ambitieux vont se rencontrer. Ils préparent déjà ce travail en vue de lister des actions concrètes et surtout pour mettre au point définitivement les financements qu'ils comptent engager pour atteindre le niveau de 100 milliards de dollars US. Ces pays les plus ambitieux, la Belgique en fait partie.

Je sais que par notre service climatique qui est très compétent et reconnu internationalement, nous participons énormément à la mise au point de ce chemin concret. Nous faisons partie des pays qui

Men benadrukt dat er een onderscheid moet worden gemaakt tussen ontwikkelingssamenwerking en klimaatfinanciering. Die laatste maakt deel uit van het *burden sharing*-akkoord dat er pas na zes jaar is gekomen.

Op 6 december heb ik aan elk beleidsniveau het hem toekomende ETS-aandeel voor de periode 2013-2020 gestort. Dat zal worden aangewend om de trajecten van die periode en de volgende te realiseren.

Het politieke akkoord van 4 december 2015 voorzag in de deelname van België aan de internationale financiering van de strijd tegen de klimaatopwarming. Sommigen vinden het bedrag van 50 miljoen euro ontoereikend en willen daar een extra financiering van maken. Dat is het al, en wel ten belope van 250 miljoen euro op vijf jaar - geen kattenpis!

Ik begrijp dat men wil vermijden dat een maatregel op het stuk van ontwikkelingssamenwerking wordt gerecycled tot een maatregel inzake internationale financiering. Ik heb de lijst van beleidslijnen met betrekking tot de ontwikkelingssamenwerking opgevraagd om te bewijzen dat veel van die maatregelen eigenlijk tot de strijd tegen de klimaatopwarming bijdragen.

Deze bedragen, opgeteld bij de bedragen die voor de strijd tegen de klimaatopwarming beschikbaar worden gesteld, tonen aan dat ons klein land aanzienlijke financiële inspanningen levert.

Die overeenkomst zal evolueren. In 2018 zullen de meest ambitieuze landen (waaronder België, via onze zeer competente klimaatdienst) de financiering bepalen die ter beschikking zal worden gesteld om 100 miljard dollar te bereiken.

Ik reken op jullie om alle leden van de regering ervan te overtuigen

s'engagent fortement. Je compte sur votre aide pour convaincre largement, avec vos interventions, tous les membres de mon gouvernement – j'ai déjà commencé à le faire – pour que les financements de ces politiques soient de plus en plus soutenus et pour que nous ayons vraiment, au niveau belge, un engagement concret pour que notre planète soit viable pour les générations futures.

zodat we een engagement kunnen aangaan voor een planeet die ook leefbaar blijft voor de toekomstige generaties.

Ik wens de overeenkomst het allerbeste!

Je vous remercie pour vos interventions et votre soutien. Je souhaite bon vent à l'Accord de Paris. Je vous remercie.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
 Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
 La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2175/3)**
 Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2175/3)**

Het wetsontwerp telt 4 artikelen.
 Le projet de loi compte 4 articles.

Er werden geen amendementen ingediend.
 Aucun amendement n'a été déposé.

De artikelen 1 tot 4 worden artikel per artikel aangenomen.
Les articles 1 à 4 sont adoptés article par article.

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over het geheel zal later plaatsvinden.
 La discussion des articles est close. Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

08 **Wetsontwerp tot wijziging van de wet van 11 april 2003 betreffende de voorzieningen aangelegd voor de ontmanteling van de kerncentrales en voor het beheer van splijtstoffen bestraald in deze centrales en van de wet van 29 april 1999 betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt (2070/1-6)**

08 **Projet de loi portant modifications de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales et de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité (2070/1-6)**

Algemene bespreking **Discussion générale**

De algemene bespreking is geopend.
 La discussion générale est ouverte.

De rapporteurs zijn de dames Karine Lalieux, Karin Temmerman en de heer Damien Thiéry. Zij verwijzen naar het schriftelijk verslag.

Het woord is aan de heer Wollants.

08.01 **Bert Wollants** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, de heer Calvo stelt een terechte vraag of de vragen op het einde allemaal worden

08.01 **Bert Wollants** (N-VA): Je vais m'efforcer de répondre

beantwoord. Ik stel voor dat ik nu alle antwoorden geef, zodat men geen vragen meer hoeft te stellen.

Collega's, als we het hebben over de repartitiebijdrage, leidt dat altijd tot heftige debatten. We hebben daar in de commissie heel wat tijd aan gepend. Duidelijk is dat we een systeem moeten installeren dat voor de volgende jaren standhoudt. In het huidige systeem werd er altijd in de laatste maanden van het jaar ervoor gezorgd dat de centen er voor het volgende jaar waren. Het voorliggende ontwerp bespaart ons die oefening voor de volgende jaren en zorgt ervoor dat in de begroting een realistisch te ontvangen bedrag wordt. Tot nu toe waren er jaar na jaar rechtszaken en dat mag wel eens gedaan zijn.

Overigens is de situatie fundamenteel veranderd. In tegenstelling tot het vorige systeem waarbij er nucleaire rente voor zeven centrales werd "gecapteerd", wordt er een apart systeem opgezet voor de centrales waarvan de levensduur werd verlengd – vorige legislatuur voor Tihange 1 en deze legislatuur voor Doel 1 en 2 – omwille van de bevoorradingszekerheid. Wij moesten dus het verhaal aanpassen.

We hebben in onze commissie heel wat tijd gepend aan de uitleg hoe het systeem nu functioneert. Blijkbaar zal dat ook vandaag het onderwerp van debat zijn.

Het is vrij duidelijk – ik heb dit in de commissie ook aangehaald – dat de hoogte van het bedrag wordt bepaald door de bijdragecapaciteit van de verschillende centrales en dat de manier waarop de taks wordt verdeeld, gebaseerd is op het jaar dat aan de heffing voorafgaat.

Laat ik even ingaan op de hoogte van het bedrag. De voorbije jaren werd inderdaad een hoger bedrag ingeschreven. Daarbij ging het wel over een aantal andere centrales. De kernvraag is wel of het vooropgesteld bedrag realistisch is. Met andere woorden, wat is er nodig om de nucleaire overwinst te capteren? Voor het jaar 2015 hebben we gewerkt met een brutobedrag van 297 miljoen euro. Voor het jaar 2016 staat er een brutobedrag vermeld van 247 miljoen euro, als wij de centrales waarvan de levensduur is verlengd, niet meerekenen. Daar komen natuurlijk nog de middelen bij voor Doel 1 en 2, 20 miljoen euro, en voor Tihange 10 miljoen euro.

Dat wil zeggen dat de brutobedragen vrij vergelijkbaar zijn. Er zijn inderdaad verschillen, maar die zijn perfect te verantwoorden. Zo zijn de energieprijzen, die überhaupt al elk jaar verschillen, nu stevig veranderd. Op de groothandelsmarkt werken leveranciers en producenten met een soort hedgingstrategie om hun stroom op de markt te verkopen. Zij hanteren omwille van het evenwicht een driejaarlijks prijzensysteem, waarbij men een deel het eerste jaar, een deel het tweede jaar en een deel het derde jaar betaalt.

Zoals ik al in de commissie heb opgemerkt, zijn de prijzen sterk veranderd. Ik treed niet in detail, maar in 2015 bedroeg de gemiddelde prijs ongeveer 50 euro/megawattuur. Voor 2016 zit die prijs rond 46 euro, wat inderdaad een lagere nucleaire rente verantwoordt.

De CREG heeft daar trouwens onderzoek naar gedaan. Welnu, in haar rapport over het vangnetmechanisme, waarin zij ook specifiek een hoofdstuk wijdt aan de daling van de elektriciteitsprijzen, de pure

d'entrée de jeu à toutes les questions de M. Calvo pour lui éviter de devoir revenir à la charge tout à l'heure.

La contribution de répartition déclenche systématiquement de vifs débats. Il va de soi qu'il faut échafauder un système correct qui puisse être maintenu au cours des prochaines années et qui permette d'inscrire un montant réaliste au budget. Un tel système réduira en outre le nombre des procédures judiciaires. Entre-temps, la situation a fondamentalement changé. Les centrales dont la durée de vie a été prolongée sont intégrées dans un système séparé. Cette opération a déjà été réalisée pour Tihange 1 sous la précédente législature et c'est à présent le tour de Doel 1 et 2.

En commission, nous avons consacré beaucoup de temps à débattre du mode de fonctionnement du système. Il est clair que l'importance du montant est définie par la capacité contributive des différentes centrales. La manière dont la taxe doit être répartie se base sur les données enregistrées pour l'année précédant le prélèvement.

Le montant de cette année-ci est effectivement inférieur à celui des années précédentes, mais il doit surtout rester réaliste. En 2015, il était de 297 millions d'euros, contre environ 247 millions en 2016 (sans compter les 20 millions pour Doel 1 et 2 et les 10 millions pour Tihange 1). Dès lors, les deux montants sont en fait comparables.

Les différences s'expliquent plutôt par les variations significatives des prix de l'énergie: en 2015, le prix d'un MWh s'élevait à 50 euros, contre 46 euros en 2016. Ce sont ces fluctuations qui justifient la diminution de la rente nucléaire. La CREG est également parvenue à la même conclusion.

commodity, komt zij tot de vaststelling dat die *commodity* met 47 % is gedaald, wat er uiteraard voor zorgt dat de nucleaire rente op een andere manier moet worden gecapteerd.

Wij hebben heel lang van gedachten gewisseld over de vraag of het nu een N-systeem is dan wel een N-1-systeem. Ongetwijfeld weet u intussen allemaal perfect hoe dat werkt, maar voor de sport herhaal ik het graag.

Toen het systeem destijds helemaal in het begin in 2008 van start is gegaan, is het jaar N-1 gebruikt, om de voorzienbaarheid voor de kernprovisievenootschap te garanderen en om na te gaan op welke manier dat alles kon worden gestort, opdat het op een goede manier zou gebeuren. Dat systeem is altijd aan de orde geweest. Wij hebben voor de hoogte van het bedrag altijd naar het jaar daarvoor gekeken. Dat is natuurlijk niet hetzelfde als het capteren van de nucleaire rente van het jaar daarvoor. Ik kom daar straks nog op terug.

Bijvoorbeeld, in 2014 is dat opnieuw opgenomen en zegt men dat men bij de berekening van de belastbare basis inderdaad kijkt naar het kalenderjaar dat het jaar is dat voorafgaat aan het jaar waarin de repartitiebijdrage wordt geïnd. Ook in 2015 is dat op dezelfde manier gebeurd. Dat is ook de logica.

Ik stel echter vast dat in het debat heel wat verwarring is ontstaan over de vraag of het gaat over het capteren van de nucleaire rente van het jaar 2015 of van het jaar 2016. Dat is de basis van de discussie waaraan wij heel veel tijd hebben besteed.

Het is misschien de moeite ook even de koppeling te maken met wat de rechtbank daarover heeft uiteengezet. U weet dat bij elke repartitiebijdrage een arrest van het Grondwettelijk Hof hoort. Ook daar is natuurlijk gekeken naar wat er moest gebeuren en hoe dat moest bekeken worden. Daar merken wij dat met het advies van de Raad van State, dat nu is binnengekomen op basis van de amendementen die door de oppositie zijn ingediend, enige ruis op de lijn zit en dat er inderdaad verschillen zijn. Daarom loont het absoluut de moeite, om even het oordeel van het Grondwettelijk Hof te bekijken, om na te gaan op welke manier dat is gebeurd en hoe wij dat moeten bekijken.

Ik zal verwijzen naar een aantal stukken van het Grondwettelijk Hof, zodat duidelijk wordt op welke manier de repartitiebijdrage eigenlijk werkt.

In dit geval is er het arrest van 2015 met betrekking tot de repartitiebijdrage voor het jaar 2013. Het Grondwettelijk Hof geeft aan dat deze door de wetgever is bepaald, teneinde rekening te houden met de bijdragecapaciteit van de bijdrageplichtige en met het bestaan van de aanzienlijke overwinsten gegenereerd door de activiteit van elektriciteitsproductie door de splijting van kernbrandstoffen. Er is gesteld dat die keuze werd gemaakt, rekening houdend met de historische en toekomstige context, met inbegrip van de voordelen waarvan de kernexploitanten en vennootschappen hebben genoten, alsook in functie van de evaluatie van de effectieve fiscale lasten gedragen door de sector.

De repartitiebijdrage wordt niet berekend op basis van het omzetcijfer

Il y a eu par ailleurs la discussion sur les systèmes N ou N-1. En 2008, c'est le système N-1 qui a été retenu. Le calcul du montant s'est toujours appuyé sur l'année précédente. Cela n'a rien à voir avec la "captation" de la rente nucléaire de l'année précédente. Le système N-1 a également été maintenu en 2015 et 2016.

Il est exact que les arrêts de la Cour constitutionnelle et les avis du Conseil d'État sèment le trouble. La Cour constitutionnelle considère que le législateur doit tenir compte de la capacité contributive et des "surprofits", du contexte historique et futur et des avantages ainsi que des charges fiscales des exploitants. La contribution de répartition n'est pas calculée sur la base du chiffre d'affaires ou des bénéfices pendant l'exercice d'imposition. C'est surtout sur ce point qu'une certaine confusion règne. La Cour a en outre clairement spécifié qu'il ne peut pas s'agir d'un impôt rétroactif.

En effet, la Cour constitutionnelle est très claire. La contribution de répartition ne vise pas à percevoir la rente nucléaire apparue dans le courant de l'année N-1. Il ne peut exister aucun doute à ce sujet. Un certain nombre d'amendements ont été déposés afin de rectifier certains points qui, sur la base de ce principe, ne doivent pas forcément l'être. De plus, le Conseil d'État juge cette méthode de transposition insuffisante et incorrecte. Il est donc recommandé de s'en tenir au projet déposé. On garantit ainsi une sécurité juridique pour le recouvrement de cette contribution jusqu'en 2026.

Un amendement d'Ecolo-Groen me semble formulé de manière quelque peu erronée. Il y est question de Tihange 4, mais si je ne m'abuse, il s'agit d'un café en face de la centrale de Tihange 3 dans lequel nous sommes un jour allés boire un verre avec une

of van de winst door de bijdrageplichtigen, die in de loop van het aanslagjaar wordt gerealiseerd maar wel op basis van hun bijdragecapaciteit. Dat is een belangrijk aspect waarnaar het Grondwettelijk Hof verwees. Het stelt in ieder geval de wetgever in staat om op basis van het jaar N-1 de bijdragecapaciteit te schatten en dus ook de nucleaire rente te schatten om dat op die manier te kunnen capteren.

délégation de la commission.

Het gaat zelfs verder. Als wij gaan kijken hoe zij de repartitiebijdrage verder bekijken, dan is het zo dat de bestreden repartitiebijdrage waar het hier over gaat — toen ging het zowel over het basisbestanddeel als over het aanvullend bestanddeel — verschuldigd is door die personen die op datum van de bekendmaking van de wet een aandeel hadden in de industriële productie van elektriciteit door splijting van kernbrandstoffen. Deze wordt geheven, niet door toepassing van een tarief op de winsten — ik denk dat het daar voor een stuk moet over gaan — die in de loop van een gegeven periode zijn gegenereerd door de productie van elektriciteit op basis van kernenergie, maar wel door toepassing van een breuk die een verhouding uitdrukt tussen het te innen bedrag vastgelegd door de wetgever en het aandeel van elke bijdrageplichtige in die productie in het jaar N-1.

Op die manier wordt het geschat zonder, zo vervolgt het Grondwettelijk Hof, dat de inkomsten of winsten die door deze productie zijn gegenereerd, in aanmerking worden genomen bij de berekening van de belasting. Ik meen dat daar voor een groot stuk de verwarring is ontstaan en ik meen dat daar absoluut naar gekeken moet worden.

Bovendien moeten wij vaststellen dat men in die documenten van het Grondwettelijk Hof heel duidelijk maakt dat het niet kan gaan om een retroactieve belasting, wat wil zeggen dat het in geen geval kan gaan om een belasting op de nucleaire rente die het jaar voordien is gegenereerd, wat duidelijk maakt dat het inderdaad zo is dat het jaar dat de taks wordt geheven ook het jaar is waarop de nucleaire rente wordt gecapteerd en dat het zeker niet anders kan worden beschouwd.

Ik zal het Grondwettelijk Hof op dat vlak even duidelijker citeren: “De bestreden bepalingen voeren geen belasting in die wordt geheven door toepassing van een tarief op de winsten die in de loop van een bepaald jaar zijn gegenereerd door de productie van elektriciteit door splijting van kernbrandstoffen. De repartitiebijdragen strekt dus niet ertoe de nucleaire rente te innen die in de loop van het jaar 2012 is ontstaan”. Het ging hier duidelijk over de repartitiebijdrage 2013. Ik herhaal, die repartitiebijdrage strekt er niet toe om de nucleaire rente te innen die in de loop van het jaar N-1 is ontstaan. Ik meen dat dit van groot belang is. Mevrouw Lalieux zegt nee, blijkbaar weet zij het beter dan het Grondwettelijk Hof.

Straks krijgt mevrouw Lalieux het woord.

Op dat vlak denk ik dat er geen twijfel kan zijn. Het ligt natuurlijk ook in de lijn van wat ik al eerder in de commissie heb aangegeven, namelijk dat daar geen probleem kan ontstaan.

Er werden door u nog een aantal amendementen ingediend om een

aantal zaken recht te zetten die op basis hiervan niet noodzakelijk moeten worden rechtgezet. Bovendien oordeelt de Raad van State dat de manier waarop u het wenst recht te zetten onvoldoende is en niet correct. Daarom is het aan te bevelen dat wij blijven bij het ontwerp zoals wij dat hebben voorgelegd, zodat er geen probleem kan ontstaan en er rechtszekerheid is voor het innen van de bijdrage tot en met 2026, zoals gepland.

Opvallend is dat een bepaald amendement enigszins foutief is geformuleerd. Ik meen dat het gaat om een amendement van Ecolo-Groen. Wie hier al wat langer meedraait, weet dat er in 2008 veel discussie is geweest over de verlenging van de kerncentrale Tihange 4. Mevrouw Tine Van der Straeten hamerde er toen hard op dat dit complete onzin was want Tihange 4 is, zoals u weet, het café aan de overkant van de centrale. U gaat binnenkort op bezoek in Tihange, dus u kunt misschien even langsgaan in het café. Het gaat om een kleine zelfstandige, dus ik ben er absoluut tegen dat u die verder belast. Ik denk dat het van belang is dat daar correct werk wordt geleverd en dat de nagedachtenis van Tine Van der Straeten in de Ecolo-Groen-fractie verder kan leven, zodat u dat amendement in de toekomst niet meer op die manier indient. Ik weet dat het café lang over te nemen stond, en ik heb begrepen dat er in 2015 een overnemer werd gevonden. Tijdens de vorige legislatuur zijn wij daar onder impuls van de heer George van het cdH een pint gaan drinken naar aanleiding van ons bezoek aan de kerncentrale. Misschien moet deze rechtzetting nog gebeuren in de amendementen.

08.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, M. Wollants doit se limiter à faire un peu d'humour autour d'un amendement qui parlerait de Tihange 4. Je voudrais lui signaler que le texte tel que nous l'avons écrit et rédigé parlait bien de Tihange 3 mais qu'une fois qu'il est passé par les services et qu'il a été retravaillé dans les documents officiels, il est passé à Tihange 4. Cependant, notre texte, tel que nous l'avons signé à la main, j'ai encore vérifié, parlait de Tihange 3. Vous pouvez continuer longtemps avec cela! À un moment donné, vous vous rendrez compte qu'en fait, vous êtes en train d'attaquer les services!

Je voudrais ici, monsieur Wollants, vous dire qu'eu égard à la manière dont les travaux se sont passés en commission, c'est particulièrement déplacé dans votre chef. Vous savez très bien que si nous sommes aujourd'hui obligés de refaire ici, en séance plénière, un débat de commission, un débat purement technique, c'est parce qu'en commission, et j'en ferai la démonstration tout à l'heure, ni la majorité, ni encore moins la ministre n'ont été capables de tenir une ligne et d'expliquer correctement ce qu'il y avait dans ce projet. C'est probablement pour cela qu'aujourd'hui encore, nous aurons de nouvelles explications de la part de la ministre.

Je trouve particulièrement déplacé de jouer sur une erreur d'ordre technique entre ce que nous avons déposé et qui parlait de Tihange 3 et ce qui a été imprimé et qui parlait de Tihange 4. Je voulais au moins mettre cela en place, avant d'intervenir à la tribune plus tard.

08.03 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, monsieur Wollants, c'est vrai que l'humour fait toujours du bien. Certaines séances plénières sont très longues. Puisque vous soulignez une petite erreur technique d'un amendement rédigé par Ecolo-Groen,

08.02 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): In de tekst van ons amendement hadden we het over Tihange 3, maar na de behandeling door de diensten is de reactor Tihange 4 geworden. Uw houding is misplaatst: we doen dat zuiver technische debat over in de plenaire vergadering omdat noch de meerderheid, noch de minister in de commissie uitleg heeft kunnen geven over de inhoud van dat ontwerp.

08.03 Karine Lalieux (PS): U neemt Ecolo-Groen in de maling voor een kleine technische vergissing in hun amendement. Ik

j'aimerais alors qu'on ne vote pas des amendements critiqués par le Conseil d'État et des lois critiquées par le Conseil d'État dans le chef de la majorité.

Nous aurons la décence, monsieur Wollants, de retirer un amendement que nous avons déposé et qui est critiqué par le Conseil d'État. Nous n'insisterons pas. Si on devait suivre le Conseil d'État et la CREG, monsieur Wollants, ce n'est pas un amendement qu'il faudrait retirer, c'est le projet de loi. Là, vous seriez alors honnêtes!

En effet, parler du café, cela n'a pas d'importance. Parler d'une erreur technique en se moquant de cette façon, comme M. Nollet, je trouve cela particulièrement déplacé. Essayer au minimum de justifier l'injustifiable, c'est ce que vous avez essayé de faire, parce que la ministre n'en a pas été capable. Continuez à justifier l'injustifiable, on verra dans les années qui suivent ce qui se passera!

08.04 Bert Wollants (N-VA): Ik meen dat ik duidelijk heb aangetoond hoe het ontwerp functioneert. Het aantal keren dat ik in de voorbije jaren leden van uw fractie heb horen lachen met het Tihange 4-mopje van twee legislaturen geleden is ontelbaar. (*Protest van de heer Calvo*)

Daar zijn twee redenen voor, mijnheer Calvo. Ten eerste, u hebt niet deelgenomen aan het bezoek van de commissie aan de centrale. Ten tweede, de overdracht van de dossiers van mevrouw Van der Straeten aan uzelf is misschien niet zo vlot verlopen als het zou moeten.

Maar kom ik terug op het ontwerp. Het ontwerp werd gebaseerd op het arrest van het Grondwettelijk Hof. Dat het coherent is met de bestaande rechtspraak is voor mij alvast de toetssteen. Men kan toch niet zomaar de regels veranderen.

We moeten vaststellen dat men in bepaalde amendementen en in het advies van de Raad van State uitgaat van een verkeerde premisse, namelijk dat men de productie van het jaar voordien belast. Dat zou de taks automatisch retroactief maken, zodat elke taks sinds 2008 retroactief zou worden. De Belgische Staat heeft er de jaren voordien daarentegen alles aan gedaan, opdat de rente niet als retroactief kan worden beschouwd. Men moet het zien als het capteren van de nucleaire rente van het jaar zelf, waarbij voor de hoogte ervan wel rekening wordt gehouden met de onbeschikbaarheid in het jaar N – 1.

Er mag geenszins de indruk ontstaan dat de repartitiebijdrage van het jaar 2016 gaat over de rente van het jaar voordien. Zo niet krijgt men te maken met een retroactief systeem en dat mag absoluut niet gebeuren. Als wij in het verleden retroactiviteit hadden gewild – ik vereenzelvig mij zowaar met de Belgische Staat –, dan zouden wij de zaken wel hebben verloren.

Er moet alleszins een stabiel juridisch kader tot stand worden gebracht, dat rekening houdt met het N – 1-principe en het N-principe. Ik ben er alvast van overtuigd dat u op de retroactiviteit terug zult komen bij de verdediging van uw amendementen.

08.05 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, la prolongation de Doel 1 et de Doel 2 est

zou dan graag hebben dat de meerderheid geen tekst aanneemt waarop de Raad van State kritiek geleverd heeft. Als we het advies van de CREG zouden volgen, zouden we het wetsontwerp in zijn geheel moeten intrekken.

08.04 Bert Wollants (N-VA): Le texte du projet va dans le sens d'une jurisprudence constante à ce jour. Il n'est en effet pas permis de modifier les règles comme on veut. Certains amendements tout comme certains éléments de l'avis du Conseil d'État reposent sur la prémisse erronée de la rétroactivité. Dans le passé, l'État a fait l'impossible pour que ce projet ne puisse pas s'appliquer rétroactivement. Si par le passé, l'État avait voulu la rétroactivité, nous aurions effectivement été perdants dans ce jugement.

08.05 Karine Lalieux (PS): De regering kent al twee jaar een

devenue pour la majorité et pour ce gouvernement un véritable chemin de croix.

Depuis deux ans, chers collègues, le gouvernement et la majorité ont mis de nombreuses fois le genou à terre. Tant de souffrance pour deux petits réacteurs vieillissants, madame la ministre! Ce n'est plus de la politique, c'est presque devenu de la religion!

Mais rien ne retient ce gouvernement et la majorité quand il s'agit de servir le dogme du nucléaire. Peu importe si le Conseil d'État rend des avis assassins et exige que le texte soit modifié. Peu importe, monsieur Wollants, si le régulateur de l'énergie critique durement ce projet et demande le dépôt de plus de dix amendements. Peu importe si les parlementaires demandent que le texte soit modifié pour protéger l'intérêt général et le contribuable. La dévotion de la majorité a une raison que plus personne n'ignore. Chers collègues de la majorité, vous êtes totalement enchaînés à Electrabel et vous ne pouvez plus faire marche arrière.

Le 30 novembre 2015, le premier ministre, Mme Marghem et M. Mestrallet, CEO d'Engie, ont paraphé trois projets de loi dont celui qui nous est soumis aujourd'hui.

Nous nous penchons donc sur le dernier de ces trois projets de loi. Heureusement pour nous, madame Dierick!

Ils se sont, ensuite, serrés la main devant les caméras. Tout le monde souriait. Ce jour-là, le gouvernement et sa majorité ont promis à Electrabel et à Engie que les trois projets de loi seraient votés sans que le parlement ait son mot à dire, ce dans un certain délai que la ministre a dû prolonger à de maintes reprises.

Comme ce fut le cas pour les deux précédents projets de loi, monsieur Wollants, ce projet de loi a été fait sur mesure pour Electrabel. Le parlement n'a pas eu le droit d'y apporter des modifications, à l'exception de quelques amendements que vous avez déposés. Pourtant, trois problèmes majeurs se posent.

Le premier problème – vous l'avez évoqué – réside dans le fait que ce projet offre une exonération fiscale de plusieurs dizaines de millions d'euros aux producteurs nucléaires, à savoir EDF et Electrabel.

Nous ne sommes pas les seuls à le dire, monsieur Wollants. Le Conseil d'État et la CREG, le régulateur qui dispose de nombreux d'experts pour analyser un projet de loi, l'affirment également.

Comme par le passé, la contribution nucléaire 2016 doit se baser sur les bénéfices et la production de l'année précédente; cela a été fait. Si non, comment voulez-vous connaître la production de l'année en cours? Il convient de se baser sur l'année précédente; c'est ce que disent la CREG et le Conseil d'État. Et c'est ce que vous avez fait, monsieur Wollants, en 2015! C'est ce que vous avez fait en 2014! Et c'est ce que le gouvernement a fait depuis 2012 avec M. Wathélet.

Or, vous le savez, puisque les lois Doel 1 et Doel 2 ont été votées, l'année 2015 est une année de transition pour trois des sept réacteurs nucléaires concernés ici: Doel 1, Doel 2 et Tihange 1. Ces trois réacteurs ont vu leur régime fiscal de redevance modifié, en lien,

lijdensweg. Ze is vastgeketend aan Electrabel en wordt ertoe gedwongen om de levensduur van twee verouderende kernreactoren Doel 1 en 2 te verlengen, ondanks de vernietigende adviezen van de Raad van State, kritiek van de energieregulator en amendementen van de oppositie.

Op 30 november 2015 hebben de eerste minister, mevrouw Marghem en de CEO van ENGIE Electrabel de heer Mestrallet drie wetsontwerpen op maat ondertekend. Eén daarvan is dit ontwerp, dat de minister beloofde goed te keuren zonder bespreking ervan in het Parlement. Er zijn echter drie grote problemen met dit ontwerp.

Het biedt de kernproducent een aanzienlijke vrijstelling. De nucleaire bijdrage is gebaseerd op de winsten van het jaar voordien. 2015 was echter een overgangsjaar voor Doel 1 en 2 en Tihange 1, waarvoor de vergoedingsregeling werd gewijzigd omwille van de verlenging van hun levensduur. Dit belastingstelsel is echter niet in werking getreden op 1 januari 2015 maar in functie van de verlengingsdata. Daardoor ontsnappen maanden productie aan een nucleaire rente. De Raad van State bevestigt die vrijstelling van meerdere tientallen miljoenen euro.

Dit is het eerste jaar sinds de invoering van de nucleaire taks in 2008 dat de Staat de nucleaire productie fiscaal vrijstelt. Er worden fiscale cadeautjes aan de energieproducenten uitgedeeld, terwijl er overal bezuinigd moet worden en de btw op elektriciteit tot 21% is gestegen. Dit is een schande.

Mijnheer Wollants, in 2017 komen er nog meer geschenken want de taks zal minder dan 200 miljoen bedragen. Dit zal een zuiver verlies zijn voor de Staat.

évidemment, avec leur prolongation.

Cependant, je veux le répéter afin que les contribuables et les PME sachent combien l'État va perdre, le régime fiscal n'est pas entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Il est entré en vigueur en fonction des dates de prolongation. Pour Tihange 1, il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015, c'est-à-dire neuf mois de production en 2015. Pour Doel 1, il est entré en vigueur le 15 février 2015, c'est-à-dire un mois qui échappe à la taxe nucléaire. Pour Doel 2, il est entré en vigueur le 6 juillet 2015, donc six mois qui ne sont pas taxés dans votre projet.

Le problème, c'est que ces trois périodes, qui représentent de nombreux mois de production, ne sont pas taxées dans le présent projet de loi. Elles échappent à une taxation de la rente nucléaire.

Vous citez la Cour constitutionnelle. Nous faisons référence au Conseil d'État. Nous pouvons lire ensemble les deux pages d'avis du Conseil d'État sur l'amendement que nous avons redéposé. Le Conseil d'État confirme une deuxième fois – il l'avait déjà dit sans l'amendement de la majorité, dans l'analyse du projet de loi il y a quelques mois –, qu'il y a une exonération de plusieurs dizaines de millions d'euros.

C'est ce qu'on a appelé "l'année blanche". C'est ce que nous avons désigné en commission de "trou temporel". Nous avons un beau trou temporel!

On pourrait en rire, mais on parle quand même de dizaines de millions d'euros. Et en même temps, c'est la première année que l'État procède ainsi: exonérer une production nucléaire. Ce n'était pas arrivé depuis 2008, c'est-à-dire l'année où la taxe nucléaire a été instaurée.

Dans un contexte budgétaire tellement compliqué, comme nous avons eu l'occasion de le constater lors de la séance plénière hier, alors qu'une politique d'austérité est appliquée à l'ensemble des citoyens, des cadeaux fiscaux sont faits à des producteurs d'énergie. Nous savons que leurs centrales nucléaires sont aujourd'hui rentables. Pour moi, monsieur Wollants, c'est cela le véritable scandale de ce projet de loi.

Madame la ministre, vous n'avez pas eu de problème pour calculer N et N-1 quand il s'agissait d'augmenter la TVA de 6 à 21 % pour l'ensemble des consommateurs d'énergie. Ce sont là des dizaines de millions d'euros pris dans la poche des consommateurs. Pendant ce temps, on fait un cadeau fiscal de dizaines de millions d'euros à Electrabel.

Monsieur Wollants, ce cadeau fiscal ne va pas s'arrêter en 2016. En 2017, selon les prévisions de votre expert, la taxe nucléaire va continuer à baisser et de 550 millions en 2012 – même si je suis d'accord avec vous concernant la diminution du prix de l'énergie –, elle passera à moins de 200 millions en 2017. C'est tout bénéfique pour Electrabel et c'est une perte sèche pour le budget de l'État.

Il y a ici deux poids, deux mesures, monsieur Wollants. C'est scandaleux! Je vous expliquerai dans un instant pourquoi on constate aussi une perte en 2017, malgré le prix.

Het tweede, heel grote probleem is de rechtsonzekerheid, die veel meer dan 40 à 50 miljoen zou kunnen kosten. We hadden minder in de sociale zekerheid moeten snoeien als de nucleaire energie meer had opgebracht.

In zijn omstandig advies noemt de CREG de toelichting van het wetsontwerp ontoereikend, onjuist en onnauwkeurig en vraagt om de memorie van toelichting te wijzigen voor meer rechtszekerheid. De minister was in de commissie niet bij machte om de keuzes van de regering toe te lichten.

Er zullen in 2017 en de jaren daarna nog maar eens tientallen miljoenen euro verloren gaan, maar de minister heeft geen uitleg gegeven over de keuze om slechts 38% van de winstmarge van Electrabel af te romen in plaats van de 46% van 2015. Volgens het Grondwettelijk Hof is die 46% nochtans een gewettigde en proportionele heffing.

We hebben ook geen antwoord gekregen op de vraag waarom het degressiviteitsmechanisme wel wordt toegepast tussen 2017 en 2025, maar niet voor 2016.

2016 is een uitzonderlijk jaar: wel belastingvrijstelling, geen degressiviteitsmechanisme.

Er werd evenmin een antwoord gegeven in verband met de kritiek van de CREG betreffende de noteringen die op de elektriciteitsmarkt niet meer bestaan, maar nog altijd in de bijlagen bij het wetsontwerp vermeld worden. Aangezien er geen keuzes gemaakt werden en er geen verantwoording werd verstrekt, heerst er rechtsonzekerheid over dit wetsontwerp: het Grondwettelijk Hof zou het kunnen vernietigen, wat tot gevolg zou hebben dat Electrabel en EDF de nucleaire taken niet zouden betalen.

Ondanks de afspraken met

Le deuxième problème majeur de ce projet de loi est l'insécurité juridique. Vous avez lu certains passages des arrêts de la Cour constitutionnelle, qui vous convenaient. Vous n'avez pas lu les avis de la CREG. Ce qui ne vous plaît pas, vous ne le lisez pas. Les avis du Conseil d'État ne vous arrangeant pas, il n'y avait pas de raison de les lire!

L'insécurité juridique pourrait coûter beaucoup plus encore que les 40 à 50 millions d'euros minimaux. Peut-être cela aurait-il aidé Mme De Block. Nous ferions moins d'économies dans la sécurité sociale si le nucléaire apportait plus au budget de l'État. Cela l'aurait vraiment aidée. Cela aurait aidé les patients.

Malheureusement, ce n'est pas le cas avec vous. Dans son avis que vous avez oublié, monsieur Wollants, la CREG pointe de nombreuses lacunes juridiques dans le projet de loi. Vous êtes d'accord? Nous l'avons auditionnée et elle a remis un avis circonstancié de 80 pages.

Elle dit que le projet est justifié. Je cite, comme je l'avais déjà fait en commission, elle juge la justification "lacunaire, inexacte et imprécise". Ajouter plus d'adjectifs négatifs n'est pas possible eu égard à un projet de loi qui devrait être incontestable sur le plan juridique. La CREG demande, dans son avis, de modifier l'exposé des motifs pour réduire cette insécurité juridique, ce qui nous paraît normal ici, au niveau du parlement.

En commission, nous avons posé de nombreuses questions, mais la ministre a été incapable – M. Nolleet vient de le dire en vous interpellant – de justifier les choix du gouvernement. Monsieur Wollants, vous avez refait une démonstration ici parce que nous n'avons pas reçu de réponse claire de la ministre pendant la commission.

Quand je dis qu'on va perdre encore plusieurs dizaines de milliers d'euros en 2017 et dans les années qui suivent, c'est parce que, monsieur Wollants, nous n'avons reçu aucune explication mais surtout aucune justification du choix de capter seulement 38 % de la marge bénéficiaire d'Electrabel puisque la base, c'est 38 % de la marge bénéficiaire d'Electrabel. Ce sont les calculs pour les années à venir.

Quand on a posé la question de la raison des 38 %, on nous a répondu que c'était proportionnel, sauf qu'en 2015, ce gouvernement-ci, comme les gouvernements précédents d'ailleurs, ont capté 46 %. Alors, pourquoi changer de 46 % à 38 %? C'est la question! C'est une perte sèche. Or, la Cour constitutionnelle, que vous aimez tant citer, a toujours dit que 46 % était un taux légitime et proportionnel. Ce n'est pas vexatoire comme taxe. Il n'y a donc pas de raison d'aller capter 38 % quand on peut en capter 46 %. On n'a aucune réponse par rapport à cela.

Aucune réponse non plus, madame la ministre – mais peut-être allez-vous nous l'expliquer – à la question de savoir pourquoi vous appliquez le mécanisme de dégressivité entre 2017 et 2025 et non pour 2016.

L'année 2016 est totalement exceptionnelle avec une exonération

Electrabel, heeft EDF niet toegezegd niet naar het Grondwettelijk Hof te zullen stappen. Eens te meer werden het advies van de Raad van State en van de CREG terzijde geschoven.

De CREG eiste onderzoeksbevoegdheid en het recht op toegang tot de documenten van de nucleaire producenten. De Raad van State had de regering gevraagd een amendement in die zin op te stellen en het over te zenden, wat door de regering werd geweigerd.

In de commissie vroeg de CREG toezichtsbevoegdheden. Ze ressorteert onder het Parlement, dat over haar budget stemt en dat unisono van mening is dat ze degelijk werk levert! We kennen haar echter geen bevoegdheid toe om haar opdracht naar behoren uit te voeren. Bij problemen is ze overgeleverd aan de goodwill van Electrabel en EDF wanneer ze documenten opvraagt. Vandaag berooft u deze regulator van zijn bevoegdheid tot het waarborgen van het algemeen belang. De regering verdedigt liever de belangen van Electrabel.

We werken al twee jaar aan de levensduurverlenging van twee verouderde reactoren. We hebben gezien hoe de regering de overheidsinstellingen en de consumenten misprijst ten voordele van Electrabel. De regering heeft blijk gegeven van hypocrisie door de kernuitstap uit te stellen.

Die twee reactoren moesten gesloten worden om de energieveiligheid te garanderen en in 2025 tot een kernuitstap te kunnen komen. De meerderheid verliest kostbare jaren terwijl het startschot voor de energietransitie overal in de wereld al gegeven werd. Die keuze is onverantwoord en de burgers zullen de komende jaren het gelag ervoor betalen.

Over de fiscale vrijstelling van

fiscale et pas de dégressivité comme en 2017 et 2025. Je repose la question aussi.

Aucune réponse non plus aux critiques de la CREG, selon lesquelles le projet de loi fait appel à des indices qui n'existent plus sur le marché de l'électricité et qui sont présents dans l'annexe 3 du projet de loi. Ces indices n'existent plus, mais on les insère quand même dans les annexes du projet. La question reste sans réponse claire.

Cette absence de choix et de justification donne l'image d'un grand amateurisme et fait peser une insécurité juridique sur ce projet de loi, qui devrait normalement rapporter beaucoup d'argent à l'État. Cela pourrait alors entraîner une annulation du dispositif avec comme conséquence qu'Electrabel et EDF pourraient ne pas payer les taxes qui leur sont réclamées sur les centrales nucléaires.

Avec un texte aussi mal ficelé, il faut craindre une annulation, cette fois par la Cour constitutionnelle: il n'y a pas de justification alors que les autres textes étaient correctement justifiés. Simplement, même si un pacte de non-agression a été signé avec Electrabel, si j'ai bien compris, de part et d'autre (et de cadeaux), EDF n'a jamais dit, n'a jamais écrit et ne s'est jamais engagée, mais je pose ici aussi la question à la ministre, à ne jamais introduire un recours devant la Cour constitutionnelle par rapport à ce projet de loi.

Encore une fois, nous regrettons ici que tant le Conseil d'État que la CREG n'aient pas été suivis dans ses avis circonstanciés.

J'en viens à mon troisième problème, problème également soulevé par le Conseil d'État et par la CREG, à savoir le pouvoir d'enquête qu'on devrait attribuer à cette dernière. Nous avons beaucoup discuté en commission à cet égard. La CREG demandait, tout comme nous, d'avoir un pouvoir d'enquête, dont elle dispose déjà dans le cadre d'autres missions qu'elle remplit pour l'État en tant que régulateur. Il s'agit notamment de permettre à la CREG de disposer d'un pouvoir d'accès aux documents en possession des producteurs nucléaires.

Le Conseil d'État, dans son premier avis, avait demandé au gouvernement de rédiger un amendement et de l'adresser au Conseil d'État. Comme d'habitude, le gouvernement n'a pas suivi le Conseil d'État et a refusé de le suivre et d'envoyer un amendement.

Ensuite, la CREG s'est présentée en commission pour demander l'octroi de ses pouvoirs de contrôle. Je rappelle, chers collègues, que la CREG dépend entièrement du parlement. Le parlement vote son budget à l'unanimité et il estime qu'elle fait bien son travail puisque son budget est voté à l'unanimité! Hélas, ce projet de loi lui confie des missions importantes mais nous ne lui conférons pas le pouvoir d'exécuter convenablement sa mission. Si un problème devait se présenter, elle serait à la merci du bon vouloir d'Electrabel et de EDF pour recevoir les documents qu'elle réclame.

On peut, dans ce cas, constater, une fois de plus, l'influence évidente d'Electrabel. L'intérêt de l'État, des consommateurs et l'intérêt général est de disposer d'un régulateur d'énergie fort. Pourtant, aujourd'hui, vous privez ce régulateur de son pouvoir. L'intérêt général est de disposer aussi d'un régulateur qui puisse exercer les missions que l'État et le parlement lui demandent sans être tributaire du bon vouloir

Electrabel dienen wij opnieuw een amendement in om een bijdrage van 250 miljoen te vragen voor 2016. Dat zal de begroting ten goede komen en een versoepeling mogelijk maken van de bezuinigingspolitiek die aan de burgers opgelegd wordt.

des producteurs nucléaires. Le gouvernement a préféré défendre l'intérêt d'Electrabel plutôt que de défendre l'intérêt général. C'est lamentable mais symptomatique de la politique de ce gouvernement!

Monsieur le président, voilà plus de deux ans que nous travaillons sur la prolongation de deux réacteurs vieillissants, Doel 1 et Doel 2. Nous avons vu tout le mépris du gouvernement pour les institutions publiques qui défendent l'intérêt général comme la CREG. Nous avons constaté la politique du "deux poids, deux mesures" avec la politique de l'austérité à l'adresse des consommateurs et le tapis rouge pour Electrabel. Nous avons vu l'hypocrisie à l'égard de la population au travers de la prétention à sortir du nucléaire en 2025 tout en faisant tout pour la postposer. Après plus de deux ans de travail sur les projets de loi, le sentiment dominant est celui d'un énorme gaspillage de temps et de ressources. Au lieu de préparer la transition énergétique (je fais référence aux débats sur la note de politique générale et aux propos de Mme Dierick qui secouaient la ministre par rapport au fait que le fédéral n'est nulle part au regard de la transition énergétique), le gouvernement s'est entêté à prolonger deux petits réacteurs vieillissants dont on n'a nul besoin. Il existait d'autres alternatives! Une autre voie était possible.

Pour garantir la sécurité énergétique à l'avenir, mais surtout assurer la sortie du nucléaire en 2025, il fallait fermer ces deux réacteurs - comme l'avait prévu le précédent gouvernement. De la sorte, un signal fort aurait été envoyé aux investisseurs. De même, la Belgique aurait prouvé sa crédibilité dans son projet de sortie du nucléaire. Or, plus personne n'y croit. La majorité a refusé de saisir cette opportunité et perd ainsi de précieuses années, alors que la course à la transition énergétique est lancée partout dans le monde. Il s'agit d'un choix irresponsable dont notre pays payera le prix dans les années à venir.

S'agissant de l'exonération fiscale d'Electrabel pour les réacteurs en transition, nous redéposons un amendement qui demande, bien évidemment, une plus grande somme, à savoir 250 millions d'euros de contribution à l'exercice 2016. L'objectif est, par ailleurs, de renflouer le budget de l'État qui se porte très mal, comme nous l'avons vu hier pendant de longues heures. De cette manière, la politique d'austérité que vous imposez à nos concitoyens pourrait être assouplie.

08.06 **Benoît Friart** (MR): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, le projet de loi que nous voterons bientôt clôt une séquence que nous avons ouverte au printemps 2015 et au cours de laquelle les réacteurs Doel 1 et 2 furent prolongés.

Nous avons, il est peut-être nécessaire de le rappeler, prolongé l'activité de ces réacteurs parce que, sous la précédente législature, le risque de *black-out* planait sur le pays. On évoquait des plans de délestage, des coupures de courant intempestives en hiver, des villes plongées dans le noir, des hôpitaux débordés, des écoles sans chauffage, des entreprises contraintes de fermer. Les risques de coupure de courant faisaient la Une des journaux, qui révélaient notamment au printemps 2013 que la Belgique avait frôlé le *black-out* durant l'hiver. Il en fut, au demeurant, encore question au sortir de l'hiver 2014.

Aujourd'hui, tout cela est révolu. Voilà pourquoi il était nécessaire de

08.06 **Benoît Friart** (MR): In juni 2015 werd de levensduur van de reactoren Doel 1 en 2 verlengd om het black-outrisico dat het land bedreigde tijdens de vorige legislatuur, in het bijzonder in de winter 2013, te doen afnemen.

Naar aanleiding van de verlenging van de levensduur van Doel 1 en Doel 2 hebben we de jaarlijkse vergoeding voor de periode 2016-2025 op 20 miljoen euro per jaar vastgelegd. Vandaag moeten we de vergoeding voor Doel 3, Doel 4, Tihange 2 en Tihange 3 vastleggen.

prolonger Doel 1 et Doel 2. Suite à cette prolongation, nous avons voté en juin le projet de loi fixant la redevance annuelle de Doel 1 et Doel 2 à 20 millions d'euros par an à partir de 2016 et jusqu'en 2025. Il restait alors, et telle est la raison d'être du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, à voter un projet de loi fixant la contribution de répartition nucléaire pour les années 2016 à 2025 concernant Doel 3, Doel 4, Tihange 2 et Tihange 3. Rappelons qu'un montant forfaitaire de 200 millions d'euros avait été payé par l'exploitant en 2015 sur base du projet de loi voté par notre assemblée à la fin de l'année dernière.

De 2008 à 2015, la contribution de répartition était fixée sur base d'une convention, d'une législation revue annuellement. La Cour constitutionnelle a admis ce mécanisme spécifique, tout en demandant qu'il soit tenu compte dans le temps de la capacité contributive de l'exploitant. Ainsi, seul le surprofit, c'est-à-dire le montant qui dépasse la rémunération nécessaire à l'activité de l'exploitant, peut être capté. En 2016, il s'agira d'une somme forfaitaire de 130 millions d'euros. Ce montant est moins élevé que par le passé mais il s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, la contribution n'inclut plus les centrales de Doel 1 et Doel 2. À l'instar de Tihange 1, elles font désormais l'objet d'une redevance annuelle. En outre, il convient de rappeler que les réacteurs de Doel 3 et Tihange 2 sont restés indisponibles pendant des périodes prolongées au cours de l'année 2015. Enfin, et surtout, les prix de l'électricité ont fortement diminué, diminuant également le surprofit susceptible d'être capté par l'État.

Pour la période 2017-2026, l'État reverra la contribution de répartition sur la base d'un mécanisme qui prélèvera le montant le plus élevé entre un montant minimum annuel et 38 % de la marge de profitabilité du parc nucléaire. Cette marge tiendra compte de l'indice des prix de vente, du volume de production et des coûts.

Pour la période 2017-2019, l'État sera néanmoins assuré d'un montant minimum de 177 millions d'euros par an, avant la dégressivité. Pour chaque période suivante, un minimum annuel sera fixé sur la base d'une moyenne de 38 % de la marge estimée de la période suivante, à laquelle s'appliquera une diminution de 7,5 %.

La CREG sera amenée ici à jouer un rôle important, celui de calculer annuellement la marge de profitabilité; dès 2020, tous les trois ans, elle calculera et fixera les paramètres des coûts fixes et variables, cela jusqu'en 2026, sur la base d'une méthodologie arrêtée par elle-même.

Au cours de nos travaux en commission, l'opposition avait souhaité auditionner la CREG sur les missions relevant de sa compétence et pour obtenir un avis sur l'ensemble du projet de loi. À la suite de cette audition, neuf amendements ont été déposés par la majorité afin de préciser certains points, sans pour autant remettre en cause le bien-fondé du projet de loi auquel nous maintenons notre soutien. Comme l'a rappelé le professeur Hens, spécialiste de l'ULg, il traduit un accord positif pour l'État belge.

Outre la CREG, la DG Énergie aura également un rôle à jouer. Elle calculera la réduction proportionnelle du montant annuel de la contribution, de même que le montant le plus élevé entre le montant

Van 2008 tot 2015 werd de bijdrage jaarlijks vastgelegd. Het Grondwettelijk Hof heeft gevraagd om rekening te houden met de bijdragecapaciteit van de exploitant. Enkel de overwinst, dat wil zeggen het bedrag dat de voor de activiteit van de exploitant noodzakelijke vergoeding overschrijdt, mag worden ontvangen. In 2016 zal dat over een forfaitair bedrag van 130 miljoen euro gaan. Dit bedrag is minder hoog dan in het verleden omdat de kerncentrale van Doel 1 en Doel 2 niet meegeteld worden, omdat de kernreactoren van Doel 3 en Tihange 2 gedurende een deel van 2015 inactief waren en omdat de elektriciteitsprijzen sterk gedaald zijn. Dat alles heeft de overwinst verminderd.

Voor de periode 2017–2026 zal de Staat de repartitiebijdrage herzien op basis van een regeling die het hoogste bedrag zal affhouden tussen een jaarlijks minimumbedrag en 38% van de winstmarge van het nucleaire park. Deze marge zal worden berekend afhankelijk van de index van de verkoopprijzen, het productievolume en de kosten.

Voor de periode 2017-2019 zal de Staat desalniettemin een minimumbedrag van 177 miljoen euro per jaar ontvangen. Voor de volgende periodes zal een jaarlijks minimum worden bepaald op basis van een gemiddelde van 38% van de geraamde marge van de volgende periode, waarop een vermindering van 7,5% zal worden toegepast.

De winstmarge zal door de CREG worden berekend. Voor 2020–2026 zal de CREG de parameters van de vaste en variabele kosten om de drie jaar vastleggen.

Na de hoorzitting met de CREG heeft de meerderheid negen amendementen ingediend, die de gegrondheid van het wetsontwerp

minimal annuel et les 3 % de marge de profitabilité et elle appliquera la dégressivité et le mécanisme de crédit triennal de contribution.

L'objectif de ce projet de loi, chers collègues, est *in fine* d'assurer des rentrées dans les caisses de l'État tout en respectant la jurisprudence constitutionnelle, mais aussi en tenant compte de la baisse drastique du prix de l'électricité et donc des bénéfices des exploitants susmentionnés.

Certains objecteront que le Conseil d'État estime dans son avis que, sur le projet de loi, on serait en présence d'une aide d'État. Le courrier de la DG Concurrence de la Commission européenne du 7 septembre 2016 a néanmoins donné raison à l'interprétation constante du gouvernement sur cette question, en concluant qu'il n'était pas question ici d'une aide d'État.

En conclusion, il s'agit d'un mécanisme qui a été validé par la Cour constitutionnelle à la condition expresse qu'elle soit proportionnée afin de ne pas être assimilée à une confiscation du bénéfice des exploitants.

La prolongation de Tihange 1, de Doel 1 et de Doel 2, de même que la diminution importante des prix de l'électricité ont progressivement amené le gouvernement à réviser ce régime. Le gouvernement a donc veillé à élaborer un régime structurel qui permet d'assurer un cadre juridique équilibré tenant compte des spécificités du parc nucléaire en dehors des trois réacteurs qui, eux, ont été prolongés.

08.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Friart, j'entends ce que vous dites et à la fois la démonstration politique et la démonstration juridique. Je voulais revenir sur un propos que vous avez eu en commission. C'est dans le rapport. Je vais donc le citer de telle sorte que vous puissiez ... Ma seule question est de savoir si vous maintenez ce propos-là ou pas.

Vous rappelez, à la page 42 du rapport, qu'en 2015, la contribution de répartition dont vous parlez maintenant a été fixée à 200 millions d'euros, "ce montant ayant été estimé conforme", dites-vous, "au surprofit réalisé en 2015. Tihange 1 est entré en ligne de compte pour le calcul de la contribution pour les neuf premiers mois d'exploitation de l'année".

Ma seule question est elle-ci: maintenez-vous ce propos ou pas?

08.08 Benoît Friart (MR): Monsieur Nollet, non, c'est par rapport à N-1.

08.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ce qui a été dit en commission n'est pas correct?

08.10 Benoît Friart (MR): Non, c'est par rapport à N-1.

Avec ce projet de loi, nous fixons un cadre juridique pérenne,

evenwel niet in het gedrang brengen.

De AD Energie zal de proportionele vermindering van de jaarlijkse bijdrage berekenen, alsook het hoogste bedrag tussen het jaarlijkse minimumbedrag en 38% van de winstmarge. Ze zal de degressiviteit en het driejaarlijkse kredietmechanisme van de bijdrage toepassen.

Dat wetsontwerp moet de overheid inkomsten opleveren, met inachtneming van de grondwettelijke rechtspraak en rekening houdend met de daling van de winsten van de exploitanten.

In zijn brief van 7 september 2016 gaf het DG Concurrentie van de Europese Commissie de regering gelijk: het gaat hier niet over overheidssteun. Het gaat over een mechanisme dat door het Grondwettelijk Hof werd bekrachtigd op voorwaarde dat het geproportioneerd is zodat het niet met een inbeslagname van de winst van de exploitanten wordt gelijkgesteld.

08.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): In 2015 werd de repartitiebijdrage op 200 miljoen euro vastgelegd.

In het verslag van de commissie zegt u dat dat bedrag was geraamd in overeenstemming met de in 2015 gerealiseerde overwinst en dat er met Tihange 1 rekening was gehouden bij de berekening van de bijdrage voor de eerste negen maanden van het jaar.

Blijft u bij die verklaring?

08.10 Benoît Friart (MR): Neen, het is ten aanzien van het jaar N-1. Dit wetsontwerp zorgt voor

conforme à la jurisprudence européenne et constitutionnelle, assurant à l'État des rentrées financières importantes, d'autant qu'il y aura à chaque fois un minimum garanti.

Permettez-moi donc de conclure en mettant en exergue un projet qui assurera des rentrées substantielles à l'État fédéral, au bénéfice de l'ensemble de ses politiques, en ce compris une politique énergétique ambitieuse, tout en octroyant à la CREG un rôle de fixation et de contrôle qui renforcera l'objectivation des paramètres de la formule prévue par la loi.

08.11 Karin Temmerman (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, collega's, het zal wel al duidelijk zijn dat de opmaak en zeker de bespreking van onderhavig wetsontwerp niet van een leien dakje zijn gelopen.

Mevrouw de minister, in september geraakte bekend dat u enkele miljoenen euro te weinig had geïnd voor de nucleaire rente voor Tihange 1. Toen al negeerde u compleet de waarschuwingen van de CREG. Nochtans was de CREG duidelijk: om de nucleaire taks te kunnen recupereren, moest de conventie inzake Tihange 1 aangepast worden.

Mevrouw de minister, uw optreden was kenmerkend voor de manier waarop u met het hele energiedossier, en dan vooral het nucleaire dossier, omgaat. U verzaakt eigenlijk aan uw fundamentele plicht op het huis te letten. U laat het eigenlijk leegroven door een energiemonopolist. U staat erbij en u kijkt ernaar.

Met onderhavig wetsontwerp, dat de meerderheid morgen waarschijnlijk zal goedkeuren, doet u exact hetzelfde. De hoogte van de nucleaire rente die in de toekomst aangerekend zal worden, is niet het resultaat van een objectieve analyse van de overwinsten van Electrabel of van de nucleaire centrales. Zij is gewoon het resultaat van het akkoordje dat u in het verleden met die multinational hebt gesloten.

Het betreft hier al het derde ontwerp ter zake. Het is heel duidelijk dat ook dit ontwerp, alweer, geschreven is op maat van de monopolist. Opnieuw negeert u de waarschuwingen van uw en onze energieregulator, de CREG. Bovendien negeert u het advies van de Raad van State, maar dat zijn wij al gewoon, zowel van u als van sommige andere leden van de regering.

Hoe is de discussie verlopen? Het is geen voorbeeld van transparantie, mevrouw de minister. Wij hebben van in het begin om documenten gevraagd. Wij hebben daarop moeten wachten. U verschuilde zich achter het vertrouwelijke karakter enzovoort.

Wij vroegen om hoorzittingen, omdat het toch een belangrijk ontwerp betreft, niet alleen voor de toekomst van ons land, maar ook voor u. Als men de budgettaire moeilijkheden ziet en de manier waarop de begroting hier wordt samengeraapt, dan is elke euro belangrijk, zeker als die uit de nucleaire rente kan worden gehaald. Het is dus belangrijk dat het wetsontwerp in de toekomst standhoudt.

U stond oorspronkelijk alleen een hoorzitting met de heer Colmant toe. De rest vond u nutteloos en ongepast. Nochtans had de CREG

aanzienlijke inkomsten voor de federale overheid, die die kan gebruiken voor haar beleid, waaronder het energiebeleid. Bovendien krijgt de CREG een rol toebedeeld bij de vaststelling van de bijdragen en de monitoring, waardoor de bij wet ingestelde parameters objectiever herzien zullen kunnen worden.

08.11 Karin Temmerman (sp.a): Il est apparu au mois de septembre que la ministre avait perçu plusieurs millions d'euros trop peu pour la rente nucléaire de Tihange 1. À l'époque déjà, elle niait toutes les mises en garde de la CREG qui indiquait clairement que pour récupérer la taxe nucléaire, il fallait revoir la convention relative à Tihange 1. C'est une attitude emblématique du comportement de la ministre dans l'ensemble du dossier nucléaire.

Le présent projet de loi est entièrement du même tonneau. En effet, le montant de la future rente n'est pas fixé sur la base de chiffres objectifs relatifs aux bénéfices d'Electrabel, mais bien sur la base d'un petit accord conclu précédemment avec la multinationale. C'est déjà le troisième projet de loi taillé sur mesure pour le monopoleur qui fait fi une fois encore de tous les avertissements de la CREG et du Conseil d'État.

La discussion en commission était tout sauf transparente. Lorsque nous avons demandé des documents, la ministre s'est retranchée derrière leur caractère confidentiel et quand nous avons réclamé des auditions, une seule nous a été concédée au départ, celle du professeur Colmant.

Parce qu'il est important d'avoir un projet de loi solide, nous voulions quand même à tout prix avoir un échange de vues avec la CREG. Cette première audition fut réellement hallucinante. Nous

van in het begin heel pertinente vragen, mevrouw de minister. Gelet op de nieuwe taken die u de CREG hebt toegewezen, was het mijn inziens noodzakelijk om haar van in het begin bij het wetsontwerp te betrekken. Er wordt door de meerderheid lacherig gedaan over het feit dat wij nog maar eens om een hoorzitting vroegen, maar wij wisten dat de CREG heel pertinente opmerkingen had. Wij wilden daarover met de CREG discussiëren.

Het resultaat van de eerste hoorzitting was hallucinant. U zult zich dat nog wel herinneren, mevrouw de minister. Wij vernamen toen dat de CREG totaal niet betrokken was bij de opmaak van het wetsontwerp. Nochtans moet uw energieregulator u bij dergelijke zaken bijstaan. De CREG werd amper of slechts helemaal op het einde betrokken.

Nog meer onthutsend was dat volgens de CREG met het wetsontwerp de inning van de nucleaire rente op lange termijn niet zou worden gegarandeerd. De CREG formuleerde zelf een aantal amendementen om dat recht te zetten. Zoals gewoonlijk legde u die naast u neer.

Wij hebben dan ook gevraagd om opnieuw een advies voor het volledige ontwerp van de CREG te krijgen. De meerderheid heeft daarmee ingestemd, waarvoor dank. De CREG had tevoren gewoon de tijd niet gehad om dat te doen.

Wat waren de conclusies, mevrouw de minister?

De nucleaire rente is arbitrair en juridisch onzeker. Daarbij werd gesteld dat de minister haar keuze onvoldoende onderbouwt. Waarom wordt er bijvoorbeeld – mevrouw Lalieux heeft er al aan gerefereerd – 38 % van de marge afgeroomd? Of nog, waarom is er wel degressiviteit vanaf 2017 maar niet in 2016? Volgens de CREG, mevrouw de minister, is het daarom niet ondenkbaar dat de rente niet standhoudt voor het Grondwettelijk Hof. De heer Wollants zal dat waarschijnlijk ontkennen. Als Electrabel naar de rechtbank stapt, kunnen we zien wat er gebeurt met de inning van de centen.

Het is duidelijk, mevrouw de minister: vele elementen uit het wetsontwerp zijn niet rationeel en zijn, nogmaals, het gevolg van onderhandelingen vooraf, die bepaald worden door één energieproducent.

Een volgende opmerking was dat het wetsontwerp niet coherent is. De verschillende kerncentrales in ons land worden ongelijk behandeld: de ene centrale is onderhevig aan een forfaitaire heffing, de andere aan een berekeningsformule. Hierdoor valt de heffing voor de ene zwaarder uit dan voor de andere. Zo ontsnapt Tihange 1 grotendeels aan de nucleaire belasting voor 2015. De specifieke taks voor Tihange 1 wordt geheven voor het jaar 2015, maar geldt pas vanaf 1 oktober.

Daarover, mijnheer Wollants, is inderdaad heel de discussie ontstaan: hoe wordt de nucleaire rente berekend voor 2015 en hoe wordt ze geïnd?

Daarom, mevrouw de minister, hebben wij een aantal amendementen ingediend die werden bezorgd aan de Raad van State, want wij wilden duidelijkheid ter zake. Zoals u weet, werd over deze materie 's

avons appris que la CREG, le régulateur de l'énergie, n'avait nullement été associée à la confection du projet de loi, ou seulement un tout petit peu à la fin. Nous avons encore été plus abasourdis en entendant que ce projet de loi ne garantit plus du tout, à terme, la perception de la rente nucléaire. La ministre a purement et simplement fait litière des amendements de la CREG visant à remédier à cette lacune.

Nous avons alors demandé un nouvel avis à la CREG sur l'ensemble du projet et la majorité a acquiescé à cette demande. La CREG a conclu que la rente nucléaire est arbitraire et juridiquement bancal et que les choix de la ministre ne sont pas suffisamment étayés. La CREG n'exclut dès lors pas que la rente nucléaire ne résiste pas à l'épreuve de la Cour constitutionnelle. Si Electrabel saisit le tribunal, nous verrons ce qu'il advient de la perception. Il est évident que de nombreux éléments du projet de loi ne sont pas rationnels, mais sont le fruit de négociations préalables avec Electrabel.

Le projet de loi ne brille pas davantage par sa cohérence. Les centrales nucléaires ne sont pas toutes traitées de la même manière. Pour Tihange 1 par exemple, la rente nucléaire pour 2015 ne s'applique qu'à partir du mois d'octobre 2015. Ce point a suscité de nombreuses discussions et nous avons dès lors présenté plusieurs amendements à propos desquels nous avons demandé l'avis du Conseil d'État. Celui-ci a confirmé cette semaine que pour Tihange 1 et Doel 1 et 2, une rente nucléaire ne peut être réclamée qu'à partir respectivement d'octobre, juillet ou décembre 2015 et qu'une cotisation de répartition peut dès lors être demandée pour la période antérieure à cette date. Le Conseil d'État nous donne donc

ochtends gediscussieerd en 's middags nog altijd, en veranderde men tijdens die discussie nogal van piste, ondanks uw uitspraken.

Deze week ontvingen wij het advies van de Raad van State over deze amendementen en ik zal het even voorlezen. "Wat Tihange 1 betreft, kan de CREG worden bijgevalen in haar vaststelling dat de vergoeding die betaald moet worden voor de verlenging van de exploitatieduur van de betrokken kerncentrale in 2015 slechts betrekking kan hebben op de periode van 1 oktober 2015 tot 31 december 2015 en zodoende de tegenprestatie vormt voor de verlenging die inging op 1 oktober 2015. Bijgevolg is het niet tegenstrijdig om voor de periode voorafgaand aan die datum de repartitiebijdrage te heffen". Met andere woorden, mevrouw de minister, de Raad van State geeft ons hier volledig gelijk.

Ik citeer verder: "Wat Doel 1 en Doel 2 betreft, moet worden vastgesteld dat de verlenging van de exploitatieduur van die centrales eveneens pas in de loop van 2015, meer bepaald respectievelijk op 6 juli 2015 en op 1 december 2015, is ingegaan. Ook voor deze centrales geldt bijgevolg dat, aangezien de repartitiebijdrage voor 2016 wordt berekend op basis van de elektriciteitsproductie van 2015 in niet-verlengde centrales reden is om de productie tot de ingangsdatum van de verlenging mee in acht te nemen".

Mevrouw de minister, de Raad van State geeft ons twee keer gelijk, zowel voor Tihange 1 als voor Doel 1 en 2.

Naast de andere problemen die ik al heb vermeld — arbitrair-juridisch niet coherent —, is het onvoorstelbaar dat u Electrabel alweer een cadeau geeft.

Nogmaals, dit is eigen aan het parcours en het is een constante in alles wat te maken met uw beleid rond nucleaire energie. Telkens opnieuw trekt u de kaart van Electrabel: de levensduurverlenging van Doel 1 en Doel 2, het blokkeren van de investeringsruimte voor de alternatieve spelers, het belastingvoordeel van 700 miljoen euro aan Electrabel, het uitblijven van en de aanzet tot een federale energievisie en een intergouvernementeel energiepact, enzovoort.

Mevrouw de minister, wij hebben in de commissie al heel veel discussies gehad. Wij zullen de amendementen, die door de CREG als echt noodzakelijk worden beschouwd, opnieuw indienen. Wij hebben gelijk gekregen van de Raad van State. Ik zou dan ook de meerderheid willen aanraden om toch eens na te denken alvorens dit wetsontwerp goed te keuren en onze amendementen weg te stemmen.

Mevrouw de minister, de regering vroeg inspanningen van de mensen en verhoogde de btw op de elektriciteit van 6 naar 21 %. Het wordt nu echt tijd dat ook een multinational als Electrabel ertoe wordt aangezet om eindelijk eerlijke belastingen te betalen.

08.12 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, avec M. Kristof Calvo, Ecolo et Groen ont déjà eu l'occasion de développer le problème politique de l'énorme cadeau offert à Electrabel par l'insuffisance du montant prélevé avec la nouvelle version de la taxe nucléaire au regard des bénéfices réalisés par l'amortissement accéléré des centrales

entièrement raison.

Il est inimaginable que la ministre offre un nouveau cadeau à Electrabel. Jouer la carte Electrabel est devenue une constante de sa politique. Ce fut notamment le cas lors de la décision de prolonger la durée de vie des centrales de Doel 1 et 2, lors du blocage des possibilités d'investissements pour d'autres acteurs du marché, lors de l'octroi de l'avantage fiscal de 700 millions d'euros et nous attendons toujours l'ébauche d'une vision énergétique fédérale et d'un pacte énergétique intergouvernemental.

Nous représenterons les amendements jugés nécessaires par la CREG. Nous avons obtenu gain de cause auprès du Conseil d'État. J'espère que les membres de la majorité réfléchiront avant de rejeter nos amendements. Après les efforts demandés à la population par le gouvernement, il est temps qu'une multinationale telle qu'Electrabel soit incitée à finalement payer des impôts à la hauteur des bénéfices qu'elle réalise.

08.12 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Mijn fractie heeft zich al uitgesproken over het politieke probleem van het enorme cadeau dat aan Electrabel werd gegeven ter gelegenheid van de invoering

nucléaires belges.

Nous ne retirons pas un mot, pas une virgule de ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire, et qui se trouve dans les différents rapports. Au passage, je voulais remercier les nombreux rapporteurs qui, depuis le début de la législature, nous suivent dans les travaux sur la prolongation de Doel 1 et Doel 2. Même si nous ne retirons pas un mot à ce qui a déjà été dit, nous n'allons pas refaire ici le débat de principe.

08.13 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, je voudrais revenir sur cette histoire de cadeau. C'est quelque chose qui revient régulièrement, ainsi qu'en commission. Je pense que si nous faisons des cadeaux à Electrabel, cela devrait apparaître dans les bilans, dans les comptes de résultats. Cela devrait être tangible.

Au vu du prix actuel de l'électricité (30 ou 35 euros le mégawatt), au vu des résultats d'Electrabel plombés par le prix de l'électricité, d'une part, et par les contributions de répartition et la redevance, d'autre part, (le bilan d'Electrabel montre une perte de 1,3 milliard l'année dernière), je ne vois pas où sont les cadeaux de l'État.

Si les cadeaux de l'État étaient vraiment là, cela se marquerait dans les comptes d'Electrabel. Electrabel ferait des profits importants, l'État percevrait des impôts. Ce serait tout autre et plus intéressant. Moi, je ne vois pas de cadeaux. En tout cas, ils ne figurent pas dans les bilans d'Electrabel.

08.14 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, dois-je répondre à cela?

Le **président:** C'est comme vous le voulez, monsieur Nollet!

08.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Friart, oserais-je un parallèle? Quand on fait un cadeau à des Kazakhs, ils ne le mettent pas dans leur bilan! Quand on fait un cadeau à Electrabel, Electrabel ne le met pas dans son bilan avec une ligne justificatrice stipulant "ceci est un cadeau de la ministre Marghem!" Par contre, ce qui est évident, c'est qu'ils en bénéficient. La démonstration avec les chiffres a été exposée en commission, à chaque fois. Si vous le désirez, je peux le faire, mais je vous propose de ne pas le faire et de renvoyer mon propos aux rapports existants en remerciant les différents rapporteurs. Mais vous m'avez interrompu à ce moment-là.

08.16 Benoît Friart (MR): Il n'y a pas de Kazakhs à ce niveau-là mais bien des réviseurs de comptes!

08.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mon collègue Gilkinet fait partie de la commission d'enquête sur le dossier kazakh. Il m'a expliqué qu'au point de départ de ce dossier, il y a une volonté de Tractebel d'investir dans ces pays. Toutefois, pour pouvoir le faire, il fallait payer des dessous de table pas très nets, ni très clairs – ils doivent encore être indagés. Ce qui conduit la justice belge et la justice française à s'y intéresser. Il se fait qu'il faut intervenir pour sauver le "soldat" Chodiev et sauver ses deux homologues kazakhs qui tombent sous les fourches caudines de la justice belge. Tout cela est à relier avec Tractebel et les actions menées dans ces pays.

van de nieuwe versie van de nucleaire taks. We blijven volledig bij wat we gezegd hebben en verwijzen naar de rapporten om te voorkomen dat dit debat opnieuw wordt gevoerd.

08.13 Benoît Friart (MR): Als Electrabel cadeaus van de Staat had gekregen, dan zou dat in de balansen van het bedrijf voorkomen. De elektriciteitsprijs, de repartitiebijdrage en de vergoeding hebben echter vooral de resultaten van Electrabel naar beneden gehaald.

08.15 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Als men Kazachen een cadeau geeft, nemen ze het niet in hun balans op. Zo gaat het ook bij Electrabel. In de commissie hebben we met cijfers aangetoond dat Electrabel er nochtans voordeel bij had.

08.16 Benoît Friart (MR): Er zijn geen Kazachen, maar accountants in dit dossier!

08.17 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik heb deze vergelijking gemaakt omdat de wens van Tractebel om te investeren in deze landen door smeergeld te betalen, het uitgangspunt van het Kazachgate-dossier leek te zijn. De heer Bens heeft hier zelf over getuigd in de subcommissie voor de nucleaire veiligheid.

Plus proche de nous, rappelez-vous les propos hallucinants de M. Bens, qui a également dû officier au Kazakhstan. En sous-commission Sécurité nucléaire, il relatait la présence de gens cachés dans les placards qui écoutaient tout ce qui se passait au moment de prendre des décisions et qui tombaient dès que la porte s'ouvrait!

Il parlait de dessous de table auxquels il avait dû participer à un moment donné. On peut parler du dossier kazakh mais ce n'est pas l'objet du débat.

08.18 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, je voudrais seulement dire que s'il y avait eu des cadeaux ces dernières années, cela apparaîtrait dans les bilans, au niveau des bénéficiaires

08.19 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ce n'est pas parce qu'Electrabel ne fait pas de bénéficiaires durant les années que vous avez citées qu'il n'y a pas eu de cadeaux!

J'ose espérer que comme chef d'entreprise, vous comprenez votre bilan. Ce n'est pas parce que vous avez un bénéficiaire ou une perte, qu'en amont, il n'y a pas eu du positif et du négatif et des cadeaux dans la période positive.

Je ne voulais pas parler de toutes ces choses et vous demander de vous référer aux rapports publiés, qui sont de qualité.

08.20 Michel de Lamotte (cdH): (...)

08.21 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): M. de Lamotte vient de nous dire que les cadeaux étaient visibles dans le budget de l'État et il a raison car on le constate en négatif dans les recettes fiscales.

En ce qui concerne le volet politique, je vous renvoie aux différents rapports.

Par contre, aujourd'hui, nous allons compléter ce regard politique par un regard purement juridique. Allons droit au but!

Le texte déposé sur les bancs du parlement ne tient juridiquement pas la route et les propos que vous avez tenus en commission n'aident pas à éclairer la situation.

Dans son avis du 22 juin 2016, le Conseil d'État a souligné toute sa faiblesse en pointant notamment le fait qu'il s'agit d'une aide d'État qui aurait dû faire l'objet d'une notification préalable à la Commission européenne. La CREG en a rajouté "une couche" dans son avis de 84 pages, rédigé exceptionnellement à la demande du parlement.

En effet, la ministre n'avait pas jugé nécessaire de consulter le régulateur. Il faut rappeler ces éléments dans cette longue histoire. La ministre a considéré que son projet était tellement bon qu'elle ne devait pas consulter le régulateur. Toutefois, le parlement a demandé un avis écrit complémentaire à la CREG. De ce point de vue, je remercie d'ailleurs les différents parlementaires de la majorité qui nous ont rejoints dans cette demande. Je pense que cet avis a été utile. C'est la moindre des choses que de le reconnaître. Tout le monde ne partage peut-être pas l'ensemble des considérations de la

08.19 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Dat Electrabel geen winst boekt, wil geenszins zeggen dat er geen cadeaus werden gegeven. Zelfs als het verlies draait, heeft een bedrijf inkomsten.

08.21 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Zoals de heer de Lamotte zegt, zijn de cadeaus zichtbaar in de rijksbegroting, in de tegenvallende belastingsinkomsten.

Uw tekst houdt juridisch gezien geen steek en uw uiteenzettingen in de commissie werpen geen licht op de zaak. In zijn advies van 22 juni 2016 onderstreept de Raad van State de tekortkomingen van de tekst, en wijst hij op staatssteun waarvan vooraf kennis had moeten worden gegeven aan de Europese Commissie.

De minister achtte het niet nodig om de regulator daarover te raadplegen. Het Parlement vroeg het advies van de CREG, wat zeer nuttig bleek te zijn.

De minister werd verwacht in de commissie om de juridische situatie te verhelderen en om uitsluitend te geven over de mogelijke interpretaties, maar er kwam geen verduidelijking. De

CREG mais l'avis a été utile pour éclairer le travail. La ministre avait voulu by-passer la CREG.

C'est dire si, avec l'avis du Conseil d'État, avec l'avis de la CREG, avec les remarques de mes collègues, la ministre était attendue en commission pour clarifier la situation juridique, et non politique, et répondre aux nombreuses questions d'interprétation.

Malheureusement, de clarification, il ne fut pas question. Pire, tout qui a assisté aux travaux parlementaires est ressorti de la commission du 29 novembre plus embrouillé qu'il n'y est entré tant les propos de la ministre étaient confus, incohérents et loin d'être en mesure de répondre aux objections juridiques des parlementaires, de la CREG et du Conseil d'État.

Le rapport des travaux de la commission – et j'en remercie les rapportrices et les rapporteurs – n'a, en toute logique, pu faire mieux qu'être le reflet de ce galimatias ministériel

Nous regrettons amèrement que la ministre n'ait pas saisi la perche que nous lui tendions, M. Calvo et moi, en fin de commission, en proposant, vu l'état de confusion, qu'un tableau chiffré année par année et réacteur par réacteur soit fourni aux parlementaires.

Pour toute réponse, et je renvoie ici au rapport, la ministre s'est contentée de dire qu'elle ne perçoit pas la valeur ajoutée d'une note écrite qui viendrait s'ajouter au présent débat. Chacun jugera, en particulier ceux qui ont participé à nos débats parlementaires. Je pense et je maintiens qu'un tableau, une note écrite auraient été utiles, probablement plus utiles que les propos oraux qui ont été tenus.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu ce tableau, mais il reste la séance plénière de ce jour. Et pour aider la ministre à profiter de cette dernière chance de clarification via la séance plénière, j'ai produit un document qui relève les six problèmes. Je l'ai remis à la ministre et je vais les survoler ici à la tribune. J'ai produit un document qui relève les six problèmes juridiques les plus importants non résolus à ce stade des travaux sur la taxe nucléaire, qu'il s'agisse de son volet "contribution de répartition" ou de son volet "redevance", les deux étant fortement articulés pour bien comprendre la situation.

J'ose espérer, madame la ministre, que vous ne fuirez pas vos responsabilités et que vous aurez le courage de répondre point par point, de manière précise et juridiquement bétonnée, à chacun des problèmes que je vais maintenant développer. Comme je l'ai dit, pour vous aider, j'ai remis la copie du document. Il n'y a donc pas de surprise.

Le problème n° 1.

S'agit-il de six centrales ou de sept centrales en 2015? Il y a une incohérence, monsieur Wollants, entre l'explication de la base sur laquelle repose la contribution de répartition 2015. Je parle pour 2015.

En commission, la ministre a donné deux versions très différentes de la base sur laquelle repose la contribution de répartition de 2015. Vous avez vos documents, monsieur Wollants. Vous avez le rapport.

minister deed in tegendeel zeer vage uitspraken.

We hebben toen voorgesteld dat een tabel met cijfergegevens per jaar en per reactor bezorgd zou worden aan de parlementsleden. De minister is niet ingegaan op dat voorstel.

Ik heb een document opgesteld, waarvan ik de minister een exemplaar heb bezorgd. Daarin wordt een overzicht gegeven van de 6 juridische problemen waarvoor er, in dit stadium van de werkzaamheden rond de nucleaire taks, nog geen oplossing is. Ze hebben betrekking op de repartitiebijdrage en op de vergoeding.

Eerste probleem: heeft de grondslag voor de repartitiebijdrage 2015 betrekking op zes of op zeven centrales? De minister kwam in dat verband al met twee verschillende versies.

In het verslag is er op bladzijde 34 sprake van een bedrag dat bepaald wordt op grond van gegevens van 2014 en heeft men het over 7 centrales. Dat wordt op bladzijde 38 bevestigd.

Op bladzijde 43 wordt er een uitzondering voor Tihange 1 gemaakt, het zou dus over 6 centrales gaan. Wat is de juiste versie?

De heer Friart heeft zelfs een derde versie, op bladzijde 42! Volgens hem kwam Tihange 1 voor de eerste 9 exploitatiemaanden van 2015 in aanmerking voor de berekening van de bijdrage.

Tweede probleem: is het referentiejaar N of N-1? Op pagina 34 hebt u het over de gegevens van 2014. Idem dito op pagina 32.

Op pagina 36 schrijft u echter dat de bijdragecapaciteit van het jaar 2015 voor het vastleggen van de bijdrage in aanmerking werd

La première version se trouve à la page 34, alinéa 3, du rapport et je cite: "Le montant de la contribution de répartition spécifique pour l'année 2015 a été fixé à 200 millions, montant qui a été établi sur la base du rapport de la CREG du 12 mars 2015, établi à partir de données de 2014".
genomen.

Suivant ce rapport, puisqu'on travaille sur les données 2014, on a bien affaire à 7 centrales. Deuxième élément, toujours dans cette même version "7 centrales", à la page 38, alinéa 2, du rapport, la ministre dit: "En 2015, la contribution a été fixée à 200 millions d'euros et visait l'ensemble du parc nucléaire totalement amorti". Ceci est la version 1.

Plus loin, nous avons la version 2. À la page 43, alinéa 3, dernière phrase, la ministre dit: "La contribution de répartition pour l'année 2015 a été fixée pour l'ensemble du parc nucléaire exception faite de Tihange 1". Là, on ne travaille plus sur 7 centrales mais sur 6 centrales!

Madame la ministre, quelle est la bonne version? Entre vos deux propres versions?

Avançons point par point. Et vous répondrez à chacun des points!

Nous sommes face à deux versions d'un même rapport. La ministre donne deux versions différentes dans un même rapport entre la page 34 et la page 43. Ce ne sont pas des propos de membres de l'opposition, de Mme Lalieux, du président, de M. Calvo, de M. de Lamotte ou de moi-même. Ce sont les propos de la ministre qui dit d'un côté blanc et de l'autre noir. Monsieur Wollants, vous vous savez! Quelle est la bonne version? Celle de la page 43 ou celle de la page 34?

Vous allez d'abord entendre ce que la ministre va dire. Cela change un peu!

Monsieur Friart, cela tombe bien, il y avait justement une troisième version. La version Friart se trouve en page 42, chers collègues!

Cette version, je l'avais pointée quasi pour mémoire. Je vais quand même la citer. Tout le monde l'a réclamée. M. Friart propose une troisième version encore plus originale, car selon lui en 2015, Tihange 1 est entré en ligne de compte pour le calcul de la contribution mais pour les neuf premiers mois d'exploitation de l'année.

Nous avons la version 1 de la ministre qui dit ce sont les 7 centrales complètes, la version 2 c'est juste 6 centrales, on ne prend pas du tout en compte Tihange 1 et la version Friart, c'est le compromis Friart: on se réfère à une période de 9 mois.

Quelle est la bonne version? Monsieur Friart, maintenez-vous votre version ou pas?

08.22 **Benoît Friart** (MR): Pour la contribution de répartition, effectivement, mais pas dans le cadre du calcul de la redevance mais pour la contribution de répartition puisque la répartition, c'est toujours N-1.

08.23 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je suis sur la contribution de répartition.

08.24 Benoît Friart (MR): C'est tout ce que je vais dire. Cela se fait sur l'année N-1, donc, on en tient compte.

08.25 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais vous en tenez compte pour neuf mois ou de manière complète?

08.26 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pour 9 mois!

08.27 Benoît Friart (MR): Alors, vous maintenez votre version 3. Parfait, c'est cohérent avec ce qui est dans le texte! Madame la ministre, que choisit-on? On tire au sort? Version 1, version 2 ou version 3?

08.27 Benoît Friart (MR): Op welke versie moeten we ons baseren?

Mijn vragen zullen afhangen van uw antwoord.

C'est le premier problème. Il y en a six. Ce ne sera pas trop long mais ils sont tout aussi précis et documentés. Problème numéro deux, N ou N-1? Incohérence dans l'année de référence! Une fois de plus, je suis allé relire le rapport. Je remercie les rapporteurs mais aussi les services, je tiens à le dire, parce que nous avons travaillé dans des délais très serrés. La version 1 se situe à la page 34, alinéa 3, du rapport. Vous dites: "Le montant de la contribution de répartition spécifique pour cette année a été fixé à 200 millions, montant qui a été établi sur la base du rapport de la CREG du 12 mars 2015 établi à partir de données 2014". Là, on est clairement dans la version N-1. Version 1, version N-1.

Vous dites plus ou moins la même chose à la page 32, alinéa 3, dernière phrase, je cite: "Le montant de la contribution 2016 prend en compte le temps de la disponibilité du parc en 2015." Jusque-là, c'est cohérent, on est dans la version N-1. Le problème, c'est la version 2 à la page 36, alinéa 2 qui stipule: "Pour 2015, c'est la capacité contributive de l'année 2015 qui a été prise en compte pour fixer la contribution". Là, on est dans l'année N et non plus dans l'année N-1. À la page 35, alinéa 3, même chose! La ministre répond à Mme Lalieux qui posait la question que "la contribution de répartition nucléaire est une taxe de surprofit estimée pour l'année en cours".

À cet égard, on est bien dans la version N. Puis, à la page 35, alinéa 6, première phrase: "En conclusion, la contribution de répartition, l'année d'imposition et l'exercice d'imposition coïncident": version année N.

Madame la ministre, est-ce la version 1 de vos propos ou est-ce la version 2 de vos propos qu'on doit retenir? C'est une question très simple. Dans la suite de mon raisonnement, j'orienterai mes questions en fonction de votre réponse.

08.28 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Mijnheer de voorzitter, ik zou niet interveniëren mocht dit niet verwacht zijn maar het lag in de lijn der verwachtingen. Het is eigenlijk een heruitgave van wat in de commissie gebeurde. Collega Nollet heeft overschot van gelijk om aan mevrouw Marghem punt voor punt de vragen te stellen die vandaag nog niet beantwoord zijn.

08.28 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): Nous assistons au même scénario qu'en commission: la ministre ne répond pas aux questions qui lui sont posées. Le rapport est une vraie bouteille à encre. M. Nollet a transmis la liste de ses questions à la ministre qui peut donc parfaitement suivre. Je

Collega Nollet is zo vriendelijk geweest om de schriftelijke versie van zijn interventie op de bank van mevrouw Marghem te leggen. Hij zal

alles punt voor punt overlopen en volgens mij zou het goed zijn mocht de minister ook punt voor punt antwoorden en verduidelijkend geven. Anders belanden wij in een situatie zoals deze die aanleiding gaf tot het stellen van vragen aan de Raad van State, met bijkomende amendementen. Na een tocht van maanden is het dan nog steeds niet mogelijk om in dit dossier een beslissing te nemen.

Mijnheer de voorzitter, ik verzoek u om te modereren, zodat de minister die punten ten minste uitklaart, precies omdat het verslag aanleiding geeft tot heel veel verwarring. Misschien wil u ook een exemplaar, om mee te volgen? Dat maakt het modereren iets makkelijker. Volgens mij is het aangewezen te trancheren omtrent de verschillende problemen. De minister heeft alvast een exemplaar op haar bank.

08.29 Damien Thiéry (MR): Il est intéressant de redéfinir la manière dont on travaille. À partir du moment où chacun développe son intervention et où la ministre dit qu'elle répondra globalement, comme cela s'est toujours passé, je pense, monsieur le président, que vous pouvez vous permettre de faire avancer les travaux comme à l'accoutumée. Et la ministre répondra par la suite!

De **voorzitter:** Zo is dat, mijnheer Thiéry, dat is onze gebruikelijke manier van werken. De minister zal straks antwoorden.

08.30 Kristof Calvo (Ecolo-Groen): (...)

De **voorzitter:** Mijnheer Calvo, ik wil gerust over een andere manier van werken debatteren, ik ben daar eigenlijk zelfs vragende partij voor. Dat is trouwens deze middag nog gebleken op de Conferentie van voorzitters. Wij gaan onze werkwijze echter niet veranderen *en cours de route*, midden in dit debat.

Ik vraag de heer Nollet om zijn betoog voort te zetten.

08.31 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, voyons bien dans quelle situation nous nous trouvons. Nous avons reçu l'avis du Conseil d'État ce matin et nous devons réagir. Nous le faisons en déposant des amendements. Nous serions parfaitement en mesure de demander une réunion de la commission pour une deuxième lecture. Si vous nous provoquez et qu'il n'est pas possible d'organiser les travaux comme il le faut, il suffit qu'un membre demande une deuxième lecture en commission. Ce n'était pas notre objectif ni notre intention.

En revanche, puisque je développe un raisonnement en arborescence, en fonction des réponses de la ministre, je choisis forcément telle ou telle branche de ce schéma. Si elle me répond: "On prend l'année N", mes questions sur les raisonnements N-1 tombent et je poursuis mes questions sur le volet N. En revanche, si elle me rétorque: "Non, je vais répondre plus tard", je dois développer les deux options – ce qui est beaucoup plus long.

Le **président:** Oui, je le sais, mais il en sera ainsi.

08.32 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Wollants, vous ne voulez pas répondre à la place de Mme la ministre?

demande au président de veiller à ce que la ministre réponde enfin, de sorte à pouvoir clore ce dossier.

08.29 Damien Thiéry (MR): De minister heeft gezegd dat zij over het geheel zou antwoorden. Mijnheer de voorzitter, ik denk dat u de werkzaamheden zoals gewoonlijk kunt doen opschieten.

Le **président:** La ministre répondra effectivement tout à l'heure.

Le **président:** Je suis ouvert à un autre mode de fonctionnement, j'y suis même favorable, mais nous ne pouvons pas modifier notre méthode de travail au beau milieu d'un débat.

08.31 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): We hebben het advies van de Raad van State deze ochtend ontvangen en we moeten reageren. We hebben amendementen ingediend. We zouden een tweede lezing in de commissie kunnen vragen.

Afhankelijk van de antwoorden van de minister kies ik een van de twee opties van mijn redenering. Maar zolang ze niet antwoordt, moet ik beide opties ontwikkelen!

08.33 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, je serai brève.

Si nous en sommes à ce point-là en plénière, ce n'est franchement pas de la responsabilité de l'opposition. Le problème est que nous travaillons continuellement en urgence alors que le Conseil d'État avait remis son avis il y a bien longtemps, qu'on doit déposer des amendements en urgence, que le rapport est contradictoire et qu'il s'agit de centaines de millions d'euros qui courent jusqu'en 2026.

Monsieur le président, si nous demandons des explications, c'est évidemment parce que nous défendons l'intérêt général, mais nous avons bien compris – j'en suis désolée, car cela fonctionne aussi de la sorte en commission – que la ministre ne voulait ou ne savait pas répondre. C'est bien dommage pour ce dossier et, surtout, pour l'intérêt de l'État.

08.34 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, nous attendons la réponse et j'ose espérer que, dans la réplique, nous pourrions réagir point par point.

Madame la ministre, si votre réponse est l'option N, alors quid en 2026 puisqu'il n'y aura plus aucune production nucléaire si le texte n'est pas modifié?

Vous suivez le sous-raisonnement, l'arborescence?

Si, à l'inverse, c'est la version N-1 qui prime, alors, je vous demande de retirer les propos que vous avez eus aux pages 36, alinéa 2; 35, alinéa 3; 35, alinéa 6. À défaut de retrait, il y aura évidemment une difficulté d'interprétation en justice voire, ultérieurement, par des acteurs autres qu'EDF et Electrabel, ce que nous rappelle la CREG dans son avis: des tiers acteurs peuvent eux aussi considérer qu'ils ont matière à recours ici.

S'agit-il ensuite, pour le fait générateur de la contribution de répartition, de prendre en considération le revenu ou la capacité? Là aussi, en commission, d'autres collègues peuvent le souligner, la ministre a donné deux versions très différentes du fait générateur. M. Friart n'a pas donné sa version à lui. On pourra peut-être l'interroger. Trouver un compromis pourrait aider.

Mais la ministre a donné deux versions. La version 1 est à la page 35, alinéa 3, première phrase. Je vous invite, monsieur Wollants, vous qui suivez les travaux, à lire ce passage. La ministre répond que la contribution de répartition nucléaire taxe le surprofit estimé pour l'année en cours. Si on suit ce propos, donc, c'est le revenu, le surprofit qui est le fait générateur de la taxe.

La version 2 est quelques lignes plus loin, au dernier alinéa de la page 35. Je cite: "Or, comme relevé ci-avant en termes de fait générateur de la contribution de répartition, si en 2016, un redevable dispose toujours d'une part dans la production industrielle d'électricité par fission de combustibles nucléaires, ce dernier doit être soumis à la contribution de répartition".

Cela signifie que ce qui compte là, ce n'est plus le revenu, le surprofit, mais c'est la capacité de production, si on dispose toujours d'une part.

08.33 Karine Lalieux (PS): Dat we dit niveau halen op de plenaire vergadering is niet te wijten aan de oppositie. We moeten voortdurend in zeven haasten werken.

Het verslag is contradictoir. Het gaat over honderden miljoenen euro tot in 2026. We vragen uitleg omdat we het belang van de Staat en het algemeen belang verdedigen! Maar we hebben begrepen dat de minister niet wil of kan antwoorden.

08.34 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Stel dat u optie 'N' antwoordt, wat gebeurt er dan bij ongewijzigde tekst in 2026 wanneer er geen enkele nucleaire productie meer zal zijn?

Als optie N-1 primeert, dan vraag ik u om uw antwoorden op bladzijden 36, 2^{de} paragraaf en op bladzijde 35, 3^{de} en 6^{de} paragraaf te herroepen, omdat de interpretatie door het gerecht of derde actoren anders zal worden bemoeilijkt.

Derde probleem: moet men voor de bepaling van de repartitiebijdrage de inkomsten of de capaciteit als grondslag nemen? Op bladzijde 35 vindt men beide versies terug. De minister zegt dat de overwinst van het lopende jaar wordt belast en daarna stelt ze dat een belastingplichtige de bijdrage moet betalen als hij nog altijd een aandeel – een capaciteit, met andere woorden – in de productie heeft.

Welke versie is de goede?

Als het de eerste is, die van de inkomsten, dan bedreigt een en ander de ontvangsten voor de Staat. De CREG herinnert er in punt 77 van haar advies van 28 november aan dat de capaciteit sinds 2008 het belastbare feit was. Ze wijst erop dat de verbintenissen van de betrokken bedrijven om af te zien van hangende of

Madame la ministre, quelle est la bonne version? Celle de l'alinéa 3 ou bien celle du dernier alinéa? Que vont choisir ceux qui vont devoir se pencher sur votre texte et la lecture à donner de vos intentions? Pourront-ils choisir eux-mêmes ou aura-t-on une réponse claire? S'agit-il de taxer par le fait générateur du revenu ou la capacité? M. Wollants n'a pas plus de réponses que Mme la ministre.

Si c'est la version 1 – dans l'arborescence, version 3/1 –, si c'est la version des revenus qui est retenue, alors il y a clairement une menace sur les recettes de l'État. Comme le rappelle la CREG au point 77 de son avis du 28 novembre, depuis 2008, c'était la capacité qui était le fait générateur de la taxation. Je cite: "Quant au fait générateur de la contribution de répartition, il y a lieu de relever que la Cour constitutionnelle a jugé que la contribution est due par les personnes qui, à la date de la publication de la loi attaquée, détenaient une part de la production industrielle d'électricité par fission de combustible nucléaire."

N'oublions pas que la CREG pointe à ce propos que "les engagements des exploitants des sociétés disposant d'une quote-part visant à renoncer aux recours pendants et à l'introduction de nouveaux recours contre la contribution de répartition ne sont pas de nature à atténuer l'importance des défauts de cohérence". La CREG parle de défauts de cohérence. Je crois qu'avec les propos qui ont été tenus en commission, cela ne va pas s'arranger. "Dès lors, il ne peut être exclu qu'un tiers introduise un recours à l'encontre de la contribution de répartition, par exemple sur la base du droit de la concurrence ou de la constitutionnalité de la contribution de répartition. Il doit en plus être rappelé que, contrairement aux années précédentes, le projet de loi vise cette fois à instaurer une contribution de répartition pour onze années successives. Le risque de recours à l'encontre de la contribution de répartition doit donc aussi s'apprécier au regard de ces éléments." C'est au point 156, à la page 65 de l'avis de la CREG.

Conclusion: si c'est la version 1 qui est retenue dans le problème 3, plusieurs milliards d'euros de recettes publiques sont en jeu.

S'il s'agit effectivement d'une taxe sur les revenus, la ministre fait courir un risque énorme à la défense de l'État dans le cadre des recours introduits dont certains sont encore pendants. Faisons le calcul. Ce n'est pas compliqué. Si on choisit cette option, il est question de 2,7 milliards sur la période 2008 à 2015 auxquels vient s'ajouter au minimum 1,63 milliard pour la période 2016-2026. Mais on nous dira peut-être que c'est l'autre option qui est choisie.

Madame la ministre, au-delà des éléments que je vous ai communiqués par écrit, seriez-vous disposée à transmettre au parlement, dans le cadre de la transparence demandée dans ce dossier, les engagements précis d'Electrabel ou plutôt d'EDF? Seriez-vous prête à transmettre, au parlement, la copie de l'engagement écrit d'EDF quant au fait qu'ils renoncent à leurs recours?

08.35 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

08.36 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous avez envoyé un mail. Je vous demande une copie du courrier afin que je puisse vérifier que des conditions n'y soient pas liées.

toekomstige beroepsprocedures tegen de repartitiebijdrage, geen afbreuk doen aan de coherentieproblemen. De CREG sluit niet uit dat een derde beroep aantekent.

Als versie 1 voor probleem 3 de juiste is, staan er verschillende miljarden euro aan overheidsontvangsten op het spel.

Mevrouw de minister, zou u ons een kopie kunnen bezorgen van de belofte van EDF om afstand te doen van rechtsmid-delen?

08.36 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik wil nagaan of er geen voorwaarden werden gesteld.

Le document que vous avez transmis est-il le document officiel? Dans le courrier officiel mettent-ils des conditions au retrait de leurs recours?

08.37 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

08.38 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous demande juste de prendre le temps de le relire afin que vous puissiez nous donner toutes les certitudes à ce sujet lors de votre réponse. Et si tel n'est pas le cas, pourriez-vous nous transmettre les conditions figurant dans l'accord pour qu'EDF retire ses recours?

Dans l'attente de votre réponse; je vais passer au quatrième problème.

Il s'agit du problème appelé, à juste titre, par mes collègues, "l'année blanche". Il est ici question de l'année blanche pour le volet contribution de répartition.

Comme on a pu le voir avec le problème précédent, la contribution de répartition est soit une taxe sur les revenus, soit une taxe sur la capacité de production. Mais *in fine*, quelle que soit la version retenue, on constate qu'il y a une forme d'année blanche, en fait, une année non assujettie, à tout le moins partiellement, en termes de contribution de répartition.

La première option: si c'est une taxe sur le revenu, la taxe 2015 se fondrait sur les revenus 2014. Or, la taxe 2016, telle qu'elle est présentée par la ministre en commission, porte sur les revenus 2016. En conséquence, il y a un trou dans les revenus 2015.

Un problème similaire apparaît dans la seconde option. Si c'est une taxe sur la capacité nucléaire, la taxe 2015 se calculerait sur la capacité de production 2014 et la taxe 2016 se calculerait sur la capacité de production 2015 mais le projet de loi ne prend pas en compte Doel 1, Doel 2 et Tihange 1. En conséquence, dans cette seconde option, pour Doel 1, Doel 2 et Tihange 1, la période 2015, avant prolongation, n'est pas visée par une contribution de répartition.

Dans les deux options, il y a un manque à gagner pour l'État. Le Conseil d'État le confirme en analysant les amendements. Je suppose que vous l'avez lu! Il élargit le propos en disant qu'effectivement, il y a une difficulté pour les trois centrales. Elles devraient aussi donner lieu à une adaptation du montant global de la contribution de répartition pour 2016. C'est le point 3.1 de l'avis du Conseil d'État. On est donc renforcé dans le fait qu'il y a cette année blanche pour la contribution de répartition quelle que soit la réponse que vous apportez au troisième problème.

Cinquième problème: mauvaise clé de répartition pour la contribution de répartition 2016. Les 130 millions pour la contribution de répartition 2016 sont, comme l'atteste l'article 3 du projet de loi, répartis entre redevables selon la clé 2015. Pour les années 2016 à 2026, je cite l'article 3: "Une contribution de répartition est mise à charge des exploitants visés à l'article 2, 5° et des sociétés visées à l'article 24, § 1^{er}, sans solidarité entre eux et au prorata de leurs quotes-parts dans la production industrielle par fission de combustible

08.38 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het vierde probleem is dat van het *année blanche*. Of het nu gaat over een belasting op inkomsten of over een belasting op de productiecapaciteit, er is hoe dan ook een jaar waarin, alleszins gedeeltelijk, geen repartitiebedrage werd betaald.

In de beide gevallen is er een inkomstenderving voor de Staat. De Raad van State bevestigt dat het globale bedrag van de repartitiebijdrage voor 2016 zou moeten worden aangepast in functie van de drie centrales.

Het vijfde probleem is de slechte verdeelsleutel voor 2016, aangezien er geen rekening wordt gehouden met Tihange 1 en Doel 1 en 2. In 2015 werkten ze echter normaal, voordat hun levensduur werd verlengd.

Die fout zorgt voor een onevenwicht tussen de belastingplichtigen: EDF bezit 50% van de aandelen van Tihange 1, maar draagt niet zoveel bij als zou moeten. Ik denk dat er een verband is met het akkoord. De minister was vergeten dat ook EDF betrokken partij was en heeft enkel met Electrabel onderhandeld. Een fout die werd gecompenseerd met geschenken, net als dat het geval was met de te hoge aankooprijks van de aandelen.

Het zesde probleem betreft de *année blanche* voor de vergoeding voor Doel 1 en 2, conform de wet van 31 januari 2003, die bepaalt dat de eigenaar van Doel 1 en 2 een jaarlijkse vergoeding aan de federale overheid overmaakt van 2016 tot 2025 voor de verlenging van de toelating tot industriële elektriciteitsproductie. De eerste

nucléaire et ce, pour la dernière année civile écoulée."

Mais il y a une parenthèse. Celle-ci dit: Doel 3, Doel 4, Tihange 2 et Tihange 3. Lorsqu'on tient compte de la parenthèse, les centrales de Tihange 1, Doel 1 et Doel 2 ne sont pas prises en compte pour la répartition de 2016. Or, en 2015, ces trois centrales fonctionnaient normalement avant d'entrer dans leur phase de prolongation. Il n'est donc pas juridiquement correct d'exclure Tihange 1, Doel 1 et Doel 2 pour les mois avant la prolongation dans le calcul de la clé de répartition des 130 millions de la contribution de répartition 2016.

Cette erreur pose un sérieux problème de déséquilibre entre redevables. On sait que pour EDF, c'est 50 % dans Tihange 1, ce qui n'est pas le cas dans les autres centrales. Donc, EDF ne contribue pas à la hauteur à laquelle elle devrait contribuer. Je pense que c'est lié à l'accord qu'ils ont donné.

Rappelez-vous, ils ont été exclus de la négociation. Mme la ministre avait oublié qu'EDF était aussi partie prenante. Elle n'a négocié qu'avec Electrabel. Lors de la conférence de presse du 16, au "bunker", on n'a pas vu les patrons d'EDF. En tout cas, je ne les ai pas vus. Peut-être étaient-ils dans le sous-sol, ou encore plus loin, ou aux toilettes à ce moment-là. Il y a donc un problème qu'ils ont dû compenser. La manière dont on a compensé est la suivante: "On ne va pas les prendre en considération, on va prendre une autre clé de répartition." Mais juridiquement, cela ne tient pas la route, eu égard au risque de recours et au fait que tout n'est pas encore réglé en la matière.

Qu'importe la ou les raisons de ce déséquilibre. J'ai évoqué le cadeau en compensation de l'oubli de les avoir associés. Ou le cadeau que l'on voit dans les comptes, comme l'a rappelé M. Friart à juste titre. Ce sont des cadeaux en compensation des coûts de l'achat des parts trop élevées. Nous l'avons bien vu dans les comptes d'EDF. Ou encore, toute autre raison. Juridiquement, on est ici face à un nœud. Il faut modifier le projet de loi et recalculer les clés de répartition de la contribution 2016, pour y intégrer *part-time*, Tihange 1, Doel 1 et Doel 2.

Sixième problème: l'année blanche, non plus pour la contribution de répartition, mais pour la redevance Doel 1 et Doel 2. L'avis du Conseil d'État et l'avis de la CREG ont soulevé une difficulté d'interprétation de la redevance consacrée par l'article 4.2 de la loi du 31 janvier 2003. On en a reparlé en commission à l'occasion de ce projet-ci.

L'article 4.2 stipule que: "Le propriétaire des centrales nucléaires Doel 1 et 2 verse, à partir de l'année 2016, jusqu'en 2025 inclus, à l'État fédéral, une redevance annuelle en contrepartie de la prolongation de la durée de la permission de production industrielle d'électricité. Le versement 2016, premier versement, a trait soit au fonctionnement sous prolongement relatif à 2016, soit au fonctionnement sous prolongement relatif à 2015". Cela signifie, selon le Conseil d'État, à partir du 5 juillet pour Doel 1 et à partir 1^{er} décembre pour Doel 2.

Dans le texte que je vous ai remis, madame la ministre, je parle encore du 15 février, mais il faut prendre en considération la date du 5

betaling heeft betrekking zowel op de werking onder de verlenging in 2016 als op de werking onder de verlenging in 2015. Hoe zit dat, mevrouw de minister?

Hoe het ook zij, er is een bedrag van 20 miljoen euro aan misgelopen opbrengsten voor de Staat, want in de eerste optie werd er geen vergoeding betaald voor de werking onder de verlenging voor de maanden van 2015 en in de tweede optie zal de vergoeding van 2026 voor de werking in 2025 niet betaald worden omdat de wet maar in een betaling tot 2025 voorziet.

Ik durf te hopen dat u deze zes problemen punt per punt beantwoordt. U bent hier niet gewoon om de nucleaire zaak te verdedigen, maar om uw wetsontwerp toe te lichten.

juillet dans l'option 2. Je n'ai en effet reçu l'avis définitif du Conseil d'État que ce matin.

Comme le dit le Conseil d'État en page 11, "la redevance constitue une contrepartie à la prolongation". Dès qu'il y a prolongation, il doit y avoir redevance. Nous sommes donc tentés de dire qu'il faut appliquer l'option 2.

J'émetts cette hypothèse vu que la ministre ne répond pas. Cependant, l'exposé des motifs de la loi du 22 juin 2016 suggère qu'il faut plutôt retenir l'option 1. Madame la ministre, quelle est la bonne option?

En fait, quelle que soit l'option retenue, il y a un manque à gagner pour le budget de l'État. Dans l'option 1, il n'y a aucune redevance pour le fonctionnement sous prolongement relatif aux mois concernés de 2015, à partir du 5 juillet pour Doel 1 et du 1^{er} décembre pour Doel 2.

Dans l'option 2, il y a un problème en 2026 pour le versement lié au fonctionnement sous prolongement relatif à 2025, puisque la loi ne prévoit de versement que jusqu'en 2025. Aucun versement lié au fonctionnement sous prolongement relatif à 2025 ne sera effectué.

En conclusion de ce problème numéro 6, qu'il s'agisse de l'option 1 ou de l'option 2, il y a un manque à gagner de 20 millions d'euros pour l'État.

Voilà, madame la ministre, monsieur le président, chers collègues, les six problèmes identifiés sous forme d'arborescence. Ce sont des problèmes purement d'ordre juridique et de cohérence entre les propos de la ministre.

Je le répète, je ne vais pas refaire tout le débat ici sur les cadeaux, sur la prolongation elle-même. Nous nous sommes déjà exprimés. Mais j'ose espérer que, quand vous viendrez à la tribune ici tout à l'heure, vous prendrez, point par point, le temps de répondre à ces éléments. Et si ce n'est pas le cas, je vous interromprai. Je préfère déjà le dire, monsieur le président, pour qu'on ait une réponse à chacun de ces points.

Il est essentiel que vous ne soyez pas ici simplement pour défendre le nucléaire, les cadeaux, la prolongation que vous accordez, mais que vous éclairiez aussi quiconque lira par après le texte au sujet de toutes ces incertitudes. Ce sont même plus que des incertitudes. Ce sont des incohérences entre deux propos que vous avez tenus vous-même en commission et que j'ai rappelés ici autour des six points que j'ai identifiés.

J'attends donc avec impatience votre réponse sur chacun des points et je ne manquerai pas de rebondir dans le cadre du débat qui aura lieu.

08.39 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, le débat est déjà long. On a déjà évoqué un certain nombre d'éléments et je voudrais, en ce qui me concerne, aborder directement l'avis du Conseil d'État à la suite des amendements qui ont été déposés voici quelques jours maintenant,

08.39 Michel de Lamotte (cdH): Ik wil terugkomen op het advies van de Raad van State over de amendementen, met name amendement nr. 24 over een cadeau

notamment l'amendement n° 24 qui valide à nouveau – je suis désolé de vous le dire, monsieur Friart – le fait que Saint Nicolas est bien passé offrir un cadeau d'une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euros pour les exploitants nucléaires.

Maintenant, nous sommes certains, et j'espère que les collègues de la majorité le sont aussi, qu'il y a une année blanche concernant Doel 1, Doel 2 et Tihange 1. Oui, chers collègues de la majorité, le gouvernement que nous devons contrôler – c'est notre rôle – nous propose de voter, demain, un projet de loi qui fait un cadeau d'une valeur de plusieurs dizaines de millions d'euros à Electrabel.

Et ce gouvernement qui a décidé d'augmenter la TVA sur l'électricité, car cela créait, selon lui, un problème budgétaire décide d'offrir aussi des millions d'euros à Electrabel. C'est la réalité!

En ce qui concerne ce cadeau à Electrabel, il faut reconnaître que Mme la ministre s'est surpassée en commission pour tenter de le cacher et que sa démonstration était fantaisiste, lorsqu'elle osait affirmer que le calcul de la contribution de répartition se rattache à l'année au cours de laquelle elle est perçue et non à l'année N-1 et qu'elle ajoutait que la répartition de cet axe entre Electrabel et EDF s'effectue toutefois sur la base des capacités installées à l'année N-1.

Madame la ministre, vous faisiez une belle compote! Vous preniez des poires, chiffres de l'année N pour le calcul de la contribution, et vous preniez des pommes pour la répartition entre EDF et Electrabel. Selon vous, on ne prend pas les chiffres de la production correspondant à l'année n mais à l'année N-1. Vous avez tenté de nous faire avaler cette compote indigeste et j'espère que vous tiendrez aujourd'hui une autre position parce que ce plat n'a plu ni à la majorité ni à l'opposition.

Il n'a pas plu non plus au Conseil d'État qui, dans son avis sur l'amendement 24 que j'ai déposé, mentionne ce qui suit: "Selon le projet de loi, cet impôt est calculé sur la base de la production nucléaire au cours de l'année N-1, de sorte que pour 2016, il est dès lors calculé en principe sur base de la production en 2015". Du coup, en s'exprimant de la sorte, le Conseil d'État confirme que la version fantaisiste de la ministre de l'Énergie, selon laquelle la taxe votée en 2016 concernait la production nucléaire de 2016 et pas celle de 2015, ne tient pas la route. Cette version est donc bien balayée par le Conseil d'État. Monsieur Wollants, vous l'avez bien précisé!

Revenons au trou temporel de plusieurs millions d'euros! Le Conseil d'État, dans son premier avis, mentionne que "force est de constater en l'espèce qu'il est instauré pour 2016 une contribution de répartition *ad hoc* qui est due par les exploitants et certaines sociétés, mais que trois centrales nucléaires n'y sont pas soumises.

Or, ces centrales se trouvent dans une situation comparable en ce sens qu'elles sont également chargées de l'activité commerciale de production industrielle d'électricité par fission de combustibles nucléaires. L'application des formules que l'on prétend être à la base de la fixation du montant devrait rapporter un montant nettement plus élevé si ces centrales étaient bel et bien prises en compte.

Vue sous cet angle, la différence constitue, dès lors, un avantage

pour de kernexploitanten. We zijn er nu zeker van dat er voor Doel 1 en 2 en Tihange 1 sprake is van een *année blanche*. Deze regering schenkt miljoenen euro's aan Electrabel, terwijl ze de btw op de elektriciteit heeft verhoogd om budgettaire redenen.

De minister heeft in de commissie zichzelf overtroffen om te trachten dat cadeau aan Electrabel te verbergen. In een uit de lucht gegrepen uiteenzetting heeft ze gesteld dat de berekening van de repartitiebijdrage gebaseerd was op het lopend jaar en niet op het voorgaand jaar. De Raad van State heeft die versie van tafel geveegd.

In zijn eerste advies stelt de Raad van State vast dat er voor 2016 een ad-hocrepartitiebijdrage wordt ingevoerd voor de exploitanten en bepaalde bedrijven en dat drie kerncentrales er niet aan onderworpen worden.

Ze zijn nochtans evenzeer belast met de commerciële activiteit van industriële elektriciteitsproductie uit de splijting van kernbrandstoffen. Indien dezelfde berekeningsformules ook op die centrales zouden worden toegepast, zou zulks een significant hoger bedrag opleveren. Volgens de Raad van State vormt het verschil bijgevolg een voordeel dat de Staat toekent aan de betrokken ondernemingen. In zijn jongste advies voegt de Raad daaraan toe dat, hoewel de vergoeding enkel betrekking kan hebben op het deel van het jaar 2015 waarop de verlenging betrekking heeft, er geen reden is om bij de berekening van de repartitiebijdrage geen rekening te houden met de productie van Doel 1, Doel 2 en Tihange 1 vóór de verlenging.

De minister moet wel erkennen dat de overeenkomst die ze met Electrabel heeft gesloten, de belangen van de Belgische Staat schaadt. Het bedrag van

accordé au moyen de ressources d'État pour les entreprises concernées". Je cite le Conseil d'État.

Dans son avis que nous recevons officiellement ce matin, le Conseil d'État ajoute: "La CREG souligne que cette prolongation pour chacune de ces centrales n'a pris cours que dans le courant de 2015, de sorte que la redevance à payer ne peut concerner que cette partie de l'année 2015 sur laquelle porte la prolongation. Rien ne justifie, dès lors, de ne pas tenir compte, pour le calcul de la contribution de répartition de la production industrielle d'électricité par les centrales Doel 1, Doel 2 et Tihange 1, intervenue avant que la prolongation prenne cours".

D'en conclure donc que le Conseil d'État ajoute que l'extension aux trois réacteurs Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 devrait donner lieu à un ajustement du montant global de la contribution de répartition pour 2016.

Madame la ministre, ce trou temporel, l'opposition le dénonce! Elle le dénonce mais n'invente rien! Elle se base sur l'avis du régulateur de l'énergie et du Conseil d'État, tout simplement. Franchement, vous n'avez plus d'autre choix, je pense, que de reconnaître et d'assumer que vous avez signé une convention avec Electrabel qui est défavorable aux intérêts de l'État belge.

Vous tentez en fait de justifier un montant de 130 millions qui n'est en aucun cas le fruit d'un calcul savant mais bien d'un accord avec Electrabel. D'ailleurs, comme le Conseil d'État, nous vous demandons aujourd'hui de nous faire une démonstration crédible de votre calcul des 130 millions. Nous avons essayé, en commission, de connaître ce montant. Comment il a été élaboré, cela, nous l'ignorons!

Nous n'avons pas eu de réponse. Les arguments complémentaires apportés aujourd'hui par le Conseil d'État et par l'avis écrit de la CREG, que nous avons entendue le 29 novembre, sont tout à fait précis. Faites-nous cette démonstration crédible de votre calcul de ces 130 millions!

Ne venez pas nous dire, comme en commission, que ce sont les chiffres tirés du rapport de la CREG de 2014 qui ont servi de base de calcul! Et à ces chiffres qui calculent la marge d'exploitation théorique des centrales, vous avez appliqué le taux d'indisponibilité des centrales pour l'année 2015 car, écoutez bien, premièrement, les chiffres de la CREG de 2014 comportaient déjà un taux d'indisponibilité que vous ne supprimez pas avant d'ajouter votre propre taux d'indisponibilité pour l'année 2015. Vous additionnez donc deux taux d'indisponibilité! À ce régime-là, c'est un vrai cadeau! On savait que votre gouvernement avait des difficultés à calculer, en voilà encore une belle preuve! On additionne des ristournes, en fait.

Deuxièmement, votre taux d'indisponibilité pour 2015 n'est pas correct et devrait être beaucoup moins élevé vu que vous excluez du calcul de ce taux, trois réacteurs qui ont tourné, un brillant calcul, effectivement, qui fait le bonheur des exploitants nucléaires. L'année blanche existe donc bien!

Par conséquent, madame la ministre, alors que le trou pour l'année 2016 est confirmé tant par la CREG que par le Conseil d'État, vous

130 millions dat u via uiteenlopende berekeningen probeert te verantwoorden, is eigenlijk het resultaat van een akkoord met Electrabel.

U kan toch niet zoals in de commissie stellen dat die cijfers met betrekking tot de theoretische exploitatiemarge van de kerncentrales afkomstig zijn uit het verslag 2014 van de CREG. U heeft daarop een onbeschikbaarheidsgraad van de centrales voor 2015 toegepast, terwijl die al voor 2014 was toegepast. U telt dus de kortingen bij elkaar op! Vervolgens is uw onbeschikbaarheidsgraad voor 2015 te hoog omdat u drie reactoren die werkten uit de berekening uitsluit, tot grote vreugde van de kernexploitanten. De *année blanche* bestaat dus wel degelijk! Welk bedrag is de Belgische Staat in 2016 zo misgelopen?

Mevrouw de minister, we vragen eerlijkheid en transparantie en ik verwacht van u de echte cijfers!

Is het weglaten van Tihange 1 uit de bijdrage 2016 dan geen cadeau voor EDF – die er 50% van bezit – om zeker te zijn dat de exploitant, die de overeenkomst over Doel 1 en 2 niet ondertekend heeft, afziet van een beroep tegen deze nucleaire taks?

De regulator werd niet betrokken bij het opstellen van het wetsontwerp dat door Electrabel werd geschreven. De informatie die de CREG tijdens de hoorzitting gaf, was verbijsterend. De vertegenwoordiger van de CREG heeft aangetoond dat het wetsontwerp dat de regering heeft ingediend geen garanties inhoudt dat de Belgische Staat de nucleaire rente zal kunnen innen.

De regering voert dus onderhandelingen over de nucleaire taks met een belastingbetaler die ervoor zorgt dat de wettekst juridisch niet sluitend is. De

devez aux citoyens de ce pays de nous dire maintenant à combien s'élève le manque à gagner pour le budget de l'État belge pour l'année 2016. Sont-ce dix, vingt, trente ou quarante millions d'euros? Cela peut même se situer au-delà.

Madame la ministre, j'attends de vous aujourd'hui que vous fournissiez les chiffres réels. Les citoyens ont le droit de les connaître et nous demandons un peu d'honnêteté et de transparence.

En ce qui concerne le fait de ne pas tenir compte, notamment de Tihange 1, dans la contribution de cette année – je voulais étayer les arguments de M. Nollet –, ne serait-ce pas un cadeau à EDF qui détient 50 % de Tihange 1? On peut se poser la question. Et, par ce fait, une tentative de s'assurer que l'exploitant qui n'a pas signé la convention Doel 1 et 2 s'abstiendra de tout recours à l'égard de cette taxe nucléaire. Sans rien faire, EDF a reçu une compensation.

Madame la ministre, sur la méthode, il y a beaucoup à dire. Vous n'avez pas associé le régulateur à la rédaction du projet de loi. Normal que vous ne l'ayez pas fait, puisque le projet de loi a été rédigé par Electrabel. Mais tout à fait anormal si le gouvernement et la ministre de l'Énergie faisaient correctement leur travail. De plus, les informations révélées pendant l'audition de la CREG étaient effarantes. Il ressort que le gouvernement avait déposé sur nos bancs un projet de loi qui ne permettait pas de garantir que l'État belge soit en mesure de percevoir la rente nucléaire. La CREG l'a démontré par l'audition et les amendements qu'elle a suggérés.

Chers collègues, que se passe-t-il? Ce gouvernement négocie la taxe nucléaire avec le contribuable. C'est le seul en Belgique. Et comme le contribuable n'est pas bête, il s'assure même de ne pas avoir un texte de loi bétonné juridiquement. On peut le comprendre de la part d'Electrabel, mais l'attitude de la ministre est inexcusable.

Que de fautes commises dans ce dossier nucléaire! Des fautes qui mettent en danger des centaines de millions d'euros alors que le budget de l'État est en mauvaise posture, nous l'avons constaté longuement hier.

La CREG a donc pris connaissance de ce projet de loi, qui coûte plusieurs centaines de millions d'euros, alors qu'il était déjà sur les bancs du parlement. Rappelez-vous: nous avons entendu la CREG nous dire qu'elle l'avait découvert alors qu'il était déjà déposé. Or le régulateur est un organe du parlement. Heureusement, nous avons fait notre travail en exigeant une audition de la CREG, qui a mis mal à l'aise nos collègues de la majorité. Ils ont dû en effet déposer des amendements à ce projet de loi afin de garantir un minimum de sécurité juridique. Je pense notamment aux délais prévus qui ne tenaient pas la route lorsqu'il s'agissait de former certains constats ou de prendre des décisions. Toutefois, je rappelle que la majorité a refusé certains amendements proposés par la CREG. Il ne faut pas chercher très loin pour en connaître la raison: ces amendements allaient clairement à l'encontre des intérêts financiers d'Electrabel. Comme le gouvernement fédéral est pieds et poings liés à l'exploitant en ce qui concerne cette taxe nucléaire *made in* Electrabel, la majorité n'a pas bougé d'un iota. En effet, souvenons-nous, le document que nous avons reçu était paraphé avec la convention Engie-Electrabel.

houding van de minister is onvergeeflijk en zet de inning van honderden miljoenen euro van de al schamele staatsbegroting op de helling.

De CREG heeft dit wetsontwerp dus pas ontdekt toen het al op onze banken lag. Gelukkig hebben we een hoorzitting met de regulator geëist, die de meerderheid in een lastig parket heeft gebracht. Ze heeft immers amendementen moeten indienen om een minimum aan rechtszekerheid te garanderen. Ik wil er evenwel aan herinneren dat ze ook amendementen heeft verworpen die door de CREG waren voorgesteld en tegen de belangen van Electrabel ingingen.

Dat is dus de trieste balans van een regering die onderworpen is aan de belangen van een private onderneming veeleer dan aan het algemeen belang.

Mevrouw de minister, is uw aanpak ingegeven door de beginselen van *good governance*?

Dit is een historische dag: we stemmen over een heffing waarover de regering met de betrokken belastingplichtige heeft onderhandeld en waarvan de tekst door de bazen van ENGIE en Electrabel werd bekrachtigd.

We bevinden ons nu op het terrein van de fictionele wetgever, aangezien het recht niet hier, maar elders werd gecreëerd, ondanks de opmerking van de Raad van State dat de normatieve functie niet kan worden uitgeoefend door middel van overeenkomsten, omdat die niet bindend zijn voor de wetgever.

Deze nucleaire taks is overduidelijk een product van de regering Michel-Electrabel. We kunnen die werkwijze alleen maar veroordelen. De vorige nucleaire taks bedroeg 550 miljoen euro en werd tot drie keer toe door het

C'est donc un triste tableau que nous livre ce gouvernement soumis aux intérêts financiers d'une entreprise privée plutôt qu'à l'intérêt général. Il faut dire que la situation budgétaire de l'exécutif est tellement catastrophique que vous n'êtes plus à quelques dizaines de millions de plus ou de moins.

Madame la ministre, cela ne vaut-il donc pas la peine de défendre l'intérêt général? Trouvez-vous que la bonne gouvernance inspire votre manière d'agir?

Nous pouvons conclure que nous assistons à un jour historique, puisque nous votons une taxe négociée avec le contribuable concerné, et dont le texte a été paraphé par le patron d'Engie, Gérard Mestrallet, et celui d'Electrabel, Philippe Van Troeye.

Nous sommes en effet dans ce qu'on appelle "la fiction du législateur" puisque le droit ne s'est pas réalisé ici, mais ailleurs, dans un bureau. Je n'ai qu'à reciter le Conseil d'État aujourd'hui à la page 11 de ses avis. Il dit ceci: "Ainsi que le Conseil d'État (section législation) l'a observé auparavant, la fonction normative ne peut être exercée au moyen de conventions conclues avec des entreprises concernées et le législateur n'est pas lié par cette convention". Ici, manifestement, la majorité est liée par cette convention et on avance dans ce sens-là.

Cette taxe nucléaire est un pur produit du gouvernement Michel-Electrabel qui, depuis deux ans, essaie de nous faire avaler ses salades en matière de politique énergétique. Nous ne pouvons que rejeter cette manière de se faire imposer par un de nos contribuables le montant de la taxe qu'il va payer, alors que la taxe nucléaire exigée par les précédents gouvernements s'élevait à 550 millions d'euros, validés à trois reprises par la Cour constitutionnelle. Vous allez maintenant, en approuvant ce projet de loi, mesdames et messieurs de la majorité, changer le paradigme juridique.

Nous voterons donc contre ce projet de loi mais nous attendons tout de même des réponses claires, précises et surtout crédibles de la ministre. Les questions qui ont été posées méritent des réponses et j'attends au minimum de la considération dans ces réponses.

Madame la ministre, j'insiste. Comme le Conseil d'État, nous voulons une démonstration crédible du calcul de cette taxe pour 2016 et nous attendons aussi que vous donniez enfin les chiffres du trou temporel dans cette taxe, au vu de la non-taxation de Doel 1 et 2 et de Tihange 1 en 2015. Nous attendons effectivement de la majorité qu'elle comble ce trou temporel avant de voter ce projet de loi.

Pour terminer, je voudrais revenir sur une intervention de M. Friart tout à l'heure, lorsqu'il a évoqué en criant au loup, les risques de black-out ou de délestage. Monsieur Friart, au début de votre intervention, je ne vous ai pas coupé, mais combien de fois cela est-il arrivé? Zéro fois. Si vous aviez les bonnes lectures – je sais que c'est le cas mais vous ne les avez pas lues au bon moment –, la ministre de l'Énergie disait en novembre 2016, ce n'est pas loin, sur BX1: "En cas de froid, nous risquons de devoir activer le plan de délestage" et, depuis, elle a encore évoqué, dans le journal *Le Soir* en juillet 2016, la possibilité d'une nouvelle pénurie d'énergie.

Grondwettelijk Hof gevalideerd.

We zullen tegen dit wetsontwerp stemmen, maar verwachten duidelijke en geloofwaardige antwoorden van de minister op onze vragen. We willen een geloofwaardige berekening van die taks voor 2016 zien en we willen horen welk bedrag de overheid tijdelijk mislopen is omdat Doel 1 en 2 en Tihange 1 in 2015 niet werden belast.

De heer Friart sprak over het black-out-risico. We hebben echter nog geen één keer in het donker gezeten. In november 2016 heeft de minister enkel gezegd dat als het een koude winter zou worden, het afschakelplan misschien zou moeten worden geactiveerd.

Ten slotte verzoek ik de regering om werk te maken van de energietransitie. Wij hebben teksten ingediend. In dit verband dient men vooruitgang te boeken, want we hebben twee jaar verloren.

Madame la ministre, mesdames et messieurs du gouvernement et chers collègues de la majorité, au-delà de ce projet, j'en appelle véritablement au travail sur la transition énergétique. Nous l'avons sollicité. Des projets sont sur la table. Nous avons déposé des textes. C'est effectivement dans ce cadre-là qu'il faut travailler. Nous avons perdu deux ans.

Le président: Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant trois minutes pour des raisons techniques.

La séance est suspendue.
De vergadering is geschorst.

*La séance est suspendue à 18.08 heures.
De vergadering wordt geschorst om 18.08 uur.*

*La séance est reprise à 18.14 heures.
De vergadering wordt hervat om 18.14 uur.*

La séance est reprise.
De vergadering is hervat.

08.40 Benoît Friart (MR): Monsieur le président, je reviens sur ce que M. de Lamotte a dit concernant le black-out. Les risques étaient extrêmement présents. La presse l'avait suffisamment relaté en 2013. Elle en a encore parlé en 2014. Il n'y a peut-être pas eu de black-out, mais nous sommes vraiment passés tout près. Il faut remarquer que depuis que Mme Marghem est ministre, il n'a plus jamais été question de black-out, ni dans la réalité, ni dans la presse.

Par ailleurs, pour remettre certaines choses à plat au niveau du débat que nous avons eu, j'aimerais citer le professeur Ernst, qui est passé il y a quelques semaines à la RTBF. À mon avis, c'est quelqu'un de tout à fait objectif. C'est un scientifique. Il a une autre vue sur la problématique que ce qui a été dit ici par l'opposition. Je voudrais citer certains de ses termes, parce qu'ils valent la peine d'être retenus.

Il estime que "la ministre a plutôt bien négocié avec Electrabel la taxe nucléaire. Il y a une partie fixe de 150 millions (c'est après la dégressivité) sur les unités de Tihange 2 et 3, Doel 3 et 4. Le producteur doit payer au minimum soit cette somme, soit 38 % des bénéfices. L'important, c'est que cela a été négocié à une époque où le prix de l'électricité était plus élevé que maintenant. Cela revient à capter cette année plus de 60 % du bénéfice d'Electrabel. Il n'y a donc pas de cadeau à Electrabel", a-t-il expliqué, interrogé par la RTBF.

Il a ajouté également, à propos d'Electrabel, "j'ai comme l'impression qu'ils ne feront plus aucun bénéfice pendant dix ans avec leur flotte nucléaire". Il terminait en disant qu'il "trouve indécent cette légende du gouvernement à genoux devant Electrabel qui s'en met plein les poches et qui vole l'État. Cela ne tient pas la route". Je tenais à le signaler.

08.41 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, j'entends les remarques de M. Friart concernant le risque de black-out.

Je me suis référé aux déclarations de la ministre en novembre et en juillet. Elle n'a pas dit ce que vous dites, monsieur Friart! Elle a

08.40 Benoît Friart (MR): We waren in 2013 en 2014 heel dicht bij een black-out. Sinds het aantreden van minister Marghem is daar nooit meer sprake van geweest!

Professor Ernst vertelde de RTBF dat de minister goed had onderhandeld over de nucleaire taks. Electrabel is (na degressie) een vast bedrag van 150 miljoen, d.i. 38% van zijn winst, verschuldigd. Voor dit jaar komt dat, gezien de lagere elektriciteitsprijzen, neer op meer dan 60% van zijn winst. Volgens de professor zal Electrabel de komende tien jaar wellicht geen winst meer kunnen draaien met kernenergie. De legende dat de regering een knieval heeft gedaan voor het zakkenvullende Electrabel gaat niet op.

08.41 Michel de Lamotte (cdH): De minister zegt niet hetzelfde als Mijnheer Friart aangezien ze risico's van afschakeling in november en juli heeft vermeld.

évoqué le risque de délestage durant cette période. Je voulais le rappeler. Vous n'avez pas de bonnes lectures ou vos lectures sont incomplètes.

Pour ce qui concerne les déclarations des scientifiques, nous verrons ce qui va se passer. Pour ce qui me concerne, je peux vous dire que la contribution nucléaire, à l'époque qui a précédé celle de Mme Marghem, était un forfait qui revenait dans les caisses de l'État.

08.42 Benoît Friart (MR): Au niveau du délestage, certaines mesures peuvent effectivement toujours être prises par la ministre, ce qui est une bonne chose. Mais j'insiste sur le fait qu'il n'est plus question de black-out, ce qui n'était pas le cas, il y a trois ans.

Voor het aantreden van mevrouw Marghem was de nucleaire bijdrage een vast bedrag dat aan de Schatkist werd gestort.

08.42 Benoît Friart (MR): De minister kan maatregelen nemen ten aanzien van de afschakeling, maar er is geen sprake meer van een black-out.

08.43 Michel de Lamotte (cdH): (...)

08.44 Benoît Friart (MR): On a eu beaucoup de chance!

Cela dit, les propos du professeur Ernst doivent être pris avec beaucoup plus d'intelligence, beaucoup plus de précision. En tout cas, ils sont nettement plus intéressants que certains propos tenus par l'opposition, aujourd'hui, qui étaient parfois au ras des pâquerettes.

08.44 Benoît Friart (MR): De uiteenzetting van professor Ernst is aanzienlijk interessanter dan de betogen van de oppositie vandaag.

08.45 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, nous devons voter ce projet demain mais faut-il vraiment voter ce projet? Car j'ai l'impression que c'est un super législateur non élu qui a approuvé ce texte.

08.45 Marco Van Hees (PTB-GO!): Moeten de verkozenen morgen echt hun stem uitbrengen over dit ontwerp, dat ENGIE Electrabel al heeft ondertekend? De manier waarop deze wet tot stand is gekomen, doet me de wenkbrauwen fronsen.

Finally, nous tous, misérables petits parlementaires élus, devons-nous encore pousser sur le bouton? Nous, qui visiblement n'avons aucun pouvoir par rapport à notre super collègue Gérard Mestrallet qui a paraphé le texte bien avant nous. Cela a-t-il encore un sens? Je pose la question d'une manière générale, pas seulement sur ce projet.

Er zijn soortgelijke voorbeelden: de wet op de verruimde minnelijke schikking in strafzaken, opgesteld door de advocaten van de heer Chodiev, de wet op de notionele-interestafrek, opgesteld door de Fiscale commissie van het VBO, de wet over de *excess profit rulings*, opgesteld door PwC, de wet over de aftrek voor octrooi-inkomsten, opgesteld door de advocaten van GSK, de karaat-taks, uit het brein van de diamant-sector en de toekomstige hervorming van de vennootschapsbelasting, het werk van een fiscaal kantoor.

Lorsque nous voyons que la loi sur la transaction pénale élargie a été rédigée par les avocats de M. Chodiev, un membre de votre parti, lorsque nous voyons que la loi sur les intérêts notionnels a été rédigée par la commission fiscale de la FEB, et lorsque nous constatons que la loi sur les *excess profit rulings* a été rédigée par PwC, un des *Big Four*...

08.46 Damien Thiéry (MR): Monsieur Van Hees, je vous aurais interrompu si vous étiez à la tribune mais vous n'y êtes pas.

Monsieur le président, pouvez-vous demander à l'intervenant de rester dans le cadre du débat? Pour l'instant, j'entends tout et n'importe quoi sauf le sujet du débat.

08.47 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, vous me confirmez que la parole est libre?

Le **président**: Oui. Mais pas complètement. Poursuivez, monsieur Van Hees!

08.48 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, j'en prends bonne note.

Effectivement, je sors du cadre de la discussion parce que ce projet, en particulier, m'interpelle au niveau de la manière dont il a été rédigé et décidé. Je fais le lien avec d'autres projets ayant suivi le même parcours. J'en étais à la loi sur les déductions pour revenus de brevets qui a été rédigée par les avocats de la multinationale pharmaceutique GSK.

Nous pouvons encore parler de la loi sur la taxe Carat qui a été rédigée par le secteur diamantaire ainsi que la future loi qui reformera peut-être l'ISOC l'année prochaine dont une première mouture a été rédigée par un bureau fiscal. Nous l'avons appris en voyant les propriétés du document Word qui la contenait. Et enfin, la présente loi dont nous devons discuter et que nous devons voter demain, qui a été rédigée par Engie-Electrabel.

Doit-on encore voter si le patron de la ministre l'a déjà adopté et paraphé? Je me pose la question.

Si la ministre se sent obligée de répéter à longueur d'interview qu'elle n'est pas vendue à Electrabel, c'est peut-être que sa politique, vu la composition de son cabinet à une certaine époque, pose question et nous pousse légitimement à penser le contraire.

Voici les conséquences de cette politique. Le constat est simple, Electrabel n'aura jamais payé aussi peu que cette année, depuis que la taxe nucléaire existe. Ils n'ont payé que 200 millions en 2015 et ne payeront que 160 millions en 2016, grâce à un calcul avantageux mais très contestable et contesté, qui met hors jeu les réacteurs prolongés.

08.49 Benoît Friart (MR): Forcément vu que le prix de l'électricité n'a jamais été aussi bas. À l'époque, il était de 80 euros le mégawatt et maintenant il est à 35.

Je ne sais pas si vous vous y connaissez en commerce, mais imaginez un commerçant qui devrait vendre toute l'année en solde. Après six mois, il met la clé sous le paillason. Il en est de même pour Electrabel. À partir du moment où son chiffre d'affaires diminue de moitié, vu que le prix de l'électricité diminue de moitié, il ne peut plus contribuer de la même façon qu'auparavant. Ce n'est qu'une question de bon sens.

08.50 Marco Van Hees (PTB-GO!): Premièrement, je pense que la taxe qui est imposée à Electrabel est bien inférieure à ses bénéfices. D'ailleurs, je ne parviens pas à m'expliquer comment les 38 % ont été fixés

Deuxièmement, quand Electrabel n'arrive pas à faire tourner ses vieilles et dangereuses centrales, il est récompensé par le non-paiement de la taxe.

08.48 Marco Van Hees (PTB-GO!): Electrabel zal sinds de invoering van de nucleaire heffing nog nooit zo weinig betaald hebben: 200 miljoen euro in 2015, 160 miljoen euro in 2016, dankzij een twijfelachtige berekening waarbij er geen rekening wordt gehouden met de reactoren waarvan de levensduur verlengd wordt.

08.49 Benoît Friart (MR): Uiteraard! De elektriciteitsprijs is nog nooit lager geweest. Hij is van 80 naar 35 euro per megawatt gedaald. De omzet van Electrabel daalt met de helft. Het is normaal dat de bijdrage van het bedrijf die evolutie volgt.

08.50 Marco Van Hees (PTB-GO!): Die heffing ligt een stuk onder de winst van Electrabel. Bovendien kan men niet verklaren waar die 38% vandaan komt.

Als Electrabel er niet in slaagt zijn oude centrales te doen draaien,

Finalement, ce projet de loi que la majorité s'apprête à voter représente une fois de plus un "cadeau Electrabel". C'est peut-être un hasard si on le vote en même temps que le budget et trois jours avant le passage du Père Noël!

Avec ce budget, tout le monde va devoir se serrer la ceinture sauf, une fois de plus, cette multinationale dont on sait qu'elle compte parmi ses actionnaires des gens comme Albert Frère ou la famille Boël et des libéraux dans le conseil d'administration.

J'espère qu'il s'agit d'un hasard.

De **voorzitter**: Er zijn geen sprekers meer ingeschreven. De regering heeft het woord.

08.51 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions très nourries comme à l'habitude.

Je commencerai également comme j'en ai l'habitude par la première intervention, d'autant qu'avec la dose d'humour qu'on lui connaît, M. Bert Wollants a expliqué à l'ensemble des collègues qu'il allait projeter dans son discours la façon dont fonctionne la loi, afin de répondre à toutes les questions qui seraient posées par les uns et par les autres, comme elles l'ont d'ailleurs déjà été en commission. Tout ceci a déjà été parcouru en long et en large en commission. La plus-value, la nouveauté, c'est évidemment la réponse du Conseil d'État aux amendements déposés par l'opposition en séance plénière, il y a quelques jours.

M. Wollants rappelle les fondamentaux. Franchement, nous devrions à tout le moins – je le dis pour tous les intervenants – reprendre, chaque fois qu'il s'agit de matière fiscale, – j'en connais au moins un ici qui connaît très bien ce genre de matière, M. Van Hees – les fondamentaux d'un impôt. Qui est le contribuable? Quelle est l'assiette choisie pour percevoir la taxe et à hauteur de combien? Comment celle-ci est-elle formée?

Qui est le contribuable? Ce sont les sociétés qui détiennent une quote-part dans la production d'électricité dans ce pays. Quelle est l'assiette? C'est justement cette quote-part ou, en tout cas, cette capacité de production d'électricité qui est évaluée selon l'accord constitutionnel – et là, je sens que cela va être un peu problématique mais je le dirai comme cela à la lueur de tout ce que nous avons dit –, qui est évalué dans le temps, c'est-à-dire qu'elle est évaluée en multi N. Nous allons ainsi essayer de parler le même langage.

La capacité contributive évaluée dans le temps, c'est précisément ce que sont en mesure de générer les sociétés concernées comme surprofit par la production et à l'aune du temps.

Cette capacité contributive dans le temps est évaluée au regard de toutes les années durant lesquelles les centrales nucléaires ont eu, par une position de monopole de fait, une rente créée par la rareté du produit qu'elles mettaient sur le marché et ont pu dégager un surprofit qui doit être taxé. Que je sache, on a commencé à le taxer seulement en 2008 alors que ces centrales étaient amorties depuis un peu plus longtemps. Elles étaient déjà amorties dans les 20 ans qui suivaient

wordt het bedrijf beloond doordat het geen heffing moet betalen. Die wet is dus een cadeau voor Electrabel, een multinational die liberalen in de rangen van zijn raad van bestuur telt.

08.51 Minister **Marie-Christine Marghem**: Nieuw in het debat is het antwoord van de Raad van State op de amendementen die de oppositie een paar dagen geleden heeft ingediend in de plenaire vergadering.

Laten we de fundamente van de belasting in herinnering brengen. De belastingbetaler? In dit geval zijn dat de vennootschappen die een aandeel bezitten in de elektriciteitsproductie van dit land. De fiscale grondslag? Het is de capaciteit inzake elektriciteitsproductie die in de tijd beoordeeld wordt.

De kerncentrales, die zich in een monopoliepositie bevinden, hebben lang vóór de invoering van de taks in 2008 overmatige winst gedraaid. Ze waren al lang afgeschreven. Vandaag wordt hun bijdragecapaciteit geraamd aan de hand van die overmatige winst uit het verleden.

Bij de repartitiebijdrage van 2008 werd er 30% van de 750 miljoen belast. In 2011 werd er bij een extra repartitiebijdrage van 350 miljoen rekening gehouden met de beschikbaarheid van de centrales. Er werd een degressie toegekend aan EDF omdat de exploitatiekosten van het bedrijf, als niet-producerend operator, forfaitair zijn en dus in verhouding hoger uitvallen.

Gelet op de lage elektriciteits-

leur mise en service industriel: en 1995 pour Doel 1 et Doel 2; en 2015 pour celles qui sont venues s'ajouter au parc nucléaire. Ce qui signifie que, déjà depuis longtemps, on aurait pu taxer ce surprofit, ce qui n'a été fait qu'à partir de 2008.

Naturellement, comme on a regardé la capacité contributive dans le temps, on a pu porter à cette époque-là, d'autant plus que les prix de l'électricité étaient très élevés, en taxant à hauteur de 250 millions en 2008 sur base d'un accord pris à ce moment-là avec les exploitants nucléaires sachant qu'à l'époque, la capacité contributive ou en tout cas le surprofit des centrales avait été évalué à 750 millions. Donc ce sont 30 % de ces 750 millions qui ont commencé à être taxés par la contribution de répartition, à l'époque uniquement de base, de 2008.

En 2011–2012, est venue s'ajouter une contribution de répartition complémentaire de 350 millions modulée en fonction de la disponibilité des centrales. Ceci permettait aussi à l'autre opérateur (qui n'est pas un exploitant nucléaire au sens de producteur mais bien au sens détenteur de parts dans la société Electrabel, à savoir EDF) de se voir appliquer une dégressivité qui venait s'appliquer à ses bénéficiaires parce que les coûts qu'elle retient (et la manière d'évaluer son bénéfice ou son surprofit) de l'exploitation par Electrabel des centrales dans lesquelles elle possède des actions lui sont facturés de façon forfaitaire et sont proportionnellement plus élevés pour cet opérateur-là eu égard aux parts dont il dispose que pour l'opérateur Electrabel.

Ce souhait a été entendu dans le cadre de la configuration actuelle puisque, à leur demande, eu égard au prix bas de l'électricité, nous avons introduit une dégressivité plus importante pour les opérateurs, tenant compte du fait qu'EDF sollicitait que cette dégressivité soit plus importante dans son chef. Mais nous avons aussi voulu maintenir une équité entre les contribuables, raison pour laquelle la dégressivité est appliquée aux deux exploitants.

Cela étant dit, je reviens à la discussion sur N et N-1. Je veux bien rentrer dans ces considérations mais je ne sais pas si elles nous aident fondamentalement. Vous le montrez en faisant de la découpe sémantique. Non pas que je considère que vous avez coupé des phrases, tronqué des morceaux, donné des phrases que je n'ai pas prononcées, mais sorties de leur contexte global, elles ne rendent pas compte du véritable problème face auquel nous sommes. Nous avons des contribuables, nous avons une assiette taxable, nous avons un montant. Comment le montant est-il fixé? Le montant est généré par la détention de quotes-parts dans la production industrielle d'électricité. Il y a non seulement la quote-part en question mais il y a le fait de la détenir comme contribuable. On fixe la taxe sur l'année où elle doit être payée. Pour dire à combien va se monter l'impôt qu'on va réclamer afin de capter le surprofit, on se fie à plusieurs indices. Je peux même lire des passages où je le dis.

J'en profite pour répondre à la question des 38 %. C'est au-delà des années intermédiaires 2015-2016 qui sont forfaitisées. C'est la formule du pourcentage de la marge revenu moins coût. Si ce pourcentage donne un montant plus élevé que le minimum, on le prend. Pourquoi 38 %? C'est toute l'audition de M. Colmant qui nous a expliqué, comme on l'a fait dans le passé avec les 30 % de

prijzen hebben we een grotere degressiviteit ingevoerd voor de operatoren, maar hebben we de billijkheid tussen de belastingplichtigen behouden door de degressiviteit op de twee exploitanten toe te passen.

Wat N en N-1 betreft, citeert u zinnen die uit hun context zijn gehaald. De belastingen worden jaarlijks gegenereerd door het bezit van aandelen in de industriële productie van elektriciteit. Om het belastingbedrag dat voortvloeit uit de overwinst te bepalen, vertrouwt men op verschillende parameters.

De 38% komt voort uit de formule van het percentage van de inkomensmarge min de kosten. Als dit percentage hoger is dan het minimum, dan neemt men het. De heer Colmant heeft ons dit in de hoorzitting uitgelegd: de schaarsrente wordt rond de 30% belast in de economische doctrine voor de monopolistische operatoren.

Door de degressiviteit gaat die 38% naar 32%.

Dan kom ik tot de berekening van de bedragen. Uw vragen hebben betrekking op de forfaitaire bedragen. De bedragen gelinkt aan een formule zijn verbonden aan de elektriciteitsprijs. We konden ons niet langer veroorloven de overwinst te belasten zoals we dat van 2010 tot 2014 hadden gedaan.

We maken gebruik van meerdere indexen waaronder de proportionaliteitsindex en we kijken naar wat er voordien in het nucleaire park heeft gewerkt. Met betrekking tot de proportionaliteitsindex baseren we ons op de berekening van de CREG, die niet de overwinst maar de hele winst evalueert.

In de memorie van toelichting bedroeg het brutobedrag van de bijdrage 297 miljoen euro in 2015 en 247 miljoen euro in 2016.

750 millions en 2008, que la rente de rareté, la rente nucléaire, en l'espèce le surprofit nucléaire, se taxe autour de 30 % dans la doctrine économique pour des opérateurs monopolistiques.

Donc, vous savez bien qu'avec la dégressivité, ces 38 % deviennent 32 %. Avec ce montant, on tourne autour de ce que l'on fait habituellement en ces matières. Il y a donc une explication claire. Elle est issue de la doctrine économique scientifique, qui a été communiquée, lors de son audition, par M. Colmant, qui a d'ailleurs été entendu à plusieurs reprises.

J'en reviens aux montants. Les interrogations portent évidemment sur les montants forfaitaires. Les montants liés à une formule sont des montants assez clairs, évidemment, puisqu'ils sont liés au prix de l'électricité, dont tout le monde convient qu'il a diminué. Vous aviez déposé, souvenez-vous, un amendement visant à fixer à 280 millions au lieu 200, en 2015, la contribution de répartition de 2015. Implicitement, cela montrait que vous aviez admis l'idée que les prix de l'électricité étaient moins élevés, pas parce qu'on vous y a forcés, mais parce que c'était une réalité. Donc on ne pouvait plus se permettre de taxer le surprofit à la hauteur où on l'avait fait au cours des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Comment regarde-t-on? On utilise plusieurs indices. Premièrement les 30 %, l'indice de proportionnalité, plus ou moins. Deuxièmement, qu'est-ce qui a fonctionné ou pas dans le parc nucléaire de l'année d'avant? Quelle est la réalité? Troisièmement, quel est l'indice de proportionnalité que l'on va choisir pour le fixer, par rapport au calcul de la CREG? Vous vous souvenez que le point de départ était le rapport de la CREG de 2015, qui a examiné la production nucléaire de 2014 et qui a mis à jour l'ensemble des données qu'elle ne cesse d'étudier, afin de rendre compte de ce qu'est le bénéfice nucléaire.

Là-dedans, la CREG ne parle pas du sur-profit, mais de tout le bénéfice. Elle fait un calcul en regardant en arrière. "Ils ont produit autant, et maintenant, leur marge bénéficiaire, ou en tout cas leur bénéfice global, se monte à 434 millions."

C'est pour cela que vous voyez apparaître, dans l'exposé des motifs, tant en 2015 qu'en 2016, le montant brut de la contribution tel qu'il est fixé, et le point de départ, sur la base de ces indices de proportionnalité, en 2015 et en 2016. Il s'agit de 297 millions bruts en 2015 et de 247 millions bruts en 2016.

Il s'agit ici de la contribution de répartition nucléaire.

Pour Doel 1, Doel 2, Tihange 1, il y a des mécanismes spécifiques. Il n'est pas question d'un impôt. Il s'agit de quelque chose de tout à fait particulier. Comme vous le savez, nous avons eu des discussions avec le Conseil d'État, depuis le début, depuis Tihange 1 au sujet de la qualification de redevance. En effet, on veut spécifiquement tenir compte de la prolongation de ces centrales qui, pour être prolongées, doivent consentir des investissements de jouvence très élevés dont il faut tenir compte.

Lorsque M. Colmant est venu présenter son rapport, il a fait des comparaisons par rapport aux résultats des mécanismes pour Tihange 1, Doel 1, Doel 2 et la contribution de répartition. Il nous a fait

Voor Doel 1, Doel 2 en Tihange 1 zijn er specifieke mechanismen. Wij hebben discussies gehad met de Raad van State. Opdat hun levensduur zou worden verlengd, moeten de centrales enorm veel investeren in de noodzakelijke verjongingswerkzaamheden en daar moet men rekening mee houden.

In de commissie heeft de heer Colmant die mechanismen vergeleken met de repartitiebijdrage. Sommigen onder u zijn tussenbeide gekomen om de variabele formules te onderstrepen.

De discussie over de verjongingsinvesteringen voor die of die centrale verandert niets aan de aard van het specifiek mechanisme. Voor Tihange 1 heeft men gekozen voor een variabele formule zonder minimum. En voor Doel 1 en Doel 2 heeft men rekening houdend met de lage opbrengst van de bijdrage van Tihange 1 de voorkeur gegeven aan een forfait jaar per jaar.

savoir que tout cela se situait plus ou moins dans la même fourchette, étant tenu compte des investissements de jouvence qui sont faits. C'est alors que certains d'entre vous sont intervenus pour dire que la formule variable de Tihange 1 ne pose pas de problème puisqu'elle tient compte des investissements. La question était la même pour les deux.

Les montants des investissements pour Doel 1 et Doel 2 sont fixés dans la convention. Mais, en réalité, le montant des investissements pour Tihange 1 figurait dans les annexes de la convention. Vous le savez très bien. Il est un peu moins élevé que celui pour Doel 1 et Doel 2 qui sont des jumelles et que, par définition, il y en a deux.

Le problème reste le même. Ce n'est pas parce que les investissements de jouvence atteignent un certain montant que le mécanisme change de nature, que les problèmes sont différents. Pourquoi de tels montants? Pourquoi ne sont-ils pas moins importants? N'a-t-on pas compté deux fois les coûts, etc.? Il s'agit de mécanismes spécifiques.

Pour Tihange 1, on a choisi une formule variable sans plancher. Et pour Doel 1 et Doel 2, vu le faible rapport de la redevance de Tihange 1, on a préféré un forfait.

(...): (...)

08.52 Marie-Christine Marghem, ministre: Permettez-moi de continuer.

Ce forfait vaut année par année. Alors que la formule pour Tihange 1 a été spécifiquement configurée en regardant la production de l'année N-1.

Je vous ai envoyé un tableau.

(...): (...)

08.53 Marie-Christine Marghem, ministre: Je veux bien vous le transmettre, madame.

(...): (...)

08.54 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne l'ai pas seulement envoyé à M. Nollet. Je veux bien l'envoyer à tout le monde. Mais, lors de nos travaux en commission, M. Nollet a suggéré – je reprends ses termes – que je dépose un tableau, juste avant la séance plénière. Ce que j'ai fait.

Je lui ai donc envoyé juste avant la première intervention. Mais ce tableau peut évidemment être envoyé à tout le monde.

Il montre les rentrées pour l'État de 2015 à 2026. Vous voyez apparaître la spécificité de la redevance de Doel 1 et Doel 2 qui est payée pour la première fois en 2016, comme Tihange 1. Ces deux-là sont payées en 2016. C'est au moment où elles sont payées qu'elles sont *de facto* exclues de la contribution de répartition. C'est ce que je voulais vous dire.

08.52 Minister Marie-Christine Marghem: En dit terwijl de formule voor Tihange 1 specifiek werd bedacht rekening houdend met de productie van het jaar N-1.

08.54 Minister Marie-Christine Marghem: De heer Nollet had geopperd dat ik voor de plenaire vergadering een tabel zou neerleggen. Die kan aan iedereen worden uitgedeeld.

De tabel toont de ontvangsten voor de Staat van 2015 tot 2026. De betaalde vergoedingen worden niet in de repartitiebijdrage opgenomen.

We moeten reageren indien de exploitanten de vergoeding niet betalen. We zouden de repartitie-

Imaginez que les exploitants ne paient pas la redevance. Cela peut arriver. Que faisons-nous? Imaginons un procès. Nous pouvons toujours faire des procès. Ce n'est pas un problème de faire des procès. Mais il faut quand même que nous ayons la possibilité de réagir. Je pense qu'il faudrait que nous leur appliquions, à ce moment-là, la contribution de répartition, comme à tout le monde. Et puisque la redevance les exonère de la contribution de répartition, le fait de ne pas la payer ne les met pas dans la situation de pouvoir être exonérés. Ceci sous réserve de procédures éventuelles.

bijdrage kunnen toepassen, onder voorbehoud van eventuele procedures.

En 2016 est effectué le premier paiement pour Doel 1, Doel 2, alors que le début de la prolongation date de ... Madame Lalieux, concrètement, selon le Conseil d'État qui n'aime pas (...) c'est vrai et je le reconnais bien volontiers, qui dit, pour moi Doel 1 n'est pas prolongé avant le 6 juillet 2015.

08.55 Karine Lalieux (PS): (...)

08.56 Marie-Christine Marghem, ministre: Sur certains points, la CREG et le Conseil d'État sont du même avis. Sur d'autres, ils ne sont pas du même avis. Je ne vais pas commencer à entrer dans les détails. Je ne vais pas commencer à critiquer les positions du Conseil d'État et de la CREG entre elles.

08.56 Minister **Marie-Christine Marghem**: De vergoeding voor Doel 1 en 2 en Tihange 1 wordt betaald in 2016. De tabel toont dat Doel 1 en Doel 2 tot in 2025 20 miljoen zullen opbrengen, terwijl de opbrengst van Tihange 1 wordt vermeld tot in 2026. De formules van de repartitiebijdrage schom-melen met de elektriciteitsprijs.

La redevance pour Doel 1 et Doel 2 est payée en 2016. Celle pour Tihange 1 est payée en 2016. Sur le tableau, vous voyez que pour Doel 1 et Doel 2, cela va générer 20 millions jusqu'en 2025, alors que la redevance pour Tihange 1 est quant à elle prévue jusqu'en 2026. Les formules de la contribution de répartition variable varient évidemment suivant l'évolution du prix de l'électricité. Pourquoi 2026? Parce que même si nous sommes sortis du nucléaire en 2026, et qu'il n'y a plus d'électricité produite par le nucléaire, il y aura encore des contribuables détenant des quotes-parts dans la production industrielle d'électricité.

Zelfs indien we in 2026 uit de kernenergie uitstappen, zullen er nog steeds belastingplichtigen met aandelen in de industriële elektriciteitsproductie zijn.

Du jour au lendemain - c'est ce que le Conseil d'État n'a pas aimé -, on ne pousse pas sur un bouton, on ne ferme pas la porte en disant "il n'y a plus de centrale". Il y a encore des centrales, mais simplement - je l'ai toujours dit -, elles ne peuvent plus injecter d'électricité dans le circuit.

Er zullen nog steeds centrales zijn, maar ze zullen niet meer voor de elektriciteits-productie gebruikt worden.

Vous avez donc là un tableau très objectif de ce qui est payé, espéré, avec des moyens de contrainte éventuels, dans les caisses de l'État jusqu'en 2025-2026.

In die objectieve tabel worden de bedragen geraamd die tot 2025-2026 naar de staatskas zullen vloeien.

08.57 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): (...) Il faudrait que l'on ait ce tableau

Le **président**: Il est en train d'être distribué.

08.58 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Comme on va beaucoup en parler, peut-on le joindre en annexe au rapport qui sera fait de la séance? C'est tout ce que je veux demander.

08.58 **Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Kan men die tabel bij het verslag van de vergadering voegen?

08.59 Marie-Christine Marghem, ministre: Je ne sais pas si on va beaucoup parler de ce tableau parce que je vous connais par coeur et

08.59 Minister **Marie-Christine Marghem**: U stelt het als een

vous considérerez une fois de plus que c'est un élément nouveau. Ne soyez pas énervé! Ce tableau ne fait que synthétiser le rendement espéré de cet ensemble; c'est-à-dire depuis 2015 jusqu'à 2026, la contribution de répartition et, depuis 2016 jusqu'en 2025-2026, les redevances des centrales prolongées. Voilà où nous en sommes.

En ce qui concerne la question posée par Mme Lalieux au sujet de la dégressivité, nous avons pris la décision de prendre un forfait - d'ailleurs, le Conseil d'État et la CREG disent qu'il est possible qu'un exécutif fasse des choix politiques. Je vous rappelle que dans l'accord noué en juillet 2015, vous avez vu apparaître au côté des contributions de répartition 2015-2016, le résultat de ce qui revient mathématiquement à l'État sur base de la loi de 2006 relative aux sites inutilisés.

À ces 200 millions en 2015 venaient s'ajouter, selon le choix budgétaire du gouvernement, ces 100 millions. En 2016, 20 millions s'ajoutent aux 130 millions. Vous devez savoir qu'Electrabel a payé en une fois en 2015 les 120 millions sur la Caisse des Dépôts et Consignations. Je vais reprendre ce qui a été dit par M. Benoît Friart, car je pense que tout le monde n'était pas là. Lorsque, disposant de trois minutes, nous sommes allés chercher un sandwich, M. Friart a fait remarquer que, lors d'une émission de radio, le professeur Ernst a répété qu'il considérait que ces centrales nucléaires n'allaient plus rapporter de gros bénéfices aux exploitants et que ce qui avait été capté était vraiment à la limite du confiscatoire.

08.60 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Qu'on les ferme alors!

08.61 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, cela ne dépend pas de moi.

08.62 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Si le raisonnement est juste et que l'impôt est confiscatoire, les équipes ne sont pas obligées de prolonger. Pensez-vous un seul instant que, si jamais Electrabel se rendait compte qu'elle faisait tourner les centrales en pure perte, elle continuerait? Ils ne sont quand même pas dingues! Ce n'est pas du mercantilisme.

08.63 Marie-Christine Marghem, ministre: D'abord, vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus. J'ai cité quelqu'un d'autre.

08.64 Michel de Lamotte (cdH): (...)

Le **président**: M. de Lamotte, vous n'avez pas la parole.

08.65 Marie-Christine Marghem, ministre: Il n'a pas dit que c'était confiscatoire. Sinon, un exploitant bien né, normal, arrêterait ces centrales nucléaires.

08.66 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Nous sommes bien d'accord.

nieuw gegeven voor. Die tabel vat alleen het verwachte rendement voor 2015-2026, de repartitiebijdrage en de vergoedingen voor de centrales met een verlengde levensduur samen.

Wat de degressiviteit betreft, zullen we een forfaitaire heffing invoeren. Volgens de Raad van State en de CREG kan een regering politieke keuzen maken. In de overeenkomst van 2015 was er naast de repartitiebijdragen voor 2015-2016 het resultaat van wat op basis van de wet van 2006 betreffende de niet-gebruikte sites de Staat toekomt.

Boven op de 200 miljoen in 2015 kwam deze 100 miljoen. In 2016 komt bij de 130 miljoen nog eens 20 miljoen. Electrabel heeft in 2015 120 miljoen betaald. Volgens professor Ernst zorgen deze kerncentrales voor geen grote winsten meer en is het belastingniveau haast te vergelijken met een verbeurdverklaring.

08.60 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Waarom worden ze dan niet gesloten!

08.62 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Als de belasting als een verbeurdverklaring wordt beschouwd, hoeft hun levensduur niet te worden verlengd. Electrabel zal geen verlieslatende centrales openhouden!

08.67 Marie-Christine Marghem, ministre: Il a expliqué que c'était à la limite du confiscatoire, parce que les coûts représentent 30, la taxe 4 et l'on vend l'électricité entre 35 et 45. Je me souviens que, dans *La Meuse*, journal certainement bien connu à Liège, il a déclaré que je les avais saignés à blanc! C'est sans doute excessif. Sinon, monsieur Nollet, quand on est saigné à blanc, on ne vit plus!

Mais nous avons vraiment essayé de calculer cela au plus serré. Nous avons pris en compte – et nous n'en avons jamais parlé, puisque je ne vous ai jamais entendu aborder ces questions – le mieux possible les fluctuations de l'électricité, notamment à une période où la perception qu'on peut en avoir s'éloigne de plus en plus.

Il y a la technique du *buffer* qui se retrouve dans les annexes avec un exemple illustratif et un autre élément qui n'a jamais été abordé, et pourtant fondamental, qui ressort de l'ensemble de ce texte, à savoir la limitation dans la formule de l'impact dans les charges des provisions nucléaires.

Cela signifie que les provisions nucléaires, qui sont le sujet suivant que nous allons certainement indiquer dans les mois à venir, font l'objet de réactualisation régulière.

Récemment, la Commission des provisions nucléaires a revu le taux d'actualisation. Et, donc forcément d'après les calculs que j'ai vu apparaître et que je n'ai pas encore *screenés*, il y aurait de l'argent à remettre à juste titre pour provisionner adéquatement en vue du démantèlement en 2025 surtout eu égard à la prolongation de certaines centrales.

L'impact des provisions a été calibré pour ne pas alourdir inconsidérément la formule et la vider de son sens, de sa capacité à produire une contribution de répartition.

Étonnamment, je n'ai jamais entendu parler de cela en commission. Ce n'est pas grave. Nous pouvons en parler. Mais cela montre bien que le souci du gouvernement, contrairement à ce qui est dit, a toujours été, et certainement ici, de capter le plus possible de façon tout à fait légale sans être confiscatoire le surbénéfice actuel tel qu'évalué sur plusieurs années sachant que le prix de l'électricité a fortement diminué et que certaines centrales ne contribuent plus à la contribution de répartition puisqu'elles sont prolongées et qu'elles sont dans un régime à part.

J'ai entendu dire, tout à l'heure, qu'on aurait dû fermer Doel 1 et Doel 2. C'est un avis que j'ai souvent entendu. Nous ne sommes cependant pas du tout convaincus. Nous avons deux éléments.

Nous avons vu, d'abord, encore dernièrement, en novembre, les tensions sur les marchés de gros de l'électricité où les prix de l'électricité dans notre pays étaient 6 à 7 fois supérieurs à ceux pratiqués en Hollande et en Allemagne. Donc, cela ne nous permettait pas d'acheter de l'électricité qui se faisait rare et vendue à un prix très élevé et d'être en adéquation par rapport à nos besoins entre 17 h 00 et 20 h 00.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a considéré qu'il était

08.67 Minister Marie-Christine Marghem: Hij heeft gezegd dat het haast een verbeurdverklaring is, aangezien de kosten goed zijn voor 30, de belasting voor 4 en de verkoop van de elektriciteit voor 35 à 45.

We hebben dat zo strak mogelijk berekend en rekening gehouden met de elektriciteitsschommelingen.

Er is de techniek van de buffer en de beperking in de formule van de impact van de nucleaire voorzieningen op de lasten.

We weten dat de nucleaire voorzieningen regelmatig worden geactualiseerd.

De actualisatiegraad werd onlangs door de Commissie voor nucleaire voorzieningen herzien. Volgens de berekeningen zou er geld moeten terugvloeien om voorzieningen aan te leggen voor de ontmanteling in 2025, vooral gelet op de verlenging van sommige centrales.

De impact van de voorzieningen werd gekalibreerd teneinde de formule niet te verzwaren en haar niet te ontdoen van de mogelijkheid om een repartitiebijdrage op te leveren.

De regering wil de hand leggen op de overwinst, maar op een wettelijke manier en zonder dat er sprake is van een zogenaamde verbeurdverklaring. De elektriciteitsprijs is gedaald en sommige centrales dragen niet langer bij.

We hebben Doel 1 en Doel 2 niet gesloten. In november waren de elektriciteitsprijzen in België zes tot zeven maal hoger dan in Nederland en Duitsland. Het was niet mogelijk om elektriciteit te kopen. De tweede reden: de vergoeding genereert middelen voor de energietransitie. Het koninklijk besluit met betrekking tot de verlenging is gepland voor

opportun, cela nous évitant une tension très importante en termes d'adéquation, que nous ayons prolongé Doel 1 et Doel 2.

La deuxième raison pour laquelle cette prolongation a du bon (l'arrêté royal va venir quand cet ensemble sera terminé, en janvier), c'est que la redevance génère des moyens pour la transition énergétique.

Je veux bien fermer Doel 1 et Doel 2. Mais j'en ai besoin et d'autres collègues ont expliqué en quoi il était important que nous ayons un minimum d'indépendance énergétique et pourquoi, ce faisant, nous avons réussi à éviter les délestages et autres désagréments lorsque partout dans la presse en 2014, il n'était question que de cela.

De plus, il y a une somme à la clé que nous pouvons utiliser dans le cadre de la transition énergétique pour les productions d'électricité innovantes et le stockage, chose bien nécessaire pour cette transition énergétique.

Les indices dont vous avez parlé, madame Lalieux, sont utilisés et la CREG aurait voulu que l'on reprenne celui qu'elle avait préconisé dans la réflexion qu'elle avait eue sur la vérification des coûts et les revenus de Tihange 1. Nous avons à l'époque, lorsque nous avons mis au point ce projet de loi, retenu le même indice que celui que, finalement, Roland Berger a retenu, c'est-à-dire 0,0095. Ce n'est pas le même que celui de la CREG. Cela signifie bien qu'il existe plusieurs avis et que la CREG ayant émis le sien, d'autres l'ont également fait, lesquels ont justifié le point de vue de l'État.

Ce n'est pas un hasard. Cela fait partie de réflexes utilisés par les personnes qui connaissent les mêmes techniques et déterminent l'indice à appliquer dans certains cas.

Je crois que tout ça peut vraiment s'expliquer sereinement et que ce qui compte, c'est *in fine* ce qui va rentrer dans les caisses de l'État. Mme Lalieux a insisté à ce sujet. Certes, les rentrées étaient auparavant beaucoup plus importantes, mais les prix de l'électricité étaient à ce point élevés qu'avec l'accumulation du surprofit pendant des années, depuis l'amortissement des centrales, le surprofit nucléaire s'était accumulé et il a été capté adéquatement par ces contributions de répartition de base et complémentaire, juste à la limite - la Cour constitutionnelle l'a bien rappelé - du confiscatoire. Il fallait donc changer. C'est ce que nous avons fait en essayant de prendre une formule qui se rapproche le plus de la réalité.

Vous avez également parlé du pouvoir d'enquête de la CREG. Nous avons eu une discussion en commission à ce sujet. Nous ne serons jamais d'accord, cela me semble très clair. Le gouvernement pense que le poids de la CREG est très important, puisqu'elle peut fixer d'autorité, comme le ferait un contrôleur des contributions qui ne recevrait pas les pièces justificatives des charges professionnelles qu'on invoque, selon son expertise, selon les différents travaux qu'elle a effectués avec les exploitants nucléaires depuis tant d'années, ce qu'il en est des coûts et des revenus dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Il n'y a donc aucune crainte à avoir selon nous. Ce ne sont pas les pouvoirs d'enquête, qui sont probablement un peu excessifs par rapport au travail habituel de la CREG, qui vont être aussi efficaces

januari.

De CREG vroeg om haar index te gebruiken, we hebben de index gekozen die Roland Berger heeft aangeraden: 0,0095.

Wat telt, zijn de ontvangsten voor de Schatkist.

Vroeger vielen de ontvangsten hoger uit, omdat de elektriciteitsprijzen hoger lagen en de nucleaire overwinst zich sinds de afschrijving van de centrales opstapelde. De situatie moest veranderen.

U hebt de onderzoeksbevoegdheid van de CREG ter sprake gebracht. We zullen het daarover nooit eens worden. De regering meent dat de CREG heel veel invloed heeft, omdat ze op eigen gezag de kosten en inkomsten kan vaststellen in het kader van de opdracht die haar werd toevertrouwd.

Men hoeft nergens bang voor te zijn. Er is al bijna sprake van verbeurdverklaring. De exploitanten moeten een en ander reorganiseren en afstemmen in het kader van de energietransitie.

Ze zullen het risico niet nemen dat ze normen voor de kosten en de inkomsten opgelegd krijgen die niet met de realiteit zouden overeenstemmen. Ze zullen met de CREG samenwerken.

De onderzoeksbevoegdheden zorgen niet noodzakelijk voor relevante gegevens uit het dossier voor het werk dat aan de CREG is toevertrouwd.

Ik heb de btw op elektriciteit met 15% verhoogd. Dat is een tijdelijke one-shotmaatregel voor twee jaar. Het tijdelijke kan definitief worden. We moeten erover nadenken want bedrijven die veel elektriciteit verbruiken zijn minder concurrentieel. Met de ambtgenoten van de Gewesten moet er inspanningen gedaan worden om een oplossing

que ce qu'elle peut déjà faire maintenant, à savoir fixer d'autorité. Faites-moi confiance, nous sommes déjà à la limite du confiscatoire et il faut trouver à se réorganiser dans l'entreprise et à s'orienter de plus en plus dans le cadre de la transition énergétique! Il est bien clair qu'ils ne vont certainement pas jouer avec le feu et se voir imposer des normes de coûts et de revenus qui ne seraient pas conformes à la réalité et vont certainement collaborer correctement avec la CREG.

Ce ne sont pas les pouvoirs d'enquête, encore une fois, alors que tout va bien et que tout peut bien aller avec un minimum de pression, qui donnent nécessairement des éléments pertinents de connaissance du dossier pour le travail qui est confié à la CREG.

Vous avez dit que je n'avais pas été aussi regardante quand j'avais à nouveau augmenté la TVA sur l'électricité. Cela représente un gros paquet en plus, soit 15 %, pour toutes les factures. Je l'ai déjà reconnu.

Cependant, souvenez-vous qu'il s'agissait d'une mesure *one shot* provisoire pour deux ans. Le provisoire peut évidemment devenir définitif. Mais cela n'a pas été le choix de ce gouvernement. Il faudra néanmoins se pencher sur cette question. En effet, des entreprises électro-intensives réclament une norme énergétique, et elles sont confrontées à de grosses consommations d'électricité et aussi à une moindre compétitivité par rapport à d'autres pays qui nous entourent. La TVA est évidemment négligeable pour elles, puisqu'elles la défalquent.

Je crois que nous devons faire un effort sur nous-mêmes, comme je l'ai dit à mes collègues régionaux. Cela doit se faire ensemble, il ne s'agit pas du fédéral seul. Vous avez raison, il est compétent pour la TVA, mais pour le reste, d'autres taxes s'ajoutent à la *commodity* et viennent d'autres niveaux de pouvoir. Nous devons faire un effort ensemble pour trouver une solution pour le consommateur résidentiel.

À ce sujet, je voudrais vous dire, pour compléter votre information, que les quatre ministres de l'Énergie de ce pays vont se rencontrer le 30 janvier pour se présenter mutuellement. Non seulement on se présentera nos vœux, mais on se présentera aussi nos façons de voir la collaboration pour l'élaboration d'une vision et d'un pacte énergétique. Voilà pour la transition énergétique, puisque Mme Lalieux en a également parlé!

Je passe l'intervention de M. Friart, qui a fait la meilleure intervention.

Je crois pour l'instant dans ce premier set, monsieur le président, avoir déjà répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Le **président**: Merci, madame la ministre. Je crois bien que certains membres voudront répliquer.

08.68 Karine Lalieux (PS): Merci, madame la ministre, pour vos explications.

Nous avons donc un nouveau concept, monsieur Friart, que vous pourrez mettre dans une de vos interventions: le multi N. Déjà qu'on estimait que l'explication n'était pas très claire, maintenant, on ne taxe plus une année mais plusieurs années! Cela me paraît délirant mais il est peut-être 19 h, nous avons tous beaucoup travaillé. C'est peut-

te vinden die gunstig is voor de residentiële verbruiker.

Op 30 januari zullen de vier ministers van Energie van dit land van gedachten wisselen over de gezamenlijke uitwerking van een energievisie en -pact.

Ik denk dat ik alle vragen die werden gesteld, heb beantwoord.

08.68 Karine Lalieux (PS): U komt met een nieuw begrip, de multi-N: men heft belastingen niet meer op een jaar maar op meerdere. U herhaalt dat er geen vrijstelling is voor de centrales die van stelsel zijn veranderd. De overeenkomst over Doel 1 en

être cela? Ce qui est catastrophique, c'est que cela ne va pas éclairer les gens qui devront lire et comprendre la loi parce que maintenant, monsieur Lachaert, nous avons un multi N. Je ne sais pas si vous savez ce que c'est, sinon, vous pourrez toujours me l'expliquer.

Je ne vais évidemment pas être d'accord avec votre explication du multi N ni avec votre explication qui nous répète sans cesse qu'il n'y a pas d'exonération pour les centrales qui ont changé de régime. D'ailleurs, si on lit d'abord la convention dans son article 2 sur Doel 1 et Doel 2, madame la ministre, elle ne couvre pas l'ensemble de l'année 2016. Elle ne couvre l'année 2016 qu'à partir du 6 juillet, la date que nous avons tous signée.

Il me semble que l'on taxe un profit basé sur une année comptable, soit N-1. D'ailleurs, la CREG a toujours fait ses calculs sur base N-1. Elle vous l'a fait en 2014 pour 2015 et en 2015 pour 2016.

Madame la ministre, le multi N ne cache pas l'exonération. Il me semble que vous n'êtes pas parvenue à nous expliquer qu'il y n'avait pas là une exonération fiscale et des dizaines de millions d'euros de cadeaux à Electrabel, et encore moins au travers de votre convention qui ne commence qu'à partir du 6 juillet.

Je reste perplexe quant à l'année 2026! Si vous êtes en année N et que les centrales s'arrêtent en 2025, elles ne produiront plus d'électricité en 2026.

Monsieur Wollants, produiront-elles encore de l'électricité en 2026 si elles sont arrêtées en 2025?

08.69 Bert Wollants (N-VA): Non!

08.70 Karine Lalieux (PS): Pour une fois, je suis d'accord avec vous, monsieur Wollants.

Mais après, puisqu'elles ne produisent plus d'électricité en année N, pourquoi y a-t-il des sous en année 2026 sur le tableau (sauf si on est en année N-1). M. Clarinval me sourit gentiment.

(...): (...)

08.71 Karine Lalieux (PS): Elles continuent à tourner un peu. Ce sont des soubresauts de production électrique! C'est un peu l'extra, me dit M. Lachaert!

J'en ris parce que nous avons eu tant de débats sans réponse ni clarté que, en conséquence, je suis convaincue, et même plus après les explications reçues, le petit tableau ainsi que la relecture de la convention, que ce projet de loi (comme les deux précédents et le suivant, nous y reviendrons) fait de beaux cadeaux à une multinationale, qui est en situation de monopole, qui ne tient pas compte de l'intérêt général et de celui des consommateurs mais bien de l'intérêt particulier puisque vous êtes pieds et poings liés.

J'en viens aux 38 %. Je vous réponds sur tout puisque vous avez répondu à toutes mes questions sans me convaincre, madame la ministre. L'année passée, vous aviez demandé 46 %. Vous n'avez jamais dit que 46 % étaient inimaginables, disproportionnés,

Doel 2 dekt het jaar 2016 slechts vanaf 6 juli.

Men belast een winst op basis van een boekjaar N-1, de gebruikelijke berekeningsbasis van de CREG. Met de 'multi-N' slaagt men er niet in de vrijstelling te verbergen!

Als de centrales in 2025 worden stilgelegd, zullen ze in 2026 geen elektriciteit meer produceren.

08.70 Karine Lalieux (PS): Maar als men in het jaar N is, waarom worden er in de tabel dan inkomsten voor 2026 aangegeven? Tenzij men in het jaar N-1 is.

08.71 Karine Lalieux (PS): Men geeft dus cadeaus aan een multinational die geen rekening houdt met het algemeen belang en u geen manoeuvreerruimte laat.

Wat de 38% betreft (en u hebt de kosten waarop dat percentage wordt berekend, nooit toegelicht): toen u in 2015 46% vroeg, had u het op geen enkel moment over een buitensporig percentage. Wat bedoelt u wanneer u naar de economische doctrine verwijst? De regulator stemt in met 46%, maar u volgt liever het advies van een professor die geen toegang heeft

vexatoires.

La doctrine économique, qu'est-ce que cela veut dire? Alors qu'on a un régulateur qui calcule et accède à tous les documents, qui est d'accord pour 46 %. La doctrine de quel pays? On ne sait même pas quelle est la réalité de ces 38 %. Quant au coût à partir duquel sont calculés ces 38 %, jamais vous ne l'avez démontré.

Vous avez parlé du professeur Ernst. Vous le suivez alors qu'il n'a pas accès à tous les chiffres d'Electrabel et d'EDF mais vous ne suivez pas le régulateur qui lui y a accès. Je ne comprends pas. Nous payons un régulateur, mais j'ai bien compris que s'il sert beaucoup au parlement, il sert très peu pour faire des lois et encore moins pour récupérer le dû de l'État auprès d'entreprises pratiquement en monopole.

Vous parlez du problème qu'aurait représenté la fermeture de Doel 1 et Doel 2 si on avait gardé la trajectoire du précédent gouvernement. Le problème que nous avons eu en novembre, c'était les centrales. Elles sont chaotiques pour le moment: elles ferment, on ne sait pas quand elles réouvrent, elles l'annoncent mais ne savent pas le faire, il y a des problèmes de sécurité. Le problème par rapport à la sécurité d'approvisionnement, aujourd'hui, ce sont les centrales nucléaires, et ce n'est pas le reste.

Le reste, vous l'avez mis à zéro puisqu'en prolongeant des centrales nucléaires, vous donnez un signal très négatif à ceux qui voudraient investir dans d'autres sources d'énergie.

Et puis, quant à votre transition, et c'est un appel fort lancé par Mme Dierick et M. Lachaert – même lors de questions d'actualité –, les 40 millions sont placés sur un compte de La Poste. C'est quand même comique! Madame la ministre, vous oubliez de créer un fonds. Tant qu'il n'aura pas été mis en place, on ne pourra pas utiliser ces sommes ni sélectionner les projets. On perd du temps, madame la ministre, comme vous avez déjà gaspillé deux ans.

Au total, monsieur le président, nous savons pourquoi ce projet de loi a été paraphé et signé par M. Mestrallet. Qui sont les grands gagnants des trois projets de loi que la majorité a votés? Ce sont évidemment Electrabel et Engie. Je trouve cela regrettable pour le futur énergétique de notre pays.

08.72 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, het is absoluut duidelijk dat het geen makkelijke materie is.

Wanneer ik zie wat men hier heen en weer zegt en lees wat er onder andere via twitter wordt rondgestuurd; kan ik niet anders dan concluderen dat er zeer weinig begrip is voor de manier waarop een en ander de afgelopen jaren in elkaar is gebokst.

Alles is eigenlijk begonnen in 2008, toen men verschillende systemen door mekaar heeft laten lopen om tot een werkend systeem te komen.

Men schuift hier drie pistes en eventueel nog een vierde piste naar voren, waartussen zou moeten worden gekozen. Maar geen enkele ervan komt overeen met wat in de praktijk gebeurt. Misschien is het dus wel goed dat iedereen alle teksten eens grondig leest.

tot de cijfers en de documenten. We betalen een regulator waarvan de bijdrage tot het maken van wetten verwaarloosbaar en die er nog minder voor zorgt dat de Staat krijgt wat hem toekomt.

U wijst erop dat de sluiting van Doel 1 en 2 een probleem zou zijn geweest indien men het traject van de vorige regering had aangehouden. Maar het echte probleem voor de bevoorradingszekerheid ligt bij de chaotisch werkende kerncentrales!

Door uw beslissing om de levensduur van de kerncentrales te verlengen, worden de investeringen in andere energiebronnen ontmoedigd.

Er staat 40 miljoen euro vast op een rekening bij bpost voor de energietransitie: als u geen fonds opricht, zal dat geld niet kunnen worden gebruikt en gaat er kostbare tijd verloren.

Het wetsontwerp werd geparafereerd door de heer Mestrallet, want degenen die voordeel hebben bij die wetsontwerpen zijn Electrabel en ENGIE. Dat is geen goede zaak voor de energietoekomst van ons land.

08.72 Bert Wollants (N-VA): La matière est manifestement complexe. La manière dont le système a été échafaudé ces dernières années n'est en outre que peu documentée. Plusieurs systèmes se superposent déjà depuis 2008.

Néanmoins, aucun de ceux évoqués ici ne correspond à la réalité. Il serait dès lors préférable que chacun relise attentivement les textes.

M. Nollel vient encore de

Daarstraks hoorde ik de heer Nollet vragen of het nu een taks is op inkomsten. Ik raad hem aan het arrest van het Grondwettelijk Hof te lezen. Daarin staat letterlijk: “zonder dat de inkomsten of winsten die door de productie zijn gegeneerd, in aanmerking worden genomen bij de berekening van de belasting”. Dat is een duidelijk antwoord. Ik heb dat daarstraks ook gezegd, dat is dus niet nieuw.

08.73 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, ma remarque sera très brève.

Ce que j'ai dit à la tribune, ce sont des propos que la ministre a tenus en commission. Je n'ai fait que la citer. Vous avez raison d'indiquer que la Cour constitutionnelle a rendu des avis et qu'elle a tracé une ligne qu'il faut tenir. Ce n'est pas mon point de vue que j'ai mis en exergue à la tribune, mais les déclarations contradictoires de la ministre, qui a dit noir, qui a dit blanc. Quelle est la bonne version? Vous me dites à présent que c'est celle de la Cour constitutionnelle. Mais pourquoi pas? Qu'elle nous dise, en ce cas, quelle est la bonne version pour chacun des six points. Ce sera suffisant pour moi.

Vous avez votre réponse, et c'est très bien. Je la note au passage et reviendrai tout à l'heure devant la ministre.

08.74 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer Nollet, dat is voor mij allemaal prima. Ik legde zonet uit hoe volgens mij heel het dossier is opgebouwd. Dat verloopt zo al sinds 2008, verschillende regeringen na elkaar.

Daarnaast hebben wij al heel wat discussies gevoerd over de vraag of het verstandig is om de daling in de elektriciteitsprijzen, die een gigantisch verschil maakt in de tijd, door te rekenen als de nucleaire rente vastgelegd wordt. Mij lijkt dat wel wenselijk en ook redelijk. Men kan dan wel beargumenteren dat er geïnvesteerd wordt in centrales waar minder uitgehaald wordt, terwijl er misschien alternatieven zijn.

Tegelijk zien we dat wij met Ecolo wel aan hetzelfde zeel trekken in bijvoorbeeld het geven van 100 miljoen euro subsidie aan een afvalverbrandingsoven in Brussel. Mevrouw Lalieux kan daar ongetwijfeld meer over vertellen. Ook bij die afvalverbrandingsoven kan men zich afvragen hoe een en ander in elkaar zit.

Ik ben er echter wel van overtuigd dat wij nu in een overgangperiode zitten. De energievisie is onwaarschijnlijk belangrijk; en moet worden uitgewerkt. De centrales staan er nu, maar we kunnen ze niet op lange termijn openhouden. Een levensduur van tachtig jaar, zoals bij sommige centrales in de Verenigde Staten, lijkt mij onwaarschijnlijk, maar daarover kunnen we van mening verschillen.

Het zal noodzakelijk zijn om hier stappen te zetten. Laten wij er alstublieft geen verhaal van maken als zouden er cadeaus worden gegeven aan Electrabel, Engie en Suez. Trouwens, volgens mij heeft Suez ook aandelen in de verbrandingsoven in Brussel die ik net aanhaalde.

Misschien moeten wij het verhaal een beetje anders brengen. Het lijkt alsof het niveau waarop er gesproken wordt, een duidelijke impact heeft op wat er hier verteld wordt. Laten wij coherent blijven, zowel op

demander s'il s'agit d'une taxe sur des revenus, alors que j'avais pourtant cité à cet égard l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

08.73 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik heb de minister geciteerd, het is zelfs mijn eigen standpunt niet. Ik wil gewoon weten wat de juiste versie is. U zegt dat de versie van het Grondwettelijk Hof de juiste is? Mij niet gelaten. Ik wil de minister haar versie van de zes punten horen.

08.74 Bert Wollants (N-VA): En outre, une discussion a porté sur une question précise: la baisse des prix de l'électricité pourrait-elle être répercutée sur la rente nucléaire? J'estime personnellement que cette mesure est non seulement souhaitable mais aussi raisonnable. Cela dit, il est permis de s'interroger sur le bien-fondé des investissements réalisés dans les centrales moins rentables alors qu'il existe des solutions de rechange ou sur la pertinence d'une subvention de 100 millions à un incinérateur à Bruxelles.

Nous traversons une période de transition. Nous devons élaborer une vision sur le plan énergétique car nous ne conserverons pas les centrales à long terme. Cependant, ne dites pas que nous avons fait des cadeaux à Electrabel, ENGIE ou Suez. Nous devons surtout rester cohérents, en ce qui concerne tant la politique énergétique en général que la contribution de répartition en particulier.

het vlak van de repartitiebijdrage als in het energiebeleid in het algemeen. Dan zullen we misschien ergens uitkomen.

Mogelijk creëert dit een opening om in het Brussels Parlement eens te spreken over de groenestroomcertificaten en kunnen er misschien alsnog hoorzittingen georganiseerd worden, zoals Ecolo en N-VA hadden gevraagd. In dat geval kunnen we ook hier misschien een stap vooruit zetten.

08.75 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Partant du principe que le tableau est joint à notre rapport, on peut donc en parler sans le détailler ici. Néanmoins, je voudrais faire une remarque préliminaire. Le tableau correspond peut-être à votre façon de représenter les choses mais il n'a pas force de loi. Seule importe l'interprétation de la lecture qu'en feront les institutions ou les acteurs qui seront amenés à se positionner sur ce document. Néanmoins, ce document confirme certains problèmes que j'ai relevés.

Electrabel, EDF, Engie ne sont pas des philanthropes et ils savent compter. Vous donnez l'impression que vous êtes juste à la limite du confiscatoire et que vous en êtes à un euro près. Mais ces gens ne sont pas idiots! Ils savent compter. S'ils n'ont pas d'intérêts économiques ou financiers suffisants pour prolonger leurs activités, ils ne le feront pas.

Vous ne pouvez pas les menacer afin qu'ils prolongent leurs activités. Ils ont fait leurs calculs, ils ont vérifié si vous avez accepté le texte qu'ils vous ont fourni et ils ont estimé que leur activité était encore très rentable, même si le chiffre d'affaires global est inférieur cette année.

De plus, cette année, Tihange 1 posera également un problème vu le coût de l'accident technique ou de l'erreur qui a détérioré le revêtement en béton. Cela va leur coûter très cher mais c'est leur problème.

Si on regarde juste le texte et si eux-mêmes ont rédigé le texte que vous avez déposé et que vous allez voter demain, en tout cas pour ce qui concerne la majorité, soyez-en certaine, madame la ministre, c'est que cela leur est favorable. C'était mon préalable.

Je vous prie de m'excuser, monsieur Friart. Je ne vous voyais pas. Vous étiez dans mon dos en train d'appeler.

Le **président**: Il faut être bref, monsieur Friart.

08.76 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Il est souvent pertinent.

08.77 Benoît Friart (MR): Tout cela pour dire que, peut-être, Electrabel passe des moments difficiles maintenant. Le prix de l'électricité est très bas. Ce n'est pas pour cela qu'ils vont nécessairement mettre la clé sous le paillason. Je pense que, dans toute affaire, dans toute industrie, dans tout commerce, on a parfois des moments plus durs.

Electrabel espère certainement que le prix de l'électricité va remonter. Et si le prix de l'électricité augmente, si les bénéfices d'Electrabel augmentent, on aura un chiffre qui sera beaucoup plus élevé que les 177 millions d'euros, d'où tout l'intérêt de ce qui a été négocié par la

08.75 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Uw tabel heeft geen kracht van wet, iedereen zal die vrij kunnen interpreteren, maar bevestigt een aantal problemen die ik al had aangehaald.

De exploitanten van de kerncentrales zijn geen filantropen. Ze hebben de overeenkomst tot verlenging van de levensduur van de centrales ondertekend omdat ze daar baat bij hebben.

08.77 Benoît Friart (MR): De elektriciteitsprijzen zijn laag maar als de prijzen stijgen, en als dus de winst voor Electrabel stijgt, dan gaat het over veel meer dan 177 miljoen. Daar ligt het belang voor de Staat van de onderhandelingen die de minister over dit contract heeft gevoerd. Het is een visie op middellange tot lange termijn.

ministre et ce qui en fait vraiment un bon contrat pour le gouvernement et pour le pays. Dès que le prix de l'électricité va remonter, le pays aura davantage de moyens. On peut en être certain dans les prochaines années, puisqu'on est quand même sur du moyen terme, sur les dix prochaines années et dans les dix prochaines années, le prix de l'électricité va remonter. On ne regarde pas cela sur le court terme. On regarde cela à moyen et long termes.

08.78 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur Friart a bien fait de corriger son propos initial car effectivement, cela se calcule sur toute la période de prolongation. Et si Electrabel le fait, c'est parce qu'elle sait très bien que c'est dans son intérêt à court, moyen et surtout long termes. De toute façon, je crois que pas plus moi que mes collègues de l'opposition n'allons pleurer sur le sort malheureux d'Electrabel qui serait soi-disant contrainte à prolonger. Passons.

08.78 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het klopt dat men de berekeningen maakt voor de hele verlengingsperiode. Als Electrabel doorgaat, is dat omdat het bedrijf weet dat het er baat bij heeft, zeker op lange termijn.

Revenons problème par problème. Madame la ministre, problème n° 1: six ou sept centrales? Que retient-on maintenant? Si je regarde votre tableau, c'est sept centrales en 2015. Est-ce juste ou pas?

In uw tabel zijn er 7 kerncentrales voor 2015, klopt dat?

08.79 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, comme je l'ai dit en commission, c'est sept centrales et, alors, il y a l'histoire de Tihange 1. Et, là, vous avez oublié de citer le propos de M. Friart qui dit effectivement qu'il se pourrait - si on commence comme cela, on va aller dans les détails - qu'on ait taxé deux fois Tihange 1.

08.79 Minister **Marie-Christine Marghem**: Dat klopt.

En effet, si on considère que la redevance part du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015 et que 2015 concerne les sept centrales, on l'a taxée deux fois.

08.80 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Quelle est la version à retenir? Toutes les versions sont bonnes, mais quelle est celle qu'il faut finalement retenir? C'est la version 6, la version 7 ou la version de M. Friart?

08.80 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Welke versie is de juiste?

08.81 Marie-Christine Marghem, ministre: Je veux bien répondre à vos questions et entrer dans le jeu que vous voulez me faire jouer. Mais, ce que je constate, c'est ce qui va entrer dans les caisses de l'État. Je suis en train d'essayer d'avoir ce qui lui revient. Vous estimez que ce n'est pas assez, mais c'est votre point de vue.

08.81 Minister **Marie-Christine Marghem**: Wat mij interesseert is dat het geld wel degelijk in de staatskas terecht komt.

08.82 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Tel n'est pas ici le débat.

08.83 Marie-Christine Marghem, ministre: Il s'agit pourtant d'un débat de fond. Ce que je veux avoir, c'est de l'argent qui rentre dans les caisses de l'État et qui provient de l'exploitation des centrales nucléaires dans ce pays. C'est tout ce que je veux avoir.

08.84 Egbert Lachaert (Open Vld): Zoals de minister zegt, met alle sympathie voor collega Nollet, deze discussie is niet relevant. Het voor 2016 te innen bedrag werd forfaitair berekend. Voor die berekening heeft men de exploitatie van het energiepark in 2015, inclusief alle periodes waarin het stilgelegd heeft - want ook de reactoren waarvan de levensduur werd verlengd, hebben lang stilgelegd - als referentie genomen.

08.84 Egbert Lachaert (Open Vld): Cette discussion n'a pas la moindre pertinence. Il s'agit d'un calcul forfaitaire du montant qui doit être perçu pour 2016.

Nogmaals, het gaat om een forfaitaire berekening tijdens de onderhandelingen met Electrabel om tot die 130 miljoen te komen.

On est parvenu à ce forfait de 130 millions d'euros après avoir négocié avec Electrabel. Ce montant a été calculé sur la base de

Die is gebaseerd op het park van 2015 en men heeft er rekening mee gehouden dat centrales een tijd stilgelegd heeft. Daar heeft men een forfait van 130 miljoen op geplakt.

l'exploitation du parc énergétique en 2015, périodes de mise à l'arrêt comprises.

Tot na de komma rekening houden met hoe actief de centrales exact geweest zijn, daar gaat het niet om. Er is een forfait van 139 miljoen euro voor 2016. Punt.

08.85 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je suis désolé, monsieur Lachaert, je ne parle pas du tout de cela. Je ne parle pas des 130 millions. Je parle de 2015. Je suis dans le premier problème.

08.85 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik heb het daar helemaal niet over, maar over de repartitiebijdrage van 2015.

08.86 Egbert Lachaert (Open Vld): Ici, il s'agit de 2016.

08.87 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Non! Nous reviendrons sur 2016-2026 après. Ma première question, dont je parle ici, concerne la contribution de répartition de 2015. La ministre, à la page 34, dit qu'elle est relative aux sept centrales concernées en 2014. À un autre endroit, elle dit que cela ne concerne que six centrales. Ma question est tout simplement de savoir quelle est la bonne version.

08.87 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Eerst zei de minister dat die betrekking had op de 7 in 2014 bestaande centrales, en vervolgens had ze het over 6 centrales.

Aujourd'hui, il semble se dire que la bonne version, c'est celle de M. Friart. Pourquoi pas? Je peux accepter cela. J'ai juste besoin de savoir quelles sont les parties du rapport relatives à 2015 qu'il faut barrer.

Vandaag blijkt de juiste versie die van de heer Friart te zijn. Ik wil gewoon weten waar we aan toe zijn.

Monsieur Lachaert, tant mieux si vous me dites qu'aujourd'hui, c'est la troisième version. Mais dans le tableau qui nous est donné ici, c'est les sept centrales. Qu'on me réponde simplement quelle est la bonne version. Ce n'est quand même pas déplacé de demander quelle est la base de calcul. Il y a trois versions différentes dans le rapport.

08.88 Egbert Lachaert (Open Vld): Ik denk dat de minister het daarnet juist heeft gezegd. Het gaat over het park in 2015 en er werd ook rekening gehouden met alle relevante periodes van niet-verlenging en met de periodes waarin het park stilgelegd heeft.

08.88 Egbert Lachaert (Open Vld): Mais la ministre vient de l'expliquer. Il s'agit du parc en 2015, en ce compris toutes les périodes de non-prolongation qui étaient encore pertinentes ainsi que toutes les périodes durant lesquelles le parc a été à l'arrêt. En 2016, il s'agit d'une taxe forfaitaire. Pour 2015, la taxation est différente. La période qui nous occupe aujourd'hui concerne 2016-2026. Un accord forfaitaire a été conclu avec les exploitants. Ce forfait sera encore plus élevé dans les années à venir et il pourra même encore augmenter si les gains continuent à progresser et en cas de renchérissement du prix de l'électricité.

We kunnen blijven terugkomen op het rapport van de commissie en wat er al dan niet gezegd is. Ik denk dat de versie nu vandaag wel duidelijk is. In 2016 betreft het een forfaitaire taks en onderhavige tekst gaat over de periode van 2016 tot 2026.. Voor 2015 is er een andere taxatie op basis van jaar N van 200 miljoen, die ook betaald is.

De enige relevantie voor uw vraag over 2016 is dat er een afspraak is met de exploitanten voor een forfaitair bedrag van 130 miljoen. Voor de volgende jaren ligt het bedrag hoger en kan het zelfs nog hoger worden, indien de winsten, zoals de heer Friart zegt, toenemen en de elektriciteitsprijs stijgt.

08.89 Marie-Christine Marghem, ministre: Je sais que c'est dérangeant pour certains qui veulent que tout leur soit expliqué jusqu'au dernier carat du détail. Outre ce que vient de dire M. Lachaert, à quoi je souscris sans réserve, la contribution de

08.89 Minister **Marie-Christine Marghem**: Ik ben het volkomen eens met wat de heer Lachaert zegt. De repartitiebijdrage voor

répartition pour 2015 est votée et plus que votée. Qui pourrait se plaindre? Elle n'a pas été attaquée, que je sache. Elle est forfaitaire et porte sur 2015. Les centrales pour lesquelles une redevance devra être payée sont prolongées, c'est-à-dire qu'elles dépassent l'âge de quarante ans, mais la redevance sera payée en 2016. Je l'ai expliqué tout à l'heure.

2015 is forfaitair en heeft betrekking op 2015. De vergoeding voor de centrales met levensduurverlenging zal in 2016 betaald worden.

08.90 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): On peut faire semblant de ne pas comprendre la question, mais je ne parle pas de la redevance – qu'aborde le sixième point. Je parle de la contribution de répartition 2015. Je suis en train de citer des propos divergents que vous avez tenus en commission. La conclusion de ce débat consistait-elle à reconnaître qu'on a travaillé en 2015 sur cette centrale, comme le montre le tableau? Votre tableau, monsieur Lachaert. C'est le sept, monsieur Lachaert?

08.90 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik heb het niet over de vergoeding maar over de repartitiebijdrage voor 2015. Mag men uit dit debat dan besluiten dat men in 2015 zeven centrales in rekening heeft gebracht, zoals uit de tabel blijkt?

08.91 Marie-Christine Marghem, ministre: Oui, c'est indiqué.

08.91 Minister **Marie-Christine Marghem**: Ja.

08.92 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, nous avons une réponse: c'est le sept.

08.93 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais je vous l'ai dit!

08.94 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): On a tourné autour du pot. On dit que c'est sept. OK.

08.95 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, écoutez, je comprends que vous posiez des questions dans votre arborescence qui participe d'un système logique qui n'appartient qu'à vous.

08.96 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Au moins, j'ai joué cartes sur table.

08.97 Marie-Christine Marghem, ministre: Je vous répète que ces aspects ne sont pas pertinents dans notre discussion, comme vous l'a expliqué M. Wollants. Il n'y a pas une première, deuxième et troisième pistes. Il n'y a pas ce que j'ai dit à l'alinéa 3 et puis à l'alinéa 7. Le centre de la question est: combien a-t-on taxé le contribuable en telle année et pourquoi? Quelle est l'assiette de taxation? Quels sont les montants qui rentrent dans les caisses de l'État? Voilà ce qui est important.

Vous me parlez de 2015. Nous sommes en train de débattre d'un texte portant sur la période 2016-2026. La contribution 2015 est votée et plus que votée.

08.98 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): J'ai ma réponse pour 2015. Nous ne devons plus en parler.

08.98 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het volgende probleem heeft betrekking op het jaar N of N-1. U hebt een nieuw gegeven toegevoegd: "multi-N".

Le problème suivant est N ou N-1. Vous amenez ici en séance plénière un élément tout à fait nouveau. J'étais en commission, mais vous y étiez aussi. Ce n'est plus N-1, c'est multi N.

08.99 Marie-Christine Marghem, ministre: Je vais me permettre de vous interrompre un peu pour vous dire que c'est l'évaluation de la

08.99 Minister **Marie-Christine Marghem**: Dat is de evaluatie van

capacité contributive dans le temps. Ce n'est donc pas la fixation dans l'exercice de la taxe, ou par rapport à des données de l'exercice N-1.

N-1 est utilisé, et la Cour constitutionnelle le répète. C'est cité par la CREG et par le Conseil d'État. Pour la répartition entre les contribuables, on regarde l'année d'avant. C'est la répartition entre les différents contribuables qui est utilisée en N-1.

Il y a cependant des indices que l'on utilise pour fixer, à un moment donné, sur l'exercice, le montant de la contribution, et je l'ai expliqué dix fois en commission. C'est notamment ce qu'ont produit les centrales, les 30 % autour desquels il faut tourner étant la marge que l'on peut capter quand on parle de rente de rareté. C'est également la situation des prix de l'électricité dans le contexte actuel. C'est tout.

08.100 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, je crois qu'on a la réponse à la question numéro deux: c'est N-1.

08.101 Marie-Christine Marghem, ministre: Mais non. Je suis désolée, mais je n'ai pas dit cela. Tout le problème vient de là. Cela a pris des heures et des heures en commission.

08.102 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Alors, je n'ai pas compris. Excusez-moi.

08.103 Egbert Lachaert (Open Vld): De discussie loopt daar vast en het probleem is dat de Raad van State daar voor een stuk verkeerd is.

Het is heel duidelijk N. Om een taks voor N te kunnen berekenen, moet men kijken naar N-1 en dat is net het moeilijke om uit te leggen. Het is een taks voor N die virtueel wordt berekend op gegevens van N-1 omdat dit de enige referentie is die men heeft. Men kan niet retroactief optreden omdat men niet mag taxeren voor het verleden. Collega Wollants heeft dit daarnet uitgelegd. Het is sowieso N.

08.104 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, j'ai la réponse. Je m'étais trompé et je m'en excuse. La réponse est N. C'est la réponse au problème n°2. Elle clarifie les choses.

(...): (...)

08.105 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Oui, tout le monde se trompe sauf la majorité ou, en tout cas, la ministre et M. Lachaert, pour l'instant et peut-être même M. Wollants! Moi, ce qu'il me faut, ce sont des réponses! La seule chose que je cherche, c'est d'avoir des réponses fermes et définitives. Je ne juge pas. J'ai dit que je ne refaisais pas ce débat-là. La réponse aujourd'hui est définitive, c'est l'année N.

Je reprends la question de ma collègue, en 2026, si on taxe sur N, alors qu'il n'y aura plus de production, comment fera-t-on?

08.106 Marie-Christine Marghem, ministre: Vous savez très bien que la formule variable est fondée sur les revenus et les coûts et un pourcentage de la marge qui se dégage de revenus moins coûts. Où va-t-on chercher ces revenus moins coûts? On va évidemment les

de bijdragecapaciteit in de tijd en niet de bepaling van de belasting in het boekjaar. N-1 wordt gebruikt om de verdeling tussen de belastingplichtigen te berekenen. Om het bedrag van de bijdrage voor een boekjaar te bepalen, worden er evenwel meerdere gegevens gebruikt, zoals de productie van de centrales, de marge van 30% die men kan invorderen in het kader van de schaarsterente of de vigerende elektriciteitsprijzen.

08.100 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het antwoord op de tweede vraag is dus N-1.

08.101 Minister Marie-Christine Marghem: Neen, dat heb ik niet gezegd.

08.103 Egbert Lachaert (Open Vld): Le problème est que le calcul du Conseil d'État n'est pas tout à fait juste. Pour pouvoir calculer une taxe pour N, il faut regarder N-1 étant donné que le calcul s'opère de manière virtuelle sur cette base et qu'il s'agit de l'unique référence à laquelle on puisse se raccrocher.

08.104 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het antwoord op probleem nr. 2 is dus 'N'.

08.105 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Hoe zal men die belasting in 2026 heffen als er geen productie meer is?

08.106 Minister Marie-Christine Marghem: De variabele formule is gebaseerd op de inkomsten, de kosten en een percentage van de

rechercher dans l'année d'avant. C'est justement cela la différence. Cette formule variable fonctionne comme Tihange 1 sans que ce soit comparable puisque ce ne sont pas des régimes identiques. Une redevance et un impôt sont deux choses différentes mais voilà comment cela fonctionne.

Qui est le contribuable? C'est celui qui détient une quote-part dans la production industrielle d'électricité. Je vous ai donc dit tout à l'heure et je vous l'avais déjà dit avant, que ces gens détiennent encore en 2026, même s'ils ne peuvent plus injecter de l'électricité dans le réseau, des quotes-parts dans la production industrielle d'électricité, même s'ils n'en retirent plus de revenus.

En réalité, on va regarder puisqu'ils doivent démanteler à partir de 2025. Ils doivent fermer boutique. Ils ne pourront plus introduire d'électricité dans le réseau en 2025. C'était le même problème avec Doel 1. C'est ce que j'ai dit. Doel 1, en réalité, est toujours là. Elle a d'ailleurs continué à être taxée, monsieur Nollet. Souvenez-vous! Elle était là suspendue en l'air et a continué à être taxée. On a simplement tenu compte d'une dégressivité qui provenait de son indisponibilité pendant un certain temps, mais elle a continué à être taxée au titre de la contribution de répartition, même quand elle s'est arrêtée momentanément, simplement parce que la loi de prolongation n'avait pas encore été votée. C'est tout.

De **voorzitter**: Collega's, dit is een buitengewoon technische discussie. Niet langer geleden dan deze middag wees mevrouw Onkelinx erop — volgens mij terecht — dat, door dit soort debatten te voeren in plenaire vergadering, wij een beetje een karikatuur maken van onszelf.

Et, à mon avis, à juste titre. Je ne veux qu'aucun membre de la Chambre soit empêché de dire ce qu'il veut dire. Mais il faut faire attention à ce que nos débats ne deviennent pas des caricatures. Je comprends qu'il y aura un débat technique au sein de la commission. Je ne reproche rien à qui que ce soit mais j'ai l'impression qu'on se répète maintes fois!

08.107 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je comprends votre remarque.

Mais normalement, quand on revient du Conseil d'État avec des amendements qui ont une portée extrêmement importante et dont la critique n'est pas neutre, qu'on soit d'accord ou pas, on retourne en commission au Parlement et on prend le temps d'en reparler. Il se fait que cela n'a pas été possible. J'ai même demandé qu'on ait vingt-quatre heures de plus pour pouvoir analyser les choses mais ça n'a pas été possible. Donc, je m'adapte aux circonstances, sans chercher à tirer en longueur. Je souhaite néanmoins avoir une réponse sur chacun des points que j'ai soulevés. Les deux premiers viennent d'être vidés, il m'en reste quatre. Je vous demande de me laisser aller au bout...

08.108 **Marie-Christine Marghem**, ministre: Je comprends l'impératif du président et c'est pour cela que j'ai essayé de globaliser.

vrijgekomen marge. We gaan die inkomsten min de kosten zoeken in het voorafgaande jaar. Mutatis mutandis werkt die variabele formule zoals voor Tihange 1.

Wie een aandeel heeft in de elektriciteitsproductie, is belastingplichtig. Zelfs al kan hij in 2016 geen elektriciteit meer injecteren of er inkomsten uit halen, toch heeft hij nog een aandeel in de elektriciteitsproductie.

Doel 1 deed hetzelfde probleem rijzen. Door de tijdelijke onbeschikbaarheid ervan hebben we rekening gehouden met een degressie, maar de centrale moest wel voort de repartitiebijdrage betalen, omdat de wet die in de verlenging van haar levensduur voorzag, nog niet was goedgekeurd.

Le **président**: Ce débat commence réellement à dériver vers une discussion extrêmement technique. Pas plus tard que ce midi, Mme Onkelinx mettait en garde contre le risque, avec de tels débats, de devenir la caricature de nous-mêmes.

Ik wil geen volksvertegenwoordigers het zwijgen opleggen, maar onze debatten mogen geen karikatuur worden en ik heb de indruk dat we in herhalingen vervallen!

08.107 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Wanneer we van de Raad van State terugkomen met belangrijke, kritische amendementen, bespreken we ze uitgebreid in de commissie. Dit was niet mogelijk. Ik pas me aan de situatie aan en wens een antwoord te krijgen op alle aangehaalde punten.

08.108 Minister **Marie-Christine Marghem**: Ik zal u geen antwoord

Vous me demandez des réponses, je veux bien vous les accorder, je ne vais pas vous refuser les réponses que vous demandez. Mais au terme de vos quatre questions, j'espère que vous aurez satisfaction, même si les réponses ne vous conviennent pas, et que nous pourrions peut-être passer à la suite.

08.109 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, nous en avons parlé en Conférence des présidents ce matin lorsqu'on a abordé l'organisation des travaux. Mon jugement politique est fait depuis longtemps et je l'ai déjà exprimé à d'autres reprises.

Madame la ministre, aujourd'hui, je veux juste avoir votre position définitive sur les six points qui, selon moi, n'étaient pas cohérents dans vos différents propos en commission. Je ne ferai rien d'autre et je ne reviendrai sur rien d'autre que ces six points.

Le **président**: S'il n'y a pas d'alternative, il faut qu'on continue.

08.110 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Le point suivant: quel est le fait générateur de la contribution de répartition, les revenus ou la capacité?

08.111 Marie-Christine Marghem, ministre: On entend par fait générateur, le fait de posséder une quote-part dans la production industrielle d'électricité.

08.112 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, c'est la capacité.

08.113 Marie-Christine Marghem, ministre: Oui.

08.114 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est très bien.

08.115 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

08.116 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Vous dites que vous n'avez jamais dit le contraire. Je vous renvoie à la page 35, alinéa 3, du rapport.

08.117 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur Nollet, je veux bien que l'on découpe des phrases. Mais il faut tenir compte du contexte.

Comme le président l'a relevé, nous avons largement eu l'occasion de parler de tout cela en commission.

Aujourd'hui, vous relevez des contradictions, ce que je peux admettre. Mais je ne suis pas d'accord avec vous. Selon moi, il n'y a pas de contradiction. J'ai déjà dit ce que je vous dis maintenant.

08.118 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je ne cherche pas à me mettre d'accord avec vous. On peut donc passer à la question suivante.

den onthouden, maar ik hoop dat, wanneer ik uw laatste vraag heb beantwoord, u tevreden bent en we kunnen verdergaan.

08.109 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Ik wil vandaag uw definitief standpunt over de zes punten waarover u in de commissie niet eenduidig was.

Wat is de grondslag van de repartitiebijdrage: de inkomsten of de capaciteit?

08.111 Minister Marie-Christine Marghem: Het feit dat men een aandeel in de industriële elektriciteitsproductie heeft.

08.112 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): De capaciteit, met andere woorden.

08.116 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): U zegt dat u nooit het tegendeel hebt beweerd. Ik verwijs u naar bladzijde 35, 3de paragraaf van het verslag.

08.117 Minister Marie-Christine Marghem: We hebben dat al besproken in de commissie. U wijst vandaag op tegenstrijdigheden; volgens mij zijn er geen.

08.118 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Wat het *année blanche* en de repartitiebijdrage betreft, belast

Pour ce qui concerne l'année blanche et la contribution de répartition, on taxe une capacité et non un revenu. On s'inscrit donc dans l'option 2.

Avec l'option 2, la taxe 2015 devrait se calculer sur la capacité de production 2014, sinon on se trouverait face à une incohérence. Dans ce cas, on s'inscrit dans l'option suivant laquelle pour Tihange 1, Doel 1 et Doel 2, la période de 2015 avant prolongation n'est pas visée par la contribution de répartition. Le raisonnement est clair. On a retracé l'arborescence. J'arrive donc à cette conclusion pour ce qui concerne le point 4.

08.119 Egbert Lachaert (Open Vld): Wij zullen proberen de vragen kort te beantwoorden. Zij zijn in zekere zin wel relevant voor het uitwerken en toepassen van het voorliggend ontwerp.

Als ik het goed begrijp – collega's die het dossier volgen en mevrouw de minister, verbeter mij indien nodig – gaat het ook voor 2015 over 2015-capaciteit, maar het is berekend op 2014. De effectieve productie is de spiegel voor 2015. Het is echter net dezelfde redenering als voor 2016, zoals het eigenlijk al jaren is.

08.120 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Si l'on regarde le tableau... (*Rires*).

08.121 Egbert Lachaert (Open Vld): Mijnheer Nollet, volgens mij is wat de minister gezegd heeft juist, namelijk dat er voor sommige reactoren wel twee keer betaald kan zijn, want er is een forfaitaire taxatie afgesproken, op basis van de 2015-capaciteit, maar met een berekening op basis van de virtuele gegevens van 2014. Ondertussen is de verlenging gekomen, waarvoor er nieuwe bijdragen gevraagd zijn. Voor Tihange 1 zijn er dus misschien zelfs twee keer inkomsten.

08.122 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, eu égard à ce qui a été dit pour la contribution de répartition 2016, selon moi, il y a une erreur dans le tableau puisqu'on devrait prendre en considération aussi Tihange 1, Doel 1 et 2, pour la période d'avant. Dans le tableau, dans la colonne 2016, sur la ligne "CR payé année Y".

08.123 Egbert Lachaert (Open Vld): Ce n'est pas le projet de loi. Ici, on discute de la période 2016 à 2026.

08.124 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais je suis en 2016!

08.125 Egbert Lachaert (Open Vld): Je propose qu'on arrête la discussion sur 2015 et les années précédentes parce que cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

men de capaciteit en niet de inkomsten. Dat strookt met optie 2 van mijn redenering. Logischerwijs zou de belasting voor 2015 dan berekend moeten worden op grond van de capaciteit van 2014. Voor Tihange 1, Doel 1 en Doel 2 heeft de repartitiebijdrage in dat geval geen betrekking op de periode van 2015 vóór de levensduurverlenging.

08.119 Egbert Lachaert (Open Vld): Ces questions sont pertinentes pour la mise en œuvre de ce projet. Pour l'année 2015 également, il s'agit de la capacité 2015 mais calculée sur la base des données de 2014. La production effective reflète la réalité de l'année 2015.

08.121 Egbert Lachaert (Open Vld): Il n'est pas exclu que la rente ait été payée deux fois pour certains réacteurs en raison de la taxation forfaitaire convenue en fonction de la capacité de 2015, mais calculée sur la base des données virtuelles de 2014. La prolongation de certains réacteurs a entre-temps été décidée et de nouveaux montants ont été demandés. Il est donc possible que pour Tihange 1, deux contributions tombent dans notre escarcelle.

08.12 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Gelet op de repartitiebijdrage 2016 zou men ook Tihange 1, Doel 1 en 2 voor de vorige periode moeten meerekenen.

08.123 Egbert Lachaert (Open Vld): Het gaat hier over de periode van 2016 tot 2026.

08.125 Egbert Lachaert (Open Vld): Het jaar 2015 en de jaren daarvoor hebben niets te maken met dit wetsontwerp.

08.126 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Mais je suis dans la colonne 2016!

08.127 Egbert Lachaert (Open Vld): Oui, mais vous discutez constamment de 2015, etc. et cela n'a rien à voir avec le présent projet de loi!

08.128 Marie-Christine Marghem, ministre: Tout à fait! Et ce texte a déjà été amplement discuté et voté en séance plénière, monsieur le président. En 2015!

08.129 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, on n'a pas eu les réponses adéquates, notamment sur la période avant prolongation. On essaye un montage qui ne tient pas la route. D'autant plus, madame la ministre que je n'ai pas eu ma réponse, car vous avez été relativement brève et vous avez évité la question du taux d'indisponibilité de 2014 et de 2015. Ce qui vient embrouiller, encore, votre calcul.

De **voorzitter**: Collega's, ik ken van het dossier dat we nu bespreken, niets, maar ik heb begrepen dat het gaat om de rente die betaald zal worden tussen 2016 en 2026. (*Samenspraak*)

Tot op zekere hoogte is dit karikaturaal. Hier is een clubje van kenners dat over de cijfers discussieert.

Ik wil u echt vragen tot de essentie van de dingen te komen. Het gaat over de rente gedurende 10 jaar. Zelfs ik begrijp dat die vanaf nu begint te tellen, dat er met een referentie naar de vorige jaren is gewerkt en dat die referentie in een vorige periode is beslist.

08.130 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): On parle quand même d'un montant de 130 millions d'euros qui doit rentrer dans les caisses de l'État et qui doit être justifié. Car ce n'est pas tout de dire qu'on prend ces 130 millions sans le justifier de manière cohérente. Je demande simplement que la justification tienne la route. On me répond que cela doit viser la partie précédente. Mais ce n'est pas ce que le tableau indique. Je veux bien passer au problème suivant mais celui de l'année blanche, le point n° 4, reste entier.

Le point 5 concerne la clé de répartition de la contribution 2016. Puisque, dans ce cas, vous utilisez la clé de répartition faisant référence à l'année N-1. Mais en année N-1, Doel 1 et 2 et Tihange 1 ont fonctionné. Dès lors, la clé de répartition doit prendre en considération ce qui a fonctionné l'année précédente. Dès lors, il va de soi que Doel 1 et 2 et Tihange 1 soient prises en considération. Cela ne change plus rien aux montants; c'est la clé de répartition!

08.131 Bert Wollants (N-VA): De nucleaire rente van het jaar N wordt gecapteerd. Het Grondwettelijk Hof heeft duidelijk gezegd dat het de bedoeling is van de wetgever om de nucleaire rente van het nucleaire circuit in de loop van het jaar N af te houden. Daarover zijn wij het eens.

Er zijn twee variabelen die spelen om de nucleaire rente voor het jaar

08.128 Minister Marie-Christine Marghem: Die tekst werd al in de plenaire vergadering in 2015 besproken.

08.129 Michel de Lamotte (cdH): We hebben geen antwoorden gekregen over de periode vóór de verlenging, mevrouw de minister, en u hebt de vraag ontweken over de onbeschikbaarheidsgraad van 2014 en 2015, wat uw berekeningen in de war stuurt.

Le **président**: J'ignore tout de ce dossier, mais même moi, je crois avoir compris que la discussion porte sur la rente qui sera payée entre 2016 et 2026, calculée sur la base des années antérieures. Un petit club d'initiés jongle avec différents chiffres, mais je demande instamment à chacun de se limiter à l'essentiel.

08.130 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Het betreft een bedrag van 130 miljoen euro dat in de staatskas terecht moet komen en gerechtvaardigd moet worden. Die rechtvaardiging moet steek houden. Het probleem van de *année blanche* is niet opgelost.

Voor de verdeelsleutel van de bijdrage voor 2016 verwijst men naar het jaar N-1. In het jaar N-1 hebben Doel 1 en 2 en Tihange 1 echter gewerkt. Men moet er dus rekening mee houden. Dat verandert niets meer aan de bedragen. Dat is de verdeelsleutel!

08.131 Bert Wollants (N-VA): Pour estimer la rente nucléaire pour l'année N, on se base sur deux variables, d'abord la disponibilité durant l'année précédente, N-1, ce qui ne donne cependant jamais une valeur exacte. On part

N te kunnen schatten. Ik heb het heel duidelijk over een schatting. Een van die variabelen is de beschikbaarheid in het jaar daarvoor. Dat zal nooit exact zijn, maar dat is het beste cijfer dat wij hebben om het komende jaar N te kunnen schatten.

Men gaat er natuurlijk wel van uit dat de nucleaire rente wordt gecreëerd door centrales die kunnen bijdragen in het jaar N. Doordat Doel 1, Doel 2 en Tihange 1 niet bijdragen in het jaar 2016 voor dit systeem — ze dragen wel bij voor een ander systeem — worden zij niet meegenomen.

Als het gaat over de onderlinge verdeling tussen de exploitanten gebruikt men inderdaad ook het jaar N -1 omdat dit de meest recente gegevens zijn om een schatting te kunnen maken voor het jaar N.

Dan is er nog een aspect en dat is ook voor mij het moeilijkste aspect om te begrijpen, namelijk dat de bijdragecapaciteit wordt geschat. In het verleden heeft de Ministerraad geoordeeld dat de bijdragecapaciteit moet worden beoordeeld in de tijd over het betreffende boekjaar en over de vorige boekjaren. Die bijdragecapaciteit wordt dus niet geïsoleerd in één jaar want men neemt de bijdragecapaciteit van de voorgaande jaren ook mee in die oefening.

Ik ben geen jurist dus mag u zeggen dat dit juridische *mumbo jumbo* is, maar zo heeft het Grondwettelijk Hof de regeling aanvaard en dus moeten wij die regeling blijven hanteren zodat de nucleaire rente zo goed mogelijk kan worden geschat, ook al zal het nooit een exacte raming zijn of een belasting op de exacte inkomsten omdat dit nooit de bedoeling was van de regeling. Dit laatste maakt het echter moeilijk om te begrijpen.

De **voorzitter**: Toch was het zeer goed te begrijpen, waarvoor dank.

08.132 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je peux suivre le raisonnement et aussi la logique même qui est de rester cohérents par rapport à ce que nous avons fait, parce que la Cour constitutionnelle l'a validé ainsi et que si nous ne le faisons pas, nous prenons des risques énormes. Mais par le passé, quand c'était redistribué sur les différentes entités ...

Pourquoi est-ce important? Parce que les parts d'EDF varient selon le calcul. Mais si vous appliquez sur la contribution de répartition 2016 la même logique que ce qui a été fait par le passé non pas pour l'élaboration du montant, mais pour la distribution, vous devez prendre en considération une partie des mois qui concernent Tihange 1, Doel 1 et Doel 2. Si vous voulez rester logiques et cohérents avec le passé. Mais vous voulez modifier cela. Je pense qu'en changeant cela, vous prenez un risque d'incohérence par rapport au passé. Mais d'accord, j'ai la réponse.

08.133 Bert Wollants (N-VA): Ik zou daar nog een ding over willen zeggen.

De **voorzitter**: Mijnheer Wollants, we waren nochtans goed op weg nu.

toujours du principe que la rente nucléaire est créée par des centrales qui peuvent contribuer pendant l'année N. Etant donné que Doel 1 et 2 et Tihange 1 ne contribuent pas en 2016, elles ne sont pas comptabilisées. Pour le partage mutuel entre les exploitants, on utilise également l'année N-1 comme base la plus récente.

La capacité de contribution fait également l'objet d'une estimation. À l'époque, le Conseil des ministres a décidé d'estimer cette capacité dans le temps, c'est-à-dire sur l'exercice concerné et les exercices antérieurs. La Cour constitutionnelle a également accepté ce système si bien que nous devons continuer à nous y conformer, même si une estimation exacte ne sera jamais possible parce que ce système n'a pas été conçu comme ça au départ. Cela ne facilite évidemment pas la compréhension de tout ce dispositif.

Le **président**: Mais les explications que vous avez données sont tout à fait compréhensibles.

08.132 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Met die nieuwe berekeningsmethode voor de verdeling van de bijdrage heeft EDF niet meer dezelfde aandelen als vroeger. Om coherent te blijven zou een deel van de productie maanden van Tihange 1, Doel 1 en Doel 2 in aanmerking moeten worden genomen.

08.134 Bert Wollants (N-VA): Ik zou er nog een ding over willen zeggen.

Er rijst een probleem wanneer men Tihange 1 toevoegt, want daar is het aandeel van EDF veel groter. Als men die centrale mee in de tabel stopt, wil dat zeggen dat voor het jaar 2016 Electrabel veel minder zal betalen en EDF meer. Dan is de vraag of dat correct is in het licht van de conventie waar de regeling op slaat.

08.135 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): C'est ma question. Et c'est pour cela, madame la ministre, que vous n'avez pas répondu sur le volet ...

08.136 Bert Wollants (N-VA): Vandaar dat ik denk dat als men Doel 1, Doel 2 en Tihange 1 meeneemt in de berekening voor 2016 zet en er daardoor voor zorgt dat EDF meer moet betalen en Electrabel minder als gevolg van een conventie die werd gesloten tussen de Belgische staat en Electrabel, er op die manier voor EDF een basis is om de regeling aan te vechten. In de huidige regeling, waarin die centrales niet in zijn opgenomen, is die basis er niet.

08.137 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je partage ce raisonnement et je comprends les risques et les conséquences. C'est la raison pour laquelle, quand j'ai fait part de ce problème, j'ai également demandé à la ministre quels étaient les engagements et la formule écrite qu'a accepté EDF par rapport au recours potentiel. Je ne pense pas que la ministre ait répondu à cette demande et nous mettons la réponse en suspens, en attendant toutes les informations.

Le sixième problème concerne la redevance pour l'année blanche. Le tableau nous indique un problème sur une année, 2015 ou 2026. Une case est restée blanche. Puisque Doel 1 et Doel 2 ont déjà été prolongés pour partie en 2015, nous devrions avoir quelque chose pour les deux années. Or nous ne voyons rien.

08.138 Bert Wollants (N-VA): C'est la raison pour laquelle nous trouvons dans la case en vert Doel 1 et Doel 2.

08.139 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): La ministre a expliqué, et cela se trouve dans le texte de loi, que la redevance est liée à la prolongation. Ce qui est représenté dans le vert représente une autre chose qui est liée à la taxe de base.

La redevance est liée à la prolongation et nous ne voyons rien.

08.140 Bert Wollants (N-VA): (...)

08.141 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Doe maar! Doe maar!

Donc, monsieur le président, ma conclusion sur un sixième point. C'est le dernier. On constate effectivement qu'il y a une année blanche – en tout cas, la ministre va y réfléchir davantage – sur la contribution de répartition, ce qui n'est quand même pas un fait neutre.

La ministre va maintenant nous répondre sur l'élément qui nous restait et qu'elle devait vérifier, à savoir si on pouvait recevoir copie de

08.134 Bert Wollants (N-VA): L'ajout de Tihange 1 au tableau génère un problème parce que la part d'EDF y est beaucoup plus importante. De ce fait, Electrabel devrait payer moins et EDF davantage pour 2016 mais la convention a été conclue entre l'État belge et Electrabel.

08.136 Bert Wollants (N-VA): Si EDF doit payer davantage du fait que nous incluons également Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 dans le calcul, EDF aura une base pour contester l'ensemble du système.

08.137 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): In verband met de vergoedingen voor de verlenging van de levensduur van de centrales zijn er in de tabel lege vakjes voor de jaren 2015 en 2016. De levensduur van Doel 1 en Doel 2 werd nochtans verlengd. Een vergoeding is dus verschuldigd voor één van de twee jaren.

08.141 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Als mevrouw de minister belooft om ons een kopie te bezorgen van de schriftelijke verbintenissen van EDF, kunnen we afsluiten.

l'engagement concret de EDF.

Moi, j'ai fini. Je ne suis pas d'accord mais, cela, on le sait depuis longtemps. J'ai au moins des réponses à mes questions et je vois là où restent les problèmes. M. Wollants vient d'ailleurs d'en confirmer une partie.

Le **président**: Peut-on dès lors clôturer la discussion générale?

08.142 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Si Mme la ministre dit qu'elle va nous donner copie de la lettre écrite, cela me suffit.

08.143 Marie-Christine Marghem, ministre: Je l'ai déjà donnée. On est en train de chercher quand on vous l'a donnée.

08.143 Minister Marie-Christine Marghem: We zijn de kopie aan het zoeken.

08.144 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Donc, c'est juste le mail. Il n'y a pas de conditions. C'était ma question.

08.145 Marie-Christine Marghem, ministre: À mon avis, je l'ai donnée quand on a parlé de la redevance en janvier 2016.

08.146 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, dans ce cas, si Mme la ministre peut juste dire qu'elle va nous la redonner, cela me suffit et on peut clore.

Le **président**: On peut donc clôturer la discussion générale.

08.147 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, j'étais également inscrit.

Le **président**: Vous protestez à juste titre, monsieur de Lamotte. Votre nom était bien inscrit.

08.148 Michel de Lamotte (cdH): Merci, monsieur le président. J'ai bien entendu les réponses de Mme la ministre. Mais je suis quand même un peu surpris par rapport aux réponses qui n'ont pas été fournies, notamment sur les taux d'indisponibilité 2014 et 2015. Je voudrais revenir là-dessus.

08.148 Minister Michel de Lamotte (cdH): De minister heeft niet geantwoord op de vraag over de onbeschikbaarheidsgraad 2014 en 2015. Ik had u ook de details over de 130 miljoen gevraagd. U zegt dat het over een forfait gaat, het zij zo. Tijdens de berekening moeten er vragen gesteld worden aangaande het probleem van de staatssteun voor het boekjaar 2015.

Je vous avais demandé aussi le calcul des 130 millions de manière précise. Vous me répondez que c'est un forfait. Pour moi, c'est un élément. Je pense qu'il y aura, à un moment donné dans le calcul, une question à poser par rapport à la problématique de l'aide d'État sur l'exercice 2015. J'attire donc votre attention sur cet élément.

Voilà, monsieur le président, pour être bref.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen **Discussion des articles**

Wij vatten de bespreking van de artikelen aan. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2070/5)**

Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion.
(Rgt 85, 4) **(2070/5)**

Het wetsontwerp telt 10 artikelen, alsmede een bijlage.
Le projet de loi compte 10 articles, ainsi qu'une annexe.

* * * * *

Ingediende amendementen:

Amendements déposés:

Art. 3

- 24 – Michel de Lamotte cs (2070/6)
- 37 – Jean-Marc Nollet cs (2070/7)
- 25 – Michel de Lamotte cs (2070/6)
- 39 – Karine Lalieux cs (2070/7)
- 38 – Jean-Marc Nollet cs (2070/7)
- 26 – Karine Lalieux cs (2070/6)
- 27 – Karine Lalieux (2070/6)
- 28 – Karine Lalieux (2070/6)
- 29 – Karine Lalieux (2070/6)
- 30 – Karine Lalieux (2070/6)

Art. 4

- 32 – Jean-Marc Nollet cs (2070/6)

Art. 8

- 31 – Karine Lalieux (2070/6)

Art. 10

- 34 – Jean-Marc Nollet cs (2070/6)

Bijlage/Annexe

- 36 – Jean-Marc Nollet cs (2070/6)

* * * * *

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over de aangehouden amendementen, artikelen en bijlage en over het geheel zal later plaatsvinden.

La discussion des articles est close. Le vote sur les amendements, les articles et l'annexe réservés ainsi que sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

* * * * *

Besluit van de artikelsgewijze bespreking:

Conclusion de la discussion des articles:

Réservé: le vote sur les amendements et les articles 3, 4, 8, 10 ainsi que l'annexe.

Aangehouden: de stemming over de amendementen en de artikelen 3, 4, 8, 10 alsmede de bijlage.

Artikel per artikel aangenomen: de artikelen 1, 2, 5 tot 7, 9.

Adoptés article par article: les articles 1, 2, 5 à 7, 9.

* * * * *

09 Wetsontwerp houdende diverse bepalingen inzake energie (2188/1-3)

09 Projet de loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie (2188/1-3)

Algemene bespreking

Discussion générale

De algemene bespreking is geopend.

La discussion générale est ouverte.

Mevrouw Griet Smaers, rapporteur, verwijst naar haar schriftelijk verslag.

09.01 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, je ne serai pas **09.01** Karine Lalieux (PS): Deze

longue. Et je n'ai pas six questions à poser avec des réponses précises à recevoir, monsieur Nollet.

Chers collègues, nous voyons, avec ce projet de loi, la suppression d'une loi de 2006 qui établit le prélèvement pour lutter contre la non-utilisation de sites de production d'électricité. La ministre est très constante, tout comme son gouvernement, puisque cette loi est faite, à nouveau, pour Electrabel.

Dans le cadre du grand *deal* pour la prolongation de Doel 1 et 2, le gouvernement a déjà approuvé la transaction pour un montant de 120 millions pour clore le litige ente l'État belge et Electrabel lequel découlait de la loi. Je rappelle que l'État réclamait 300 millions d'euros. La note a été revue à la baisse et est descendue à 180 millions d'euros. L'État fédéral est trop riche pour la ministre de l'Énergie!

Elle obtient à présent la suppression totale de la loi.

C'est hallucinant, madame la ministre, car en tant que ministre libérale, vous renforcez le monopole du producteur historique!

Vous justifiez votre loi en indiquant qu'il n'y a plus de site concerné mais le paysage énergétique peut changer, madame la ministre. Cette loi avait un objectif dissuasif afin de décourager un producteur d'abuser de sa position. Au lieu d'abroger la loi de 2006, il eut plutôt fallu la modifier en élargissant sa portée à des terrains disponibles pour de plus petites unités de production ou pour des énergies renouvelables. Mais cela n'aurait pas été acceptable pour Electrabel, monsieur Wollants. Donc, vous supprimez cette loi purement et simplement alors qu'elle aurait pu être dissuasive et aurait favorisé d'autres producteurs. On protège, encore une fois, une position dominante d'un producteur. Nous regrettons cette suppression.

09.02 Bert Wollants (N-VA): Mijnheer de voorzitter, wij hebben vastgesteld dat de wet van 2006 tot vaststelling van een heffing op onbenutte sites nooit heeft gefunctioneerd, noch de verhoopte resultaten heeft opgeleverd. Het was de bedoeling dat de ongebruikte sites op de markt kwamen en anderen erop zouden produceren, maar dat is nooit gebeurd. Bovendien is men in allerhande juridische verwickelingen verzeild geraakt zonder goed resultaat. Met voorliggende tekst kunnen we dat hoofdstuk nu afsluiten.

Ik wil u er, ten eerste, aan herinneren dat de visie waarop de vroegere wet gebaseerd is, een heel andere visie is dan dewelke wij nu toegedaan zijn. De betreffende wet legde een heffing op voor ongebruikte sites waarop een steenkoolcentrale van 250 megawatt kon worden gebouwd, opdat die sites op de markt zouden worden gebracht voor de bouw van een steenkoolcentrale. Ik weet niet wat u zich herinnert van de laatste steenkoolcentrale die men wilde bouwen, maar de vergunning voor de bouw ervan werd geweigerd om redenen van duurzame ontwikkeling.

Ik wil absoluut geen producent stimuleren om een steenkoolcentrale te bouwen. Ik fulmineer trouwens zelf wekelijks of maandelijks tegen Duitsland in dat verband; wij zullen dat zelf dus geenszins doen.

Ten tweede, als het gaat over hernieuwbare energie, die ook in de

tekst heft de wet van 2006 tot vaststelling van een heffing ter bestrijding van het niet benutten van een site voor de productie van elektriciteit op. Het geschil tussen Electrabel en de Staat, in de marge van het akkoord over de langere uitbating van Doel 1 en 2, werd beslecht in het voordeel van Electrabel, dat maar 120 miljoen euro moest betalen in plaats van de 300 miljoen die de Staat oorspronkelijk vorderde. En vandaag krijgt ze het gedaan dat de wet wordt opgeheven. Dat is hallucinant.

U argumenteert dat er geen betrokken site meer is, maar het energielandschap kan veranderen! U had de wet van 2006 beter kunnen uitbreiden tot terreinen die beschikbaar zijn voor kleinere productie-eenheden of voor hernieuwbare energie in plaats van ze op te heffen. U versterkt eens te meer de dominante positie van de historische producent.

09.02 Bert Wollants (N-VA): En réalité, la loi établissant un prélèvement visant à lutter contre la non-utilisation de sites de production d'électricité n'a jamais bien fonctionné. Les sites devaient arriver sur le marché et être occupés par d'autres producteurs d'énergie, mais en raison de toute une série de complications juridiques, on n'a jamais obtenu de résultats. Du reste, notre vision actuelle diffère nettement de celle que nous avons au moment où cette loi a vu le jour.

La loi prévoit qu'un site sur lequel une installation au charbon de 250 MW peut être implantée doit être taxé pour sa mise sur le marché en vue de la construction de cette installation. Pour des raisons de développement durable, aucun permis n'a été délivré pour les

tekst is opgenomen, moet u goed beseffen over welke hernieuwbare energie het gaat. Voor windmolens en zonnepanelen hebt u een behoorlijk groot terrein nodig, vooraleer die 250 megawatt kunnen produceren. Het gaat bijgevolg om een grote biomassacentrale, overigens groter dan de bestaande biomassacentrales, terwijl er nu al veel kritiek en discussie is geweest over Max Green en de nieuwe biomassacentrale te Gent, die beide niet eens 250 megawatt produceren.

Ik ben dus blij dat de wet, die geen goede resultaten opleverde, verdwijnt. Tegelijk zorgt de voorgestelde oplossing voor geld in het laatje, waarmee we andere zaken kunnen betalen. We moeten alleszins verder werk maken van de energiemix. In zo'n beleid past de bestaande wet niet, want ze biedt daartoe geen oplossing en ik heb geen zin de bouw van steenkoolcentrales en grote biomassacentrales aan te moedigen, terwijl we die net niet willen.

09.03 Michel de Lamotte (cdH): Monsieur le président, je souhaiterais apporter deux remarques et adresser une demande à Mme la ministre.

L'État belge, dans le cadre du projet de loi qui est sur la table, doit seul renoncer à toutes les taxes sur les sites non occupés, alors qu'Electrabel et EDF ont lancé une procédure pour récupérer la cotisation fédérale gaz, madame la ministre, pour un montant de 120 millions d'euros. Dans le cadre du deal Doel 1 et Doel 2, il n'y a pas eu de retrait de ces dispositions, ni de recours.

Nous contestons la manière dont les choses se passent, mais pas le fait qu'il y ait des choses. On se trouve dans le cas d'un non-retrait des recours d'Electrabel et d'EDF sur ce dossier.

Deuxième élément. Madame la ministre, dans le rapport, je voulais que vous nous informiez sur les pouvoirs dont disposent les autres régulateurs de l'énergie en Europe. On l'avait évoqué, dans le texte de loi sur les installations établies ou non établies en Belgique. Ne conviendrait-il pas de s'interroger sur le pouvoir accordé aux régulateurs nationaux à l'égard d'opérateurs établis à l'étranger mais dont les activités ont un impact sur le marché national et éventuellement envisager un renforcement, sur ce point, des pouvoirs de la CREG?

Je vous avais cité le cas de la bourse du gaz et de l'énergie Endex, établie aux Pays-Bas et où sont fixés des prix de référence, qui interviennent sur les marchés en Belgique. Je me suis inquiété auprès de mes collègues wallons, et effectivement, cette notion "d'être établi en Belgique" n'existe pas dans les textes de la CWaPE. Il y a une manière de travailler dans cette dimension, afin de pouvoir octroyer à la CREG un pouvoir pour des producteurs qui travaillent sur le marché belge mais n'y sont pas installés. Je pense qu'il conviendrait de régler ce problème et de placer les producteurs sur un pied d'égalité. J'attends donc votre réponse et je répliquerai ensuite.

dernières centrales au charbon que l'on a voulu construire. Nous ne souhaitons d'ailleurs plus promouvoir la construction de centrales au charbon.

La loi portait également sur l'énergie renouvelable, mais il faut savoir de quoi on parle exactement. Pour produire 250MW à partir d'éoliennes et de panneaux solaires, il faut beaucoup d'espace. En l'espèce, il est donc question dans cette loi de grandes centrales à biomasse, or nous ne les promovons plus non plus.

Dans la mesure où cette loi ne nous apportait aucune solution, son abrogation est une bonne nouvelle.

09.03 Michel de Lamotte (cdH):

De Belgische Staat doet afstand van alle heffingen op onbenutte sites terwijl Electrabel en EDF een procedure opgestart hebben om de federale bijdrage gas voor 120 miljoen euro te recupereren. In het kader van de deal voor Doel 1 en 2 werden die bepalingen niet ingetrokken en werd er geen hoger beroep tegen ingesteld. We betwisten die handelwijze.

Ik zou meer informatie willen over de bevoegdheden van de andere energieregulators in Europa. Men zou zich moeten beraden over het zeggenschap van de nationale regulators ten aanzien van de in het buitenland gevestigde operators die een impact op de nationale markt hebben en men zou moeten overwegen de bevoegdheden van de CREG te versterken.

Het begrip 'in België gevestigd zijn' komt niet in de teksten van de CWaPE voor. Men zou de producenten op gelijke voet moeten plaatsen.

09.04 Marie-Christine Marghem, ministre: Monsieur le président, je serai très brève moi aussi.

Je remercie les collègues.

Tout d'abord, dix ans de fonctionnement de cette loi après un arrêt de la Cour constitutionnelle qui en a modifié certains éléments parce que la taxe était non prélevable en l'état, ont modifié aussi la définition en disant qu'est en réalité visée la construction d'une installation de production d'électricité d'une capacité d'au moins 400MW pour une centrale au gaz ou d'une capacité de production d'au moins 250MW pour une installation au charbon ou une installation de production fonctionnant à base de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération. C'est donc précisément un libellé qui va à l'encontre de nos objectifs.

Deuxièmement, il y a eu une série de procédures. Ces procédures se sont soldées par des jugements qui vont être rendus définitifs par la signification des décisions. En réalité, ce ne sont pas 300 millions mais 143,75 millions qui étaient fixés par le tribunal de première instance et desquels il faut retrancher 17 et 6 millions qui ont été payés par Electrabel, ce qui fait que le montant dû est bien de 120 millions. C'est ce montant qui est actuellement à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La DG Énergie a constaté qu'elle ne pouvait plus prélever de taxes puisque le dernier site sur lequel elle aurait pu être vendu. Elle nous a donc fait un rapport de quatre pages le 20 octobre qui conduisait à l'abrogation ou en tout cas à l'inapplicabilité de cette loi.

En ce qui concerne les deux questions de M. de Lamotte, elles ne sont pas directement en lien avec notre dossier. Comme je vous l'avais promis, j'ai interrogé la CREG sur l'élément "établi en Belgique". Il ne fait pas partie de ce que la loi portant des dispositions diverses modifie à la loi électricité aujourd'hui. Mais vous aurez la réponse.

Pour ce qui est de la cotisation fédérale, j'ai également interrogé. J'aurai l'occasion avec vous de parler de cela plus avant. Effectivement, ce dossier n'a pas fait partie de nos négociations, comme vous l'avez constaté.

09.05 Michel de Lamotte (cdH): Je regrette une nouvelle fois la manière dont cela s'est passé, notamment pour ces 120 millions pour lesquels il n'y a pas d'abstention sur les recours d'Electrabel et EDF Luminus.

En ce qui concerne l'organisation du marché de l'électricité, la compétence de la CREG pourrait effectivement être aussi établie sur des institutions établies à l'étranger mais opérationnelles sur le territoire belge. Madame la ministre, je m'attendais à ce que vous proposiez un amendement pour corriger cette proposition. Celui-ci ne venant pas, je vais vous aider. Je vais déposer un double amendement: l'un concerne le marché de l'électricité et l'autre, le marché du gaz. Monsieur le président, je vous le dépose.

09.06 Marie-Christine Marghem, ministre: (...)

09.04 Minister Marie-Christine Marghem: Er zijn procedures geweest waarin er vonnissen zijn geveld die weldra definitief zullen zijn. De rechtbank van eerste aanleg had een bedrag van 143,75 miljoen euro vastgelegd waarvan 17 en 6 miljoen euro moet worden afgetrokken die reeds door Electrabel werd betaald. Het verschuldigde bedrag – 120 miljoen euro – is bij de Deposito- en Consignatiekas.

Het DG Energie heeft vastgesteld dat het geen belastingen meer kon heffen na de verkoop van de laatste site. Op 20 oktober heeft het geoordeeld dat de wet ontoepasbaar is.

De vragen van de heer de Lamotte houden geen verband met het dossier. Volgens de CREG maakt de bepaling 'gevestigd in België' geen deel uit van wat de wet houdende diverse bepalingen vandaag aan de elektriciteitswet wijzigt.

Over de federale bijdrage werd er niet onderhandeld.

09.05 Michel de Lamotte (cdH): Met betrekking tot de organisatie van de elektriciteitsmarkt zou de CREG bevoegd kunnen zijn voor de instellingen die in het buitenland zijn gevestigd maar operationeel zijn op Belgisch grondgebied. In verwachte een amendement van uwentwege. Aangezien dat amendement uitblijft, dien ik een dubbel amendement in, het ene voor elektriciteit, het andere voor gas.

09.07 **Michel de Lamotte** (cdH): Madame la ministre, vous faites ce que vous voulez. Moi, je le dépose ceci en vue du débat de demain, pour présenter ces sociétés qui ne sont pas établies en Belgique mais qui pourraient, puisqu'elles travaillent sur le territoire belge, y commettre quelque impair et échapper aux amendes administratives. Je vous dépose le document, monsieur le président.

De **voorzitter**: Vraagt nog iemand het woord? (*Nee*)
Quelqu'un demande-t-il encore la parole? (*Non*)

De algemene bespreking is gesloten.
La discussion générale est close.

Bespreking van de artikelen
Discussion des articles

Wij vatten de bespreking aan van de artikelen. De door de commissie aangenomen tekst geldt als basis voor de bespreking. (Rgt 85, 4) **(2188/3)**
Nous passons à la discussion des articles. Le texte adopté par la commission sert de base à la discussion. (Rgt 85, 4) **(2188/3)**

Het wetsontwerp telt 15 artikelen.
Le projet de loi compte 15 articles.

* * * * *

Ingediende amendementen:

Amendements déposés:

Art. 2/1(n)

- 1 – *Michel de Lamotte (2188/4)*

Art. 10/1(n)

- 2 – *Michel de Lamotte (2188/4)*

* * * * *

De bespreking van de artikelen is gesloten. De stemming over de aangehouden amendementen en over het geheel zal later plaatsvinden.
La discussion des articles est close. Le vote sur les amendements ainsi que sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

* * * * *

Besluit van de artikelsgewijze bespreking:

Conclusion de la discussion des articles:

Aangehouden: de stemming over de amendementen.

Réservé: le vote sur les amendements.

Artikel per artikel aangenomen: de artikelen 1 tot 15.

Adoptés article par article: les articles 1 à 15.

* * * * *

Chers collègues, je suis désolé mais nos installations techniques ont besoin d'un reset d'au moins 20 minutes. Je vais donc suspendre la séance pendant 20 minutes. Après nous continuerons avec une vitesse jamais vue.

De vergadering wordt gesloten. Volgende vergadering woensdag 21 december 2016 om 20.30 uur.
La séance est levée. Prochaine séance le mercredi 21 décembre 2016 à 20.30 heures.

De vergadering wordt gesloten om 20.07 uur.

La séance est levée à 20.07 heures.

Dit verslag heeft geen bijlage.

Ce compte rendu n'a pas d'annexe.